



**Plan Ministériel Administration Exemplaire 2015 – 2020  
du ministère de l'Intérieur**

**Bilan 2015**

**Juin 2016**



**Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières  
Sous-direction des programmes et de l'achat  
Mission développement durable**



## Introduction

### I. Le pilotage de la démarche administration exemplaire au ministère de l'intérieur

1. Le ministère de l'Intérieur en chiffres
  - 1.1. Les personnels
  - 1.2. Le parc immobilier
2. La gouvernance de la démarche
  - 2.1. Les acteurs
  - 2.2. Les modalités d'animation des réseaux
  - 2.3. Les outils

### II. Le bilan 2015

1. La synthèse des indicateurs
2. Le bilan par fiche-action
  - 2.1. Économies d'énergie
  - 2.2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2
  - 2.3. Mobilité durable
  - 2.4. Économies de ressources et réduction des déchets
  - 2.5. Préservation de la biodiversité
  - 2.6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

## Conclusion

## Annexes

1. Fiches-action de référence
2. Bilan d'actions immobilier 2014-2015 – périmètre administration centrale
3. Exemple d'une fiche de suivi immobilière
4. Entretien des espaces verts et non bâtis dans les préfetures



# Introduction

Le plan ministériel administration exemplaire 2015-2020 a été validé en mai 2015 par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Denis Robin, haut fonctionnaire au développement durable, lors d'un comité de pilotage, en présence de l'ensemble des directions du ministère.

Il se décline en 21 fiches-action, autour de six thématiques :

- les économies d'énergie ;
- un parc de véhicules moins émissif en CO<sub>2</sub> ;
- la mobilité durable ;
- les économies de ressources et la réduction des déchets
- la préservation de la biodiversité ;
- la responsabilité sociale et environnementale intégrée.

Ce premier bilan couvre une période de six mois ; selon les actions, il se caractérise par la poursuite de démarches engagées précédemment, par le lancement de nouvelles initiatives et par des analyses de faisabilité. Pour chaque action, les avancées sont mesurées au regard des travaux et des actions conduites par les services du ministère d'une part, et des indicateurs ministériels et interministériels d'autre part.

Malgré un temps de déploiement restreint, les résultats permettent d'évaluer le degré d'appropriation des fiches-action par les services et leur performance au regard de l'engagement du ministère en faveur des enjeux du développement durable.

S'agissant des indicateurs interministériels, le ministère de l'Intérieur, à la suite de plusieurs saisines du Commissariat général au développement durable, tient à souligner quelques points sur les modalités de définition et de mise en œuvre :

- Indicateurs 2, 3, 7 – Le suivi des consommations d'énergie et d'eau  
Seules les informations sur le périmètre de l'administration centrale sont disponibles. Le déploiement de l'outil de suivi des fluides permettra d'obtenir ultérieurement des informations sur l'ensemble du périmètre ministériel (cf. fiches-action n°1-2 et 10).
- Indicateur 4 – Les bilans carbone  
Une première campagne de bilans a été réalisée par les services du ministère en 2013, sur les données 2012. Une nouvelle campagne est engagée en 2016, sur les données 2015. Dans le présent document, le ministère réalise un point d'étape sur le déploiement de la démarche dans les services ; l'évolution des émissions des gaz à effet de serre ne pourra être mesurée qu'en 2017 (cf. fiche-action n°1-3).
- Indicateur 6 – L'éco conduite  
Le ministère ne délivrant pas d'autorisation de conduite, il n'est pas possible de mesurer le nombre d'agent habilités formés à l'éco conduite. Toutefois, l'éco conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation (cf. fiche-action n°4-1).
- Indicateur 8 – Les déchets  
Le ministère de l'Intérieur entreprend la mise en place d'un suivi en administration centrale et doit saisir les services déconcentrés en 2016 pour identifier les modalités de suivi. Au titre de 2015, peu d'éléments chiffrés sont disponibles ; toutefois, plusieurs actions ont été menées au titre de la réduction du volume des déchets et du déploiement de dispositifs de tri (cf. fiches-action n°11 et 12).

Le bilan PMAE 2015 du ministère de l'Intérieur s'articule en deux parties : la présentation du pilotage de la démarche et un point d'étape sur chacune des fiches-action.



# I. Le pilotage de la démarche administration exemplaire au ministère de l'intérieur

## Le ministère de l'intérieur en chiffres

### Les personnels

Structure	ETP au 31 décembre 2015
Police nationale	142 410
Gendarmerie nationale	95 488
Autres (SG / Sécurité routière / Sécurité civile)	34 612
Total M.I.	272 510

Source : DRH

### Le parc immobilier

Il représente plus de 19 millions de m<sup>2</sup> SHON et près de 41.000 bâtiments. Il est réparti sur 7.210 implantations et se caractérise par la prédominance du patrimoine de la Gendarmerie nationale.

Structure	SHON en m <sup>2</sup>	Nombre de sites
Administration centrale	274 748	29
Administration territoriale	1,8 millions	1 000
Police nationale	2,7 millions	2 182
Gendarmerie nationale	14,04 millions, dont -6,6 millions de m <sup>2</sup> SHON de logements -4,6 millions de m <sup>2</sup> de surfaces techniques et logistiques	4 157
Sécurité civile	190 000	55
Autres dont Action sociale et Cultes	267 500	

## La gouvernance de la démarche

### Les acteurs

La démarche PMAE est impulsée au niveau central par des comités de pilotage au développement durable. Ces comités sont organisés régulièrement, à raison d'un par semestre, et font l'objet de relevés de décision. Ils réunissent l'ensemble des directions du ministère :

- les directions métiers : Direction générale de la police nationale, Direction générale de la gendarmerie nationale, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Direction de la modernisation de l'administration territoriale
- les directions transversales de soutien : Secrétariat général – Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information et de communication, Délégation à l'information et à la communication, Sous-direction des affaires immobilières.

Pour le déploiement des actions définies dans le plan administration exemplaire, la mission développement durable s'appuie sur trois niveaux de référents.

<b>Les correspondants au sein des directions métier en administration centrale</b>	Ils disposent eux-mêmes d'un réseau de correspondants. – Travail de reporting – Mission d'ingénierie et/ou de coordination stratégique au sein de leur périmètre – Actions de développement des compétences du référent – Actions d'animation tournées vers la structure et son périmètre d'influence – Participation à des réflexions sur des thématiques de développement durable ministérielles
--	---



<b>Les référents immobilier durable au sein des SGAMI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Identifier les actions relevant d'une démarche développement durable (maintenance, investissement d'amélioration énergétique, suivi des consommations de fluides, bilan carbone)</li> <li>– Suivre la mise en œuvre des actions</li> <li>– Apporter leur expertise sur les questions environnementales des projets immobiliers</li> <li>– « Reporting » des travaux d'amélioration énergétique et de réduction des gaz à effet de serre</li> <li>– Initier des actions de sensibilisation des occupants des bâtiments dans le domaine de la maîtrise de l'énergie</li> <li>– Participer aux réflexions conduites par la mission développement durable</li> </ul>
<b>Les référents locaux</b>	<p>La mission développement durable est contactée par des personnes qui expriment leur intérêt pour les démarches développement durable, regrettant parfois le peu de réalisations à l'échelle de leur structure de travail, volontaires pour s'engager dans la conduite d'une démarche éco responsable – collecte des déchets, réparation d'équipements plutôt que remplacement...</p> <p>À partir d'une fiche de mission, la mission développement durable s'engage à accompagner les référents à définir et à mettre en œuvre un plan d'actions au regard du PMAE en intégrant les caractéristiques du site en termes d'activités, d'actualités, de priorités...</p> <p>Outre un rôle de conseil, la mission conçoit des documents susceptibles d'être repris par toutes entités intéressées (éco gestes, quiz, charte...).</p>

La mission développement durable, dans son rôle d'animation et de coordination, est à la disposition des référents et de leur structure pour les accompagner dans le cadre de leurs travaux, assurer une veille réglementaire et technique, et leur apporter toute information utile. Des outils de travail collaboratifs sont développés destinés à être enrichis au regard des besoins exprimés.

Cette organisation permet de renforcer l'animation inter-directions et contribue à la poursuite et à la mise en œuvre de bonnes pratiques de développement durable dans les services du ministère.

### *Les modalités d'animation des réseaux*

- Des réunions et des groupes de travail thématiques impulsent une dynamique à la démarche et permettent aux correspondants une meilleure appropriation des enjeux du développement durable et de la stratégie ministérielle ; ils peuvent s'exprimer sur leur rôle, leurs besoins et leurs attentes pour un exercice plus efficace de leur mission. Ces échanges sont également un lieu de partage des bonnes pratiques et d'une réflexion sur les points d'amélioration. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits largement diffusés.
- Des diffusions d'informations et des échanges réguliers (visioconférence, courriels...)
- La mise à disposition de ressources, guides ministériels et interministériels, modèle de documents, recueils de bonnes pratiques
- Un espace collaboratif dédié sur l'intranet développement durable du ministère  
L'accès au groupe collaboratif est réservé aux référents développement durable du ministère et aux agents en charge de projets éco responsables. C'est un espace de partage d'informations et de dialogue pour favoriser la collaboration autour de préoccupations et de projets professionnels communs. Sont proposés des comptes rendus de réunions et des groupes de travail, des documents de référence utiles, des liens utiles vers des sites pertinents, des billets d'actualité, des appels à contributions... sur lesquels les membres sont invités à réagir, à questionner leurs collègues, à partager leurs bonnes pratiques et à faire part de leurs initiatives. Ces informations sont destinées à évoluer en fonction de l'actualité et des contributions de tous les acteurs.
- La participation de la mission développement durable aux réunions des réseaux (communicants en administration centrale, comité des achats...).
- Des déplacements de la mission développement durable dans les structures qui le souhaitent pour informer, sensibiliser, accompagner des temps particuliers.



<b>Un site Intranet dédié</b>	<p>Ce site a fait l'objet d'une refonte en 2014 au regard de deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• accroître la lisibilité de la cohérence de la démarche autour de quelques axes phares ;</li><li>• renforcer l'identité de la démarche développement durable au ministère.</li></ul> <p>Les caractéristiques de la nouvelle version :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un vecteur d'animation de la démarche développement durable qui s'adresse à tous les agents et services. Le site est le lieu privilégié d'informations, de recueils d'idées et d'échanges ;</li><li>• la création d'un espace collaboratif ;</li><li>• un outil évolutif : Cette version du site est conçue pour évoluer au gré des besoins ;</li><li>• une rubrique archives, accessible aux seuls administrateurs ; elle permet de conserver la mémoire du site sans alourdir la consultation.</li></ul> <p>Actualisé et enrichi chaque semaine, de nombreux articles sont publiés régulièrement pour informer les agents sur les actions au ministère, les colloques et conférences, les publications, les initiatives intéressantes relevant du développement durable, les offres de formation...</p>
<b>Le magazine Civique</b>	Des articles y sont publiés régulièrement sur des thématiques développement durable
<b>Des animations ponctuelles</b>	La semaine européenne du développement durable, la semaine européenne de la mobilité, la semaine européenne de la réduction des déchets, la journée mondiale de la biodiversité
<b>Des conférences</b>	Sensibilisation à des thématiques de développement durable
<b>Des actions de formation</b>	Éco conduite, achat public durable... De nouvelles formations sont en cours de conception, notamment sur la thématique de l'énergie et de la performance énergétique
<b>Des fiches pratiques sur les gestes éco responsables</b>	Le ministère donne des conseils afin que les agents adoptent au quotidien un comportement éco responsable, au travail comme ailleurs



## II. Le bilan 2015

Le bilan 2015 du plan administration exemplaire du ministère de l'Intérieur porte sur une période restreinte de six mois, le plan d'action ayant été validé en mai. En outre, l'atteinte de plusieurs objectifs dépend de démarches interministérielles en construction – c'est le cas notamment pour l'outil de suivi des fluides qui, seul, permettra de disposer d'une connaissance des consommations de fluides sur l'ensemble du périmètre ministériel.

Ces points d'attention étant pris en compte, l'évaluation de la démarche engagée est positive ; les résultats témoignent de l'engagement des services. À partir de ce premier élan, il faudra poursuivre les objectifs fixés dont, pour le plus grand nombre, le déploiement est en cours, et initier les quelques actions qui n'ont pas pu l'être dès 2015.

Le bilan se décline en deux niveaux de présentation :

- une synthèse de l'atteinte des indicateurs ministériels et interministériels autour d'un tableau récapitulatif et d'une fiche de synthèse par domaine d'actions ;
- un bilan détaillé par fiche-action.

Les fiches-action de référence sont disponibles pour rappel en annexe 1.

S'agissant des objectifs ministériels, sur vingt-huit actions, vingt-quatre ont été conduites de manière à atteindre les objectifs 2015. Toutefois, plusieurs des indicateurs n'ont pas pu être renseignés au titre de 2015, défini comme année de référence.

S'agissant des indicateurs interministériels :

- quatre sont atteints ;
- cinq sont partiellement renseignés du fait de l'indisponibilité des données : absence d'un outil de suivi des fluides déployé sur le périmètre national, absence de délivrance d'habilitation à la conduite aux agents du ministère ;
- cinq ne sont pas atteints, dans l'attente d'un recensement des données programmé en 2016.

Sur l'ensemble des actions, ce bilan témoigne de l'appropriation des enjeux par les services et de leur engagement à atteindre les objectifs fixés.

### Acronymes

BCPPA – Bureau de la commande publique et de la performance des achats	MDD – Mission développement durable
BEGES – Bilan des émissions de gaz à effet de serre	PN – Police nationale
BGPRH – Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines	SAELSI – Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure
BGSAC – Bureau de gestion des sites de l'administration centrale	SDAI – Sous-direction des affaires immobilières
CEE – Certificats d'économies d'énergie	SDPA – Sous-direction du programme et de l'achat
DEPAFI – Direction de l'évaluation et de la performance des affaires financières et immobilières	SDRF – Sous-direction du recrutement et de la formation
DICOM – Direction de l'information et de la communication	SICoP – Service d'information et de communication de la Police nationale
DMAT – Direction de la modernisation et de l'action territoriale	SIRPA – Service d'informations et de relations publiques des armées
DSIC – Direction des systèmes d'information et de la communication	ST(SI) <sup>2</sup> – Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure
GN – Gendarmerie nationale	€ – petit budget / €€ – budget moyen / €€€ – budget d'investissement important / €€€€ – gros investissement
IFORE – Institut de formation de l'environnement	



# La synthèse des indicateurs

	Objectifs ministériels 2015	Indicateurs interministériels	Pages Bilan (Réf.)
Remise annuelle du bilan respectant l'instruction du 17 février 2015	-	▲ Atteint	-
<b>1. Économies d'énergie</b>			
Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier Constituer des réseaux de référents	▲ Atteint		15 (55-56)
Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier Déployer l'outil expert de suivi des fluides	▲ Atteint	-	16-17 (57-58)
Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier Réaliser les BEGES et les plans d'actions	▲ Atteint	► Renseigné sur AC (2 indicateurs)	18 (59)
Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier Conduire un plan d'actions amélioration énergétique	▲ Atteint	▼ En cours	19 (60-61)
Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie	▲ Atteint	-	20 (62)
Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques Rationaliser les Data Centers	▼ En cours	-	21 (63)
Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques Le parc des matériels informatiques	▲ Atteint	-	22 (64)
Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie	▲ Atteint	-	23-24 (65)
<b>2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2</b>			
Fiche-action n°4-1 : Périmètre flotte de service	▼ En cours	► Partiellement atteint (2)	25-28 (66)
Fiche-action n°4-2 : Périmètre véhicules opérationnels	▼ En cours	-	29 (67)
<b>3. Mobilité durable</b>			
Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement	▲ Atteint	-	30 (68)
Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la téléconférence	▲ Atteint	-	31-32 (69)
Fiche-action n°7 : Le télétravail	▲ Atteint	-	33 (70)
Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable	▲ Atteint	-	34 (71)
Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer	▲ Atteint	-	35 (72-73)
<b>4. Économies de ressources et réduction des déchets</b>			
Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau	▼ En cours	► Renseigné sur AC	36 (74-75)
Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets	▲ Atteint	▼ En cours	37-38 (76)
Fiche-action n°12 : Une collecte de tri sélective	▲ Atteint	-	39-40 (77)
Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier	▲ Atteint	▲ Atteint (2)	41 (78)
Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés	▲ Atteint	-	42 (79-80)
Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire	▲ Atteint	-	43 (81)
<b>5. Préservation de la biodiversité</b>			
Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides	▲ Atteint	▼ En cours	44-45 (82)
Fiche-action n°17 : Une restauration responsable	▲ Atteint	▼ En cours (2)	46-47 (83)
Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes	▲ Atteint	-	48-49 (84)
<b>6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur</b>			
Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation	▲ Atteint	-	50 (85-86)
Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale	▲ Atteint	▲ Atteint	51 (87)
Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	▲ Atteint	-	52 (88)
Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits L'obtention du label diversité	▲ Atteint	-	53 (89)
<b>Total</b>	▲ 24 atteints ▼ 4 en cours de mise en œuvre	▲ 4 atteints ► 5 partiellement atteints ▼ 5 en cours de mise en œuvre	
<b>Taux de réalisation</b>	<b>86%</b>	<b>29%</b>	



# 1. Économies d'énergie

## 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

## 1.2 – Changer les comportements

L'immobilier est un enjeu fort du ministère de l'Intérieur. Le PMAE constitue un levier qui a permis d'engager des actions dès 2015 en vue d'une meilleure maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie.

### Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents</b>	Nombre de référents	3
	Nombre de réunions	2
<b>1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides</b>	Nombre de compteurs créés	5.415 (hors périmètre gendarmerie nationale)
	Nombre de compteurs renseignés	Indisponible en 2015
<b>1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions</b>	Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants	BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015
<b>1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique</b>	Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux	Opération de travaux sur les logements du groupement de gendarmerie de l'Allier à Moulins (03) – cf. annexe 2 Construction de l'hôtel de police de Tourcoing
	Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance	Pas d'action répertoriée en 2015
<b>1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie</b>	Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE	Action en cours de déploiement
	Nombre de KWH cumacs et montant des subventions	Sur le périmètre de la gendarmerie nationale : 206 596 900 KWH cumacs pour un montant total facturé de 607 790,71 € Sur le périmètre de la police nationale : 25 254 000 KWH cumacs pour un montant total versé de 75 762 €
<b>2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers</b>	Evolution des consommations du parc en KWH	État des lieux en cours de réalisation
<b>2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques</b>	Nombre d'équipements mobiles mis en service	Indicateur non renseigné
	Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête	Indicateur non mesurable en 2015
<b>3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie</b>	Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif	93 657 connexions sur l'intranet développement durable au cours de 2015 La consultation de l'intranet développement durable apparaît en nette augmentation par rapport aux années antérieures.
	Nombre d'actions de sensibilisation	2 – semaine européenne du développement durable et support de communication

### Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats du ministère de l'Intérieur
<b>1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides</b>	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 36 181 823 kWh
	Consommation annuelle moyenne d'énergie par m2	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 318 kWh/m2
<b>1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions</b>	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2	BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015



## 2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Le ministère de l'Intérieur doit mettre en place un dispositif incitatif pour remplir les objectifs réglementaires en termes de véhicules propres au sein de la flotte de service. S'agissant des véhicules opérationnels, une réflexion doit être engagée avec les services prescripteurs.

### Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service</b>	Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD	La mission développement mène des actions de sensibilisation. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet et contribue au partage des bonnes pratiques, par son réseau de référents locaux
	Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc	La mission développement durable a engagé une démarche de recensement qui reste à consolider en 2016
<b>4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels</b>	Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels	Indicateur non mesurable en 2015
	Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD	Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels

### Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats du ministère de l'Intérieur
<b>4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service</b>	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	Sur l'ensemble du ministère : proportion de 10 % de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc, soit : – 3 % de véhicules électriques – 7 % de véhicules hybrides
	Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	
	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite	Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation

## 3. Mobilité durable

### 3.1 – Rationaliser les déplacements

### 3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Le ministère de l'Intérieur est engagé depuis plusieurs années sur le déploiement des outils de téléconférence. Des actions plus ciblées sont programmées pour une rationalisation des déplacements (covoiturage, télétravail...) et la valorisation des transports ferroviaires.

### Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>5 : Se déplacer autrement</b>	Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements	Action en cours de déploiement
	Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions	Déploiement ultérieur de l'action
<b>6 : Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence</b>	Taux d'équipements de visio conciergerie	Reformulation de l'indicateur en termes d'évolution du nombre et de la qualité des équipements 2015 : 1 295 terminaux de télécommunication recensés
	Taux d'utilisation des équipements	Indicateur non mesurable en 2015
<b>7 : Le télétravail</b>	Définition du cadre ministériel réglementaire	Action en cours de réalisation
	Nombre d'agents en télétravail	Recensement en cours de finalisation avec le bilan social 2015 pour le périmètre des préfectures
<b>8 : Sensibiliser à la mobilité durable</b>	Nombre d'actions de sensibilisation	6 actions réalisées dans le cadre de la SEDD
	Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services	– Affiche de sensibilisation, « Bougez autrement » – Diffusion d'un « quiz vélo » à l'occasion de la SEM
<b>9 : Mieux se déplacer</b>	Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur	2015 : état de référence – l'évolution sera mesurée à compter de 2016



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

### 4.2 – L'optimisation du tri

### 4.3 – Maîtriser la consommation de papier

### 4.4 – La réparation, le recyclage

En 2015, cette thématique correspond à un axe d'action prioritaire pour le ministère de l'Intérieur. Des démarches de différentes natures ont été engagées, dont le déploiement se poursuivra sur l'ensemble du périmètre ministériel.

#### Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>10 : Rationaliser la gestion de l'eau</b>	Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût)	En 2015, le ministère de l'Intérieur est en capacité de répondre sur les périmètres de l'administration centrale et de la gendarmerie nationale, sur lesquels des actions ponctuelles ont été menées
<b>11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets</b>	Nombre de sites ayant adhéré au dispositif	Un site en administration centrale (site de Garance)
<b>12 : Une collecte des déchets sélective</b>	Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco organismes	27 sites au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic
	Volumes collectés par nature de déchet	Indicateur en cours de déploiement – 130 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic
	Nombre de sites disposant du tri sélectif	La réalisation du PMAE 2015 amène le ministère à supprimer cet indicateur, en doublon de l'indicateur de la fiche-action n°11
<b>14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés</b>	Nombre d'actions réalisées	– Réalisation d'objets patrimoine à partir de drapeaux usagés – Nombreuses actions de sensibilisation auprès des services
	Évaluation des gains notamment économiques (calcul à préciser concernant l'impact environnemental)	Cet indicateur sera complété à compter de 2016
<b>15 : Sensibiliser à l'économie circulaire</b>	Nombre d'actions de sensibilisation	Deux volets d'actions dans le cadre des semaines européennes de la réduction des déchets et du développement durable
	Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services	Articles sur l'intranet développement durable

#### Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>10 : Rationaliser la gestion de l'eau</b>	Évolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services	Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2014 : 65 907 m3 2015 : 65 653 m3
<b>11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets</b>	Quantité de déchets résiduels produits par agent	Le ministère ne dispose pas de cette information en 2015 – une démarche doit être engagée par la mission développement durable pour une mise en place de ce suivi
<b>13 : Maîtriser la consommation de papier</b>	Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté	1 804 550 ramettes achetées dont 35 500 ramettes de papier recyclées, soit 2%
	Évolution du nombre de ramettes consommés entre l'année N et l'année N-1	2015 : 1 804 550 ramettes consommées 2014 : 1 674 965 ramettes consommées Soit 7,7% d'augmentation



## 5. Préservation de la biodiversité

### 5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

### 5.2 – Une restauration responsable

### 5.3. Des actions en faveur des écosystèmes

L'ensemble des directions du ministère est particulièrement sensible à la gestion responsable des espaces verts et à la préservation de la biodiversité depuis plusieurs années. S'agissant de la restauration, une démarche formalisée doit être mise en place avec les services en vue de l'atteinte des objectifs nationaux.

#### Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>18 : Des actions en faveur des écosystèmes</b>	Nombre d'actions en faveur des écosystèmes	– Participation à la journée mondiale de la biodiversité – Animation sur la thématique de la biodiversité dans le cadre de la semaine européenne du développement durable

#### Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>16 : Déployer le zéro pesticide</b>	Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable	Peu d'éléments chiffrés disponibles au titre de l'année 2015 – état des lieux en cours de réalisation
<b>17 : Une restauration responsable</b>	Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs	Données indisponibles en 2015 État des lieux prévu ultérieurement
	Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés	Données indisponibles en 2015 État des lieux prévu ultérieurement



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

La direction des ressources humaines du ministère, en collaboration avec toutes les directions, conduit des actions au titre de la responsabilité de l'État employeur selon plusieurs axes : formation et développement des compétences, égalité professionnelle, label diversité, insertion sociale.

### Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>19 : Développer une offre de formation</b>	Nombre d'actions programmées par thématique	5 actions
	Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation)	56 personnes
<b>21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes</b>	Augmentation du taux de données sexuées	Le ministère ne dispose pas des éléments nécessaires pour calculer cet indicateur. Celui-ci est toutefois à la hausse, avec le suivi de nouvelles données sexuées Proposition d'un indicateur de remplacement : Nombre de réunions du comité de suivi du protocole, 2/an
	Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche	Le plan d'action rassemble 51 actions dont 40 ont été conduites à ce jour, le reste étant en cours d'élaboration ou de finalisation
	Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants	On dénombre 278 nominations au ministère de l'Intérieur (75% d'hommes et 25% de femmes). Parmi ces nominations, 93 étaient des primo-nominations (dont 67% d'hommes et 33% de femmes)
	Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions	Concernant la filière administrative >Premier détachement dans un emploi fonctionnel de CAIOM Nombre de promovables : 930, soit 430 hommes et 500 femmes Nombre de promus : 78, soit 38 hommes et 40 femmes >Attaché d'administration Nombre de promovables : 8 087, soit 1 814 hommes et 6 273 femmes Nombre de promus : 110, soit 21 hommes et 89 femmes >Secrétaire administratif Nombre de promovables : 20 219, soit 2 792 hommes et 17 427 femmes Nombre de promus : 170, soit 19 hommes et 151 femmes Les données concernant la filière technique ne sont pas encore disponibles
	Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels	44,2% au titre de 2015 pour le périmètre du secrétariat général
<b>21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – l'obtention du label diversité</b>	Obtention du label	Un plan d'actions est en cours d'élaboration dans le cadre de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité
	Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche	Un plan d'actions est en cours d'élaboration dans le cadre de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité

### Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats
<b>20 : Agir en faveur de l'insertion sociale</b>	Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du PNAAPD	12,8 % sur l'ensemble du ministère Soit 122 marchés sur un total de 2 083



# Le bilan par fiche-action

## 1. Économies d'énergie

### 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

#### Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

#### Bilan 2015

Cette fiche action correspond à une nouvelle action ; 2015 est une phase d'expérimentation.

Au printemps 2015, trois référents ont été nommés, au sein du SGAMI Nord, du SGAMI Sud-Est et du bureau de la gestion des sites de l'administration centrale (BGSAC).

Le PMAE prévoyait initialement la création de deux réseaux de référents immobilier durable et énergie. La réflexion sur la mission de ces référents a amené à considérer qu'un seul réseau « immobilier-énergie » serait plus efficace, pour des raisons de cohérence fonctionnelle et de lisibilité, afin de prendre en compte et de traiter dans les meilleures conditions les questions relatives à ces thématiques.

Les principales missions des référents sont :

- d'identifier et/ou de définir les actions relevant d'une démarche développement durable (travaux de maintenance et d'investissement d'amélioration énergétique, suivi des consommations de fluides, bilan carbone) ;
- de suivre la mise en œuvre de ces actions au regard d'indicateurs de suivi de performance préalablement définis et d'alerter les services gestionnaires en cas de consommations excessives ;
- d'apporter leur expertise sur les questions environnementales des projets immobiliers (études préalables, préconisations, coût global...);
- de réaliser le « reporting » des travaux relevant des différents programmes immobiliers, d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une enquête annuelle coordonnée par la mission développement durable ; il communique notamment les éléments nécessaires à l'élaboration du bilan administration exemplaire pour l'immobilier ;
- d'initier des actions de sensibilisation des occupants des bâtiments dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ;
- de participer aux réflexions conduites par la mission développement durable concernant notamment la stratégie ministérielle pour la période 2015-2020 ; à travers le réseau, les référents sont amenés à partager leurs expériences, mener des réflexions sur des thématiques, poser des questions...

La première action des référents consiste à dresser un état des lieux du parc immobilier sur la base d'une enquête. Cet état des lieux a pour objet d'établir une référence ministérielle permettant à la fois de fonder les actions de la stratégie développement durable et de mesurer l'atteinte des objectifs qui seront fixés.

À ce titre, il s'agit de relever les consommations énergétiques du parc immobilier considéré, d'identifier les sites les plus consommateurs et de recenser au titre de l'année les actions les plus significatives dans le domaine de l'immobilier durable.

En 2015, deux réunions en visioconférence ont été organisées avec les référents – le 8 septembre et le 4 novembre. Ces réunions ont portées sur :

- l'instauration des modalités de fonctionnement du réseau et la consolidation des missions
- la présentation des outils de travail
- l'identification de sujets à traiter – suivi des points d'actualité, réalisation d'un support de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, besoins en formation, analyse des résultats des premières enquêtes.

En 2016, la mission développement durable poursuit le déploiement du réseau sur l'ensemble des SGAMI qui portent les enjeux les plus forts dans les domaines de l'immobilier et de l'énergie.

#### Indicateurs

Ministériels	Nombre de référents	3
	Nombre de réunions	2



## 1. Économies d'énergie

### 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

#### Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides

##### Bilan 2015

Le déploiement sur le périmètre ministériel d'un outil expert de suivi des fluides, créé en interne ou acquis, constituait l'un des indicateurs de la circulaire État exemplaire au titre de l'année 2009.

Après un accord du Commissariat général au développement durable, en février 2010, le ministère de l'Intérieur a opté pour le recours à GeauDe Compteur, développé par le service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure – gendarmerie nationale.

Dans ce cadre, les services du ministère – bureaux immobilier des SGAMI, préfetures, services de la sécurité civile – sont tenus d'enregistrer dans l'application les données de consommations et les coûts afférents à l'ensemble du parc immobilier, soit 40 826 bâtiments.

Depuis 2009, le déploiement s'est opéré en plusieurs phases :

- une phase d'expérimentation, de janvier à décembre 2010 ;
- la création d'un fichier de gestion patrimoniale unique intégrant toutes les entités du ministère en septembre 2011 ;
- la diffusion de trois circulaires relatives aux modalités de création et d'alimentation de la base de données (SG du 30 mai 2011, DRCPN/DEPAFI du 20 juillet 2012, DMAT/DEPAFI du 6 novembre 2012) ;
- la diffusion d'une circulaire en date du 20 novembre 2012 à l'intention des responsables de programme et des services gestionnaires pour les informer des évolutions de l'outil ;
- la création d'un module de formation relatif à l'utilisation de l'application par les services gestionnaires.

Malgré l'implication des services, le bilan du déploiement s'avère insuffisant. Hors du périmètre de la Gendarmerie nationale, on recense la création de 5 415 compteurs (pour les 2 650 sites et 5 440 bâtiments), l'enregistrement des données ne représentant globalement que 30 % du parc immobilier.

Au-delà de l'alimentation de la base de données, tenant notamment à une obligation de saisie manuelle, l'application, adaptée à des calculs de répartition de charges, ne dispose pas de module d'analyse et de performance énergétique. En outre, si l'info-centre permet de configurer des requêtes personnalisées et détaillées, le ministère ne dispose pas des compétences internes pour analyser les données et engager les procédures d'optimisation nécessaires.

Ce constat a incité le ministère à s'associer au projet piloté par la direction des achats de l'État concernant le recours à un outil du secteur privé. La démarche s'inscrit dans une logique de concertation, d'optimisation et de cohérence à l'instar de celle conduite dans le cadre de l'achat d'énergie qui a permis de dégager une économie globale de 9 millions d'euros pour le ministère.

Cette option présente plusieurs avantages :

<b>En termes de pilotage</b>	– Un marché unique porté par la DAE – Un financement initial par France Domaine à hauteur de 350 K€
<b>En termes d'outil</b>	– Un outil interministériel qui répond aux exigences de recensement des besoins et de reporting – Une intégration des données automatisée, pilotée par la DAE et France Domaine auprès des fournisseurs d'énergie ; les services gestionnaires concentreront leurs travaux sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des consommations de fluides
<b>En termes de rationalisation des consommations et de réduction des dépenses de fluides</b>	La connaissance des consommations permettra de conduire des plans d'actions de rationalisation et d'optimisation des contrats d'énergie ; au regard des gains obtenus par les entités ayant eu recours à ce type de solutions, une diminution de l'enveloppe consacrée aux fluides de 5 à 10 % est possible, pour un rapide retour sur investissement



## Indicateurs

Ministériels	Nombre de compteurs créés	5 415 (hors périmètre gendarmerie nationale)
	Nombre de compteurs renseignés	Indisponible en 2015
Interministériels	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 36 181 823 kWh Bâtiments pris à bail : 21 140 617 kWh
	Consommation annuelle moyenne d'énergie par m <sup>2</sup>	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 318 kWh/m <sup>2</sup> Bâtiments pris à bail : 205 kWh/m <sup>2</sup>



## 1. Économies d'énergie

### 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

#### Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

##### Bilan 2015

À la suite de la circulaire du 21 février 2013 relative aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre et aux actions envisagées à effectuer par les services de l'État, le ministère de l'Intérieur a engagé une démarche de mise en œuvre du dispositif par l'ensemble de ses services – soit près de 7 200 sites – avec l'objectif de définir un plan d'actions autour de quelques grands axes en vue de la diminution des gaz à effet de serre.

##### Les points d'étapes

<b>Février 2013</b>	Publication de la circulaire
<b>Juin 2013</b>	– Sollicitation des préfetures de région, des régions de gendarmerie et des secrétariats généraux pour l'administration de la police pour la nomination d'un référent en vue de le former à la méthode Bilan Carbone – Identification d'un référent national, chef de la mission développement durable du ministère
<b>Juillet 2013</b>	– Montée en compétence des services du ministère au travers de l'organisation de cinq sessions permettant de former près de soixante référents à la licence d'utilisation de l'outil bilan carbone, en collaboration avec l'IFORE – Réalisation et mise à disposition d'outils d'aide à la mise en œuvre de la démarche : guide méthodologique d'utilisation du tableur bilan carbone, foire aux questions, liste de diffusion, liste de référents permettant les contacts locaux, rapport type de présentation du BEGES, tableau de synthèse des actions types, liste d'actions types par scope de consommation de GES
<b>Septembre 2013</b>	Lancement des BEGES : – Périmètre des services déconcentrés : réalisation sur les périmètres 1 et 2 – Périmètre de l'administration centrale : réalisation sur les périmètres 1 et 2 et les déplacements professionnels
<b>Bilan 2015</b>	Les BEGES ont été effectués à hauteur de 64 % pour la police nationale, 65 % pour la gendarmerie nationale, 78 % pour l'administration territoriale. Les plans d'actions relatifs à la diminution des émissions de gaz à effet de serre n'ont été que très partiellement mis en œuvre. Pour l'administration centrale, un plan d'actions relatif au volet immobilier a été défini sur la base des audits énergétiques entrepris sur le parc domanial en 2010. Un point sur le plan d'actions 2014-2016 relatif à l'administration centrale est disponible en annexe 2.

En 2016, de nouveaux bilans d'émissions de gaz à effet de serre – BEGES doivent être conduits sur le périmètre du ministère. L'objectif est de réaliser un nouveau BEGES sur les données 2015 pour mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre consécutive à la mise en œuvre des plans d'actions 2013-2015 et poursuivre la démarche de diminution sur la période 2016-2018.

Les bilans carbone 2016 de l'ensemble du ministère (administration centrale et déconcentrée) comprendront les périmètres 1 et 2.

La mission développement durable est chargée de la réalisation du BEGES et de la définition du plan d'action sur le périmètre de l'administration centrale.

Au vu de ce calendrier, la baisse des émissions de gaz à effet de serre pourra être évaluée en 2017.

##### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants	BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015
<b>Interministériels</b>	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2	BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015



## 1. Économies d'énergie

### 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

#### Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

##### Bilan 2015

Les objectifs du plan d'action :

- définir une stratégie d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- mettre en cohérence la politique et la stratégie immobilière du ministère avec les objectifs de développement durable ;
- valoriser les opérations les plus significatives et inciter ensuite les responsables de programme à les renouveler.

À partir d'opérations ciblées, il s'agit d'évaluer la pertinence des travaux projetés et réalisés.

##### *La réalisation de fiches de suivi*

Une fiche type d'opération a été créée afin de présenter une situation immobilière avant et après travaux. Elle met en exergue les gains de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre après travaux ainsi que le temps de retour sur investissement.

Deux fiches de suivi ont notamment été créées concernant des logements de la Gendarmerie nationale dont le parc fait l'objet d'un vaste programme de rénovation :

- logements du groupement de gendarmerie de l'Allier à Moulins (03) – cf. annexe 3 ;
- logements de l'escadron de gendarmerie mobile à Gap (05).

Des fiches de suivi pour des équipements et des travaux de moindre importance qui sont performants au plan énergétique ont également été conçues.

##### *Des actions de sensibilisation*

Dans le cadre du plan d'action énergétique, la mission développement durable promeut le recours aux énergies renouvelables – rédaction de fiches techniques, conférences à l'attention des ingénieurs et contrôleurs des services immobiliers.

##### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux	Opération de travaux sur les logements du groupement de gendarmerie de l'Allier à Moulins (03) – cf. annexe 3 Économie réalisée de 1 253 478 kWh de consommation d'électricité, soit une diminution de près de 50 % de la consommation annuelle d'électricité pour le chauffage Construction de l'hôtel de police de Tourcoing Utilisation de l'énergie géothermique avec l'installation de sondes d'une durée de vie de 50 ans. Les choix d'investissement de la police nationale portent prioritairement sur des projets présentant des caractéristiques de développement durable. Il s'agit de réduire l'émission de gaz à effet de serre et de promouvoir les énergies renouvelables, conformément à la loi de transition énergétique, promulguée le 18 août 2015, et aux directives édictées lors de la COP 21
	Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance	Pas d'action répertoriée en 2015



## 1. Économies d'énergie

### 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

#### Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier

#### Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

### Bilan 2015

#### État des lieux des conventions du ministère de l'intérieur

- Une convention EDF/DRCPN signée le 21 novembre 2007 et un avenant en date du 21 novembre 2010 relatifs aux travaux entrepris sur le parc immobilier de la police nationale ;
- Une convention EDF/DGGN signée en avril 2009 et renouvelée par avenant le 1er décembre 2011 relative aux travaux entrepris sur le parc immobilier de la gendarmerie nationale – 400 dossiers CEE environ ont été enregistrés pour une subvention globale de l'ordre de 2,4 M€ ;
- Une convention ENR/CERT/DGGN signée le 1er juin 2014 pour le parc immobilier de la gendarmerie nationale
- Une convention société « partager la croissance » – GEO PLC/DEPAFI signée le 16 octobre 2012 pour le parc immobilier de l'administration centrale. Cette convention est arrivée à échéance.

Selon les termes de ces conventions, les certificats d'économies d'énergie obtenus au moyen des travaux d'amélioration énergétique sont cédés au partenaire. En contrepartie, celui-ci verse une subvention au ministère sur un fonds de concours.

Le périmètre de l'administration territoriale ne dispose pas de convention.

Deux hypothèses sont envisagées aujourd'hui sur le périmètre de l'administration centrale et celui de l'administration territoriale :

- la négociation des dossiers de gré à gré avec un obligé pour un coût d'achat des CEE délivrés au ministère ;
- la passation d'une convention avec un obligé ou un prestataire qui pourrait faire l'objet d'une consultation.

#### Les actions conduites

Cet état des lieux a permis à la mission développement durable d'identifier des actions prioritaires :

- construire avec les services immobiliers des process en vue de privilégier, dès les premières études de maîtrise d'œuvre, les travaux d'amélioration énergétique permettant d'obtenir des certificats d'économies d'énergie ;
- diffuser une fiche d'information sur l'intranet développement durable – rubrique « Les outils d'une démarche éco responsable » ;
- exercer une veille réglementaire ;
- accompagner les services dans la mise en œuvre du dispositif.

#### Une démarche à poursuivre

En termes de périmètre :

- valoriser les travaux réalisés sur l'administration centrale (Lognes et Beauvau en priorité) ;
- évaluer l'opportunité de passer une convention avec un prestataire pour le parc de l'administration territoriale.

En termes de méthode :

- promouvoir le recours aux CEE auprès des services constructeurs (mise en ligne des conventions, diffusion des nouvelles fiches du MEEM...) ;
- identifier les CEE au stade des études de maîtrise d'œuvre afin de simplifier la procédure.

### Indicateurs

Ministériels	Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE	Action en cours de déploiement
	Nombre de KWH cumacs et montant des subventions	Sur le périmètre de la gendarmerie nationale : 206 596 900 KWH cumacs pour un montant total facturé de 607 790,71 € Sur le périmètre de la police nationale : 25 254 000 KWH cumacs pour un montant total versé de 75 762 €



## 1. Économies d'énergie

### 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

#### Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers

##### Bilan 2015

Dans le cadre de cette action, une mission d'audit énergétique a été proposée par la mission développement durable à la direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) pour les trois data centers localisés en Île-de-France.

L'objectif est de procéder à un pré-diagnostic afin d'identifier des pistes d'amélioration sur le moyen terme dans le domaine de l'amélioration énergétique et de la rationalisation des locaux existants.

La réflexion intégrerait :

- la réalisation d'un état technique de l'existant ;
- la proposition de pistes d'actions visant à améliorer la qualité sur le plan thermique et énergétique des bâtiments et des locaux dédiés aux data centers ;
- l'étude de l'implantation des baies informatiques.

En lien avec la DSIC, cette étude viserait à évaluer l'opportunité et la faisabilité de revoir l'urbanisation des salles informatiques, faire des préconisations sur les matériels déployés et proposer des améliorations des infrastructures (froid et énergie). Sur ces bases, il s'agirait d'élaborer un schéma directeur d'évolution des data-centers et des bonnes pratiques.

Cette étude nécessite de passer par un audit réalisé par une société compétente dans l'optimisation des data centers. Dans ce domaine, la société APL pourra être sollicitée via l'UGAP ; elle participe déjà aux travaux du futur data center DSIC (B015).

Un état des lieux des surfaces et consommations a été initié à l'aide de documents de diagnostic complétés par la DSIC et le BGSAC.

##### Indicateurs

---

Ministériels	Evolution des consommations du parc en KWH	État des lieux en cours de réalisation
--------------	--	--



## 1. Économies d'énergie

### 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

#### Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques

##### Bilan 2015

###### *Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication*

Le ministère de l'Intérieur a adopté en février 2015 un schéma directeur des systèmes d'information et de communication pour la période 2015-2018. Ce document, porté par la mission de gouvernance ministérielle des systèmes d'information et de communication, vise à maîtriser et rationaliser les systèmes d'information au service des citoyens, partenaires et métiers, en vue de relever le défi de l'administration numérique.

Le schéma fixe les bonnes pratiques, les principes et les orientations qui doivent guider l'action du ministère :

- faciliter les outils de travail collaboratif et la dématérialisation au sein de ministère ;
- favoriser l'accès au système d'information du ministère en situation de mobilité et en sécurité ;
- assurer la cohérence et la soutenabilité budgétaire des investissements SIC ;
- moderniser et inscrire les infrastructures SIC dans un cadre interministériel.

Ce document de référence dans le domaine des SIC fait l'objet d'une large diffusion dans les services. Il est disponible sur le site intranet de la mission de gouvernance ministérielle des SIC et sur l'espace collaboratif dédié aux responsables des systèmes d'information métier et modernisation (RSIMM).

###### *L'évolution du parc informatique et le déploiement d'équipements mobiles*

Les usages et les besoins en mobilité évoluent vite. La DSIC propose des solutions qui facilitent le quotidien des agents dont l'activité exige lors de leurs déplacements qu'ils puissent se connecter à leur messagerie, leur agenda ou leur environnement de travail, facilement et en sécurité.

L'une de ces solutions prend la forme d'un poste nomade sécurisé, baptisé SPAN. Cette solution de nomadisme permet l'accès aux infrastructures du ministère et la prise en main à distance de son environnement de travail de façon totalement sécurisée. L'outil fonctionne depuis internet ou le réseau du ministère, par une liaison filaire, Wifi ou 3G/4G (partage de connexion).

Une nouvelle version de SPAN est disponible depuis octobre 2015. Elle apporte des évolutions fonctionnelles majeures dont :

- une nouvelle ergonomie ;
- la mise à jour à distance ;
- un mode déconnecté : accès à une suite bureautique LibreOffice, un lecteur PDF, et un lecteur de médias ;
- la possibilité de connecter une imprimante portable dédiée et un lecteur de carte agent.

Afin de compléter l'offre SPAN, la DSIC a également entrepris le développement de deux modèles de tablettes hybrides, adaptés à un usage SPAN. Un premier modèle de tablette devrait être disponible à partir de l'été 2016.

La solution HESPERIS-NG avec la surcouche de sécurisation ERCOM va permettre le travail en mobilité depuis un smartphone ou une tablette. La consommation électrique de ces nouveaux terminaux est extrêmement faible et permet de garder le contact avec son environnement de travail quel que soit le lieu, à condition de disposer au minimum de la 3G ou d'un point d'accès WIFI.

##### Indicateurs

Ministériels	Nombre d'équipements mobiles mis en service	Indicateur non renseigné
	Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête	Indicateur non mesurable en 2015



## 1. Économies d'énergie

### 1.2 – Changer les comportements

#### Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

##### Bilan 2015

L'adoption de nouveaux comportements vertueux au regard des enjeux de la préservation de l'environnement est un vecteur essentiel du déploiement de démarches de développement durable. La mission développement durable accorde un intérêt tout particulier aux actions de sensibilisation et de formation pour promouvoir les changements de comportements.

Pour impulser une dynamique sur l'ensemble des services et à tous les niveaux hiérarchiques, la mission s'appuie sur des outils de communication interne et des événements européens et mondiaux d'actualité développement durable.

*Les actions menées en 2015 sur la maîtrise de l'énergie dans le cadre de la semaine européenne du développement durable (30 mai-5 juin) en collaboration avec la direction de la communication*

<b>Action</b>	Chaque jour, des animations ont été proposées sur le thème du PMAE et des actions associées – économies de ressources, immobilier durable, biodiversité et économie circulaire <ul style="list-style-type: none"><li>– un spectacle de théâtre de rue sur les enjeux du tri et du recyclage des déchets</li><li>– la projection de « Soleil vert » de Richard Fleischer avec Charlton Heston</li><li>– la présentation d'innovations pour réduire ses consommations d'énergie</li><li>– des témoignages de démarches innovantes en matière de recyclage</li><li>– des produits de saison et du pain bio aux restaurants d'entreprises, du café équitable</li><li>– une sensibilisation au tri des déchets</li><li>– une conférence : « Conscience climatique et comportements quotidiens : nous pouvons tous agir ! »</li></ul>
<b>Lien avec le PMAE</b>	Une action en faveur de la réorientation des modèles de production, d'échange et de consommation. L'enjeu était de démontrer que l'action conduite par chacun à son niveau est importante, tant elle participe directement à engager des évolutions positives en faveur de la réduction des gaz à effets de serre et de la limitation du réchauffement climatique
<b>Bilan</b>	Les points clés de la semaine : <ul style="list-style-type: none"><li>– La conscience climatique et les comportements quotidiens : les enjeux climatiques et le lien avec les comportements individuels, les freins aux changements et les actions pratiques au quotidien que chacun peut adopter</li><li>– Le plan ministériel administration exemplaire et le lancement des 21 fiches-action</li><li>– Les enjeux de l'immobilier durable, à travers une présentation de réalisations du ministère et d'équipements innovants</li><li>– La préservation de la biodiversité à travers des solutions locales et des actions exemplaires (jardinage écologique, jardins partagés, bonnes pratiques du ministère...)</li><li>– L'économie circulaire : témoignages de démarches innovantes sur le recyclage par le ministère (réparation de fauteuils à la DSPP30, recyclage de bouchons et d'embouts d'éthylotest, collectes de piles...)</li></ul>

##### *Des actions pour des publics ciblés*

La mission développement durable a élaboré et mis à disposition un diaporama sur « la maîtrise de la consommation des fluides à l'échelle d'un bâtiment ou d'un site ». Ce document de sensibilisation s'adresse prioritairement au personnel en charge de la gestion du parc immobilier (contrôleurs de gestion, chef de service, service de gestion opérationnel...). Il s'organise selon le schéma suivant :

– Éléments de contexte : le dispositif réglementaire, la gouvernance au ministère de l'Intérieur, le parc immobilier et les consommations de fluides, l'empreinte environnementale ;

– Agir à l'échelle d'un bâtiment : le plan ministériel administration exemplaire 2015-2020, le projet d'organigramme fonctionnel autour du référent immobilier durable, le plan d'actions, les axes d'actions prioritaires (optimiser les températures, optimiser le poste consommation d'eau, améliorer la gestion de la bureautique, améliorer les comportements en préservant le confort des usagers).

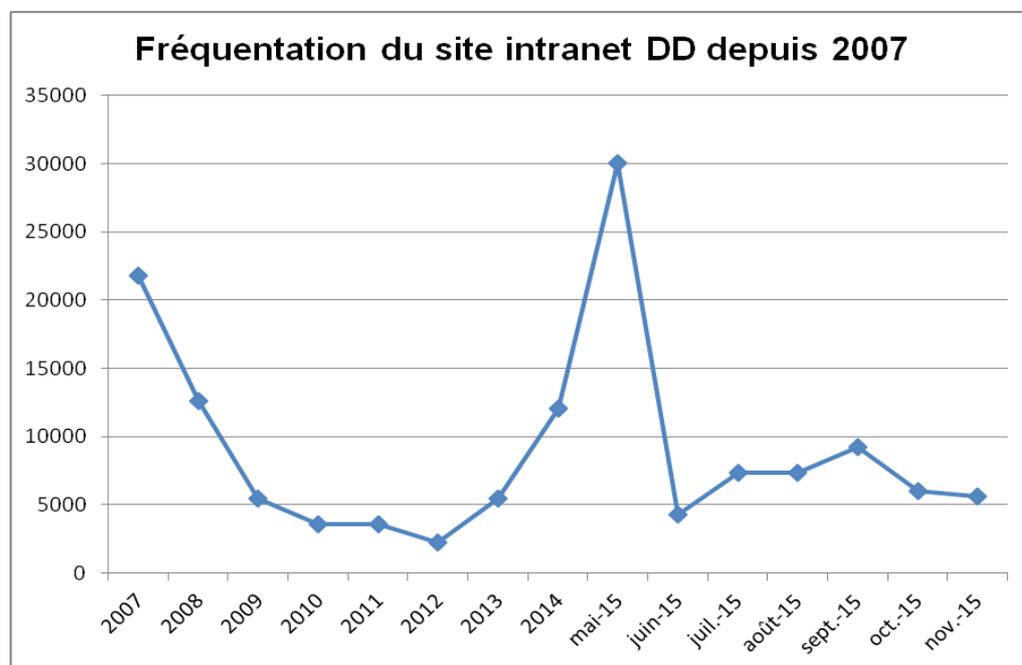


## Indicateurs

Ministériels	Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif	Nombre de connexions sur l'intranet développement durable, par mois :
		Janvier 379
		Février 620
		Mars 1 817
		Avril 2 210
		Mai 34 629
		Juin 4 243
		Juillet/août 14 688
		Septembre 9 216
		Octobre 5 981
		Novembre 5 585
		Décembre 14 289

Soit un total pour l'année 2015 de 93 657 connexions

La consultation de l'intranet développement durable apparaît en nette augmentation par rapport aux années antérieures (cf. schéma)



Nombre d'actions de sensibilisation

2 – semaine européenne du développement durable et support de communication



## 2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

### Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service

#### Bilan 2015

L'évolution du parc de véhicules est un enjeu majeur pour le ministère de l'Intérieur qui compte près de 60 000 véhicules – 1 832 véhicules pour l'administration centrale et 1 656 pour les préfetures.

#### Les objectifs

L'action du ministère s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 16 février 2015, relative à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'État et de ses établissements publics, qui vise à l'exemplarité de l'État tant en matière environnementale qu'en termes de bonne gestion des deniers publics.

#### Objectif 2015 d'acquisitions annuelles

- 33% maximum en diesel
- 33% minimum en essence
- 33% minimum en hybride et électrique, dont au moins la moitié de véhicules électriques

#### Objectif 2016 d'acquisitions annuelles

- 50% des achats doivent être des achats de véhicules propres

#### Les axes d'actions

Pour 2015, les résultats du ministère de l'Intérieur sont inférieurs aux objectifs de la circulaire. Au titre de 2016, le responsable ministériel des achats souhaite donner une nouvelle impulsion en travaillant sur les axes suivants :

- le déploiement de consignes incitatives auprès des services, tout en intégrant la contrainte liée à l'évolution de l'offre, marquée notamment par l'arrêt de la production de la version hybride de la Peugeot 508 par le constructeur PSA. En l'absence de solution hybride proposée par les constructeurs français, il est recommandé de retenir les motorisations essences comme le recommande la MIPA ; les motorisations « diesel », plus polluantes et plus onéreuses, devront être réduites significativement ;
- la diffusion de l'information concernant les critères relatifs à l'acquisition de véhicules de fonction – cf. note du SAE aux Secrétaires généraux des ministères sur l'ajustement des critères de choix des véhicules de fonction M2 et H ;
- la mise à disposition d'informations et de conseils à travers le bureau de la commande publique et de la performance des achats.

#### Exemples de rationalisation de l'achat de véhicules au profit des véhicules propres dans les directions du ministère

- Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Une réflexion a été initiée pour la réduction du parc automobile en administration centrale dans le cadre du déménagement sur Garance. Elle a conduit à une réduction du parc de près de 50% entre 2014 et 2015, portant essentiellement sur la flotte de véhicules de service, avec l'objectif de s'adapter à une implantation nouvelle et une évolution des besoins.

- Direction générale de la gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale a réduit de 10 % son parc automobile en administration centrale. Pour le renouvellement de son parc automobile, cette direction achète désormais uniquement des véhicules (flotte de véhicules non opérationnels) dont la consommation est réduite et dont les émissions restent faibles avec une moyenne de 115 g CO<sup>2</sup>/km par véhicule. Cet objectif sera amplifié en 2016 et 2017 avec une cible moyenne de 105 g CO<sup>2</sup>/km par véhicule grâce à l'objectif de location de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

- Direction générale de la police nationale

Depuis 2009, une politique de mutualisation a été entreprise pour réduire le parc roulant. On comptabilise une diminution à hauteur de 30 % des véhicules administratifs et une valorisation des pratiques de mutualisation. Cette gestion génère une meilleure visibilité des moyens permettant une utilisation rationnelle et cohérente. En administration centrale, les liaisons quotidiennes dites « navettes » (DRCPN / Beauvau) sont l'occasion de prendre en charge d'autres missions (interface avec le service de



communication de la DGPN, transport d'agents sur Beauvau) et de rationaliser les déplacements. Depuis l'installation de la DRCPN sur le site « Lumière », le recours à la ligne 14 est systématiquement privilégié pour se rendre notamment à des réunions organisées sur Beauvau évitant le recours aux véhicules administratifs (perte de temps, embouteillage, coût essence, stress pour le stationnement...).

#### *Le déploiement de véhicules électriques sur le périmètre ministériel*

L'évolution du parc automobile en faveur des véhicules électriques est engagé depuis plusieurs années en l'administration centrale. Ce parc automobile compte aujourd'hui 13 véhicules électriques ; toutefois le kilométrage des véhicules fait apparaître un usage à déployer plus largement. L'ensemble des sites est équipé en bornes de rechargement.

Service	Nombre	Mise en circulation	Modèle	Kilométrage cumulé
SG / DRH	2	2013 et 2015	Renault Zoé	12 330
SG / DEPAFI	4	2013	Renault Zoé et Renault Kangoo	16 132
I.G.A.	1	2013	Renault Zoé	6 863
DSIC	2	2013 et 2015	Renault Zoé	24 043
DGOM	1	2013	Renault Zoé	7 158
DMAT	1	2013	Renault Zoé	2 010
DICOM	1	2013	Renault Zoé	6 582
SG	1	2014	Renault Zoé	5 410

Les préfectures sont également engagées dans cette dynamique ; on estime aujourd'hui que chaque préfecture dispose d'au moins une borne de rechargement.

Les SGAMI s'approprient la démarche, avec la mise en place progressive de bornes. Au sein du SGAMI Ouest, une borne est opérationnelle depuis janvier 2016. Pour le SGAMI Sud-Ouest, deux bornes de rechargement seront également disponibles au cours du deuxième trimestre 2017 au sous-sol du futur hôtel de police de La Rochelle. Enfin, au SGAMI Nord, le nouvel hôtel de police de Tourcoing sera équipé d'une borne de rechargement en 2018.

#### *Les actions liées à la mobilité et aux comportements : la formation à l'éco conduite*

- Direction générale de la police nationale

La formation initiale des gardiens de la paix, des adjoints de sécurité et des cadets de la République intègre, dans le cadre d'enseignements relatifs à la prévention aux risques routiers, des éléments de formation à l'éco conduite (anticipation, maîtrise de la vitesse, des trajectoires, des distances de sécurité...). En 2015, 2 917 élèves gardiens de la paix ont bénéficié de ces enseignements, comportant deux heures de cours et huit heures d'ateliers pratiques (sur véhicule automobile ou simulateurs de conduite selon la faisabilité des structures) ; 3 086 élèves adjoints de sécurité et cadets de la République ont suivi un enseignement spécifique à l'éco conduite d'une durée d'une heure, en complément aux deux heures dédiées à la conduite responsable dans le cadre de la prévention aux risques routiers.

Par ailleurs, de nombreuses actions de formation continue sont dispensées sur le champ de l'éco conduite au bénéfice des agents de la police nationale, soit par les directions opérationnelles, soit par le réseau des structures de la formation. D'autres services, comme la DOSTL de la préfecture de police de Paris, mettent en place des formations à la conduite préventive et à l'éco conduite sécuritaire pour leurs agents. En 2015, 1 611 fonctionnaires ont ainsi été formés à l'éco conduite.

La SDFDC a mis en place, depuis 2013, une formation intitulée « la conduite éco responsable à l'aide du simulateur de conduite ». D'une durée de 6 heures, l'objectif de cette action est d'adopter une conduite éco responsable lors de l'utilisation des véhicules de service (discerner les enjeux de la conduite économique, évaluer son comportement de conduite, optimiser ses techniques et attitudes de conduite par l'acquisition de techniques simples de conduite économique...). Celle-ci est déclinée autour d'un outil, un simulateur de conduite, installé de manière pérenne dans sept délégations interrégionales au recrutement et à la formation (DIRF) ou écoles (DRF Paris/Île-de-France, DIRF Sud-Est et les ENP de Sens, Rouen-Oissel, Roubaix, Périgueux et Nîmes).

L'offre de formation, inscrite parmi les objectifs prioritaires de formations des DIRF, relative à la conduite éco responsable, est proposée à tous les agents actifs et administratifs du périmètre du ministère de l'Intérieur, amenés à conduire un véhicule de service.



Intitulé du stage	Nombre formés			
	2013	2014	2015	Au 31 mai 2016
Sensibilisation et perfectionnement à la conduite des véhicules de police	112	160	199	148
Initiation à l'éco-conduite sécuritaire	26	27	7	2
La conduite éco-responsable à l'aide du simulateur de conduite	0	320	142	44
La conduite et l'utilisation des véhicules administratifs (DRRF)	188	77	28	0
La conduite et l'utilisation des véhicules administratifs (DPUP)	3	117	0	0
Stage de formation et de sélection pour la conduite des véhicules rapides de la police nationale	264	244	218	145
Conduite de protection et anti-agression	24	36	48	0
Stage de conduite sécurité au profit des BAC	261	245	210	175
Stage de recyclage moniteurs de l'école de conduite spécialisée du SCA	11	0	12	0
Stage de remise à niveau des moniteurs de l'école de conduite spécialisée du SCA	7	7	8	0
Sensibilisation sur la conduite de sécurité	236	79	43	0
Évaluation de la capacité à conduire des véhicules de police en situation d'urgence	398	253	467	327
Conduite sécurité (Guyane)	41	56	17	0
Stage de conduite sécurité d'un véhicule léger en milieu urbain pour service opérationnel	20	80	0	0
Conduite en situation d'urgence	189	225	212	101
Stage d'éco-conduite d'un véhicule léger pour service opérationnel	20	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1800</b>	<b>1926</b>	<b>1611</b>	<b>942</b>

- Direction générale de la gendarmerie nationale

Entre 2011 et 2015, un plan de formation à l'éco conduite a été mis en place afin de limiter la consommation de carburant.

Ce plan a permis de former près de 11 724 conducteurs professionnels ou effectuant plus de 50 000 km par an. Dans un premier temps, le plan de formation a été mené à l'échelle nationale, programmé sur deux années complètes, visant à assurer au niveau local des formations qualifiantes, avec le concours de douze formateurs internes issus du commandement des écoles de gendarmerie (deux volets d'une heure, théorie/pratique) via des véhicules type 307 équipés d'appareils embarqués.

Depuis 2013, les véhicules ont été rapatriés sur le site de formation de l'école de Fontainebleau où les personnels stagiaires ou futurs GAV sont systématiquement formés avant leurs prises de fonction. La diffusion de 30 000 guides de bonnes pratiques ainsi qu'une version 2.0 disponible sur le site intranet complète cet effort en faveur d'une gestion économe du carburant.



## Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD	La mission développement mène des actions de sensibilisation auprès des services en faveur d'un parc automobile moins émissif en CO2. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet développement durable et contribue au partage des bonnes pratiques, notamment par son réseau de référents locaux
	Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc	La mission développement durable a engagé une démarche de recensement qui reste à consolider en 2016. Les chiffres ci-dessous correspondent à des estimations : – SGAMI Ouest : 0 – SGAMI Sud-Ouest : 0 – SGAMI Est : 0 – SGAMI Nord : 0 – SGAMI Sud-Est : 0 – SGAMI Sud : 0 – Gendarmerie : une action de recensement prévue en 2016. À ce jour, le nombre de borne de recharge au sein du parc immobilier de la gendarmerie est très faible. En outre, si des initiatives locales sont mises en œuvre, c'est avec le concours d'opérateurs pour des véhicules garés à l'extérieur des sites sans que des bornes soient installées sur les sites de la gendarmerie – Sécurité Civile : 2 – Préfectures : estimation d'au moins une borne par préfecture ; recensement précis prévu d'ici fin 2016 – Administration centrale : 15 (Beauvau : 4 ; Lognes : 3 ; Lumière : 2 ; Garance : 6)
<b>Interministériels</b>	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	Sur l'ensemble du ministère : proportion de 10 % de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc, soit : – 3 % de véhicules électriques – 7 % de véhicules hybrides
	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite	Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation (cf. information ci-dessus)



## 2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

### Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels

#### Bilan 2015

Le parc de véhicules opérationnels du ministère de l'Intérieur représente un enjeu fort en termes de déploiement de véhicules propres et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le ministère doit construire un plan d'actions, élaboré à partir des initiatives déjà engagées selon la disponibilité des services. Il s'agira d'identifier des actions prioritaires qui seraient déployées dans un premier temps sur un périmètre limité dans la perspective d'une adhésion plus large. La démarche devra convaincre les services de l'efficacité de nouveaux équipements, notamment électriques, et de l'évolution des organisations, au service du bon accomplissement de leurs missions.

#### *Des initiatives ponctuelles méritent d'être valorisées*

- Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
  - Deux véhicules électriques ont été acquis pour des sites délocalisés – BASC/Base Avion de la Sécurité civile de Marignan et GH/Groupement Hélicoptères de Nîmes-Garons.
  - Sur certains sites, notamment en Corse, le choix a été fait de ne pas remplacer des véhicules et de privilégier la location de véhicules pour les périodes opérationnelles (campagne des feux de forêt notamment).
  - Enfin, une action de mutualisation des véhicules entre des services de la DGSCGC a été engagée. Au service du déminage, chaque mission était attachée à un véhicule spécifique (ex. transport d'obus, voyage officiel avec robotique embarquée...). Il a été décidé de mutualiser l'équipement de ces véhicules afin de les rendre adaptables suivant la mission : le véhicule équipé pour le transport d'obus est transformable pour une mission de voyage officiel.

- Direction générale de la gendarmerie nationale

Le groupement départemental de gendarmerie du Var a introduit à l'été 2014 deux véhicules électriques de type Bluecars, mis à la disposition de la brigade de Saint-Tropez. Un retour d'expérience a permis de dresser un bilan positif de cette opération sur l'année 2015.

– Sur le plan technique : les véhicules ont été rapidement pris en main par les personnels de l'unité. La nécessité de mise en charge permanente en phase de stationnement imposé par le système des batteries chaudes n'a généré aucune difficulté. Les gendarmes ont bénéficié d'une prise en charge de l'entretien des véhicules par l'organisme prêteur, le groupe Bolloré.

– Sur le plan opérationnel : les véhicules ont été employés essentiellement en mission de surveillance générale où leur discrétion a été appréciée pour la population dans les zones quasi-piétonnes ou pavillonnaires. L'intérêt tactique et l'image positive et écologique de ces véhicules auprès de la population sont soulignés par les gendarmes.

- L'engagement du ministère de l'Intérieur dans le cadre de la COP 21

La COP 21 était un événement labellisé éco responsable. Cette disposition a imposé un certain nombre d'adaptation des modalités de travail des services du ministère en charge de la sécurité.

Le recours à des véhicules électriques a été privilégié ; une structure éphémère a été mise à disposition des équipes de maintien de l'ordre ; les services de déminage ont été installés dans des constructions en dur chauffées électriquement avec des véhicules stationnés à proximité et mis en marche uniquement en cas d'utilisation ; des toilettes sèches ont été installées ; l'utilisation de lanceurs d'eau, moins chers et moins polluants, a été privilégiée aux gaz lacrymogènes.

#### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels	Indicateur non mesurable en 2015
	Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD	Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels



### 3. Mobilité durable

#### 3.1 – Rationaliser les déplacements

##### Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

###### Bilan 2015

Des actions de sensibilisation sont menées par la mission développement durable auprès des agents, afin de promouvoir :

- le recours à des modes de transports propres ;
- la rationalisation et la mutualisation des déplacements ;
- le covoiturage ;
- la réduction du nombre de déplacements et le recours aux outils d'audio et de visioconférence (cf. fiche action n°6).

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable, du 16 au 22 septembre, des animations ont été proposées sur les sites d'administration centrale du ministère :

- des essais de vélos et voitures électriques avec des formateurs de l'IFORE-MEEM ;
- des opérations de marquage de vélos, en lien avec la convention entre le ministère et la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) ;
- une action mobilité et santé en partenariat avec l'action sociale et la médecine de prévention, et les Éditions Buchet-Chastel / collection « Ecologie » ;
- une sensibilisation à la sécurité routière ;
- des témoignages d'actions de mobilité innovante ;
- une réflexion sur la mobilité et le handicap.

Les correspondants de la mission développement durable dans les directions du ministère ont la charge de relayer ces messages auprès des services.

###### *L'exemple d'une initiative de la gendarmerie nationale*

La gendarmerie nationale cherche à limiter le nombre de trajets en voiture en privilégiant les transports en commun, en particulier par voie ferrée.

Des cartes de transport type Navigo ou des titres de transport individuels sont privilégiés.

Des plans de déplacements peuvent être réalisés afin d'optimiser la mise en commun des moyens de déplacement à disposition ; toutefois la mise en œuvre de ces plans reste contrainte par la nature souvent imprévisible des missions d'intervention.

###### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements	Action en cours de déploiement
	Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions	Déploiement ultérieur de l'action



### 3. Mobilité durable

#### 3.1 – Rationaliser les déplacements

##### Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence

#### Bilan 2015

##### *Le renforcement des équipements*

Pour 2015, on recense près de 700 terminaux de télécommunication et près de 35 000 visioconférences tenues pour les services du ministère hors gendarmerie. Pour le périmètre de la Gendarmerie nationale, le nombre de salles équipées de la visioconférence a été multiplié par 5 entre 2009 et 2014, soit 595 salles équipées.

En complément de sa solution de visioconférence, la DSIC travaille à une solution de communication unifiée, qui verra la possibilité de réaliser des appels interpersonnels via la webconférence. Il suffira d'être muni d'un micro, d'écouteurs et d'une webcam pour pouvoir monter depuis son environnement de travail une conférence sans bouger de son bureau ou en mode de nomadisme.

##### *État des lieux des équipements de visioconférence*

Localisation	Descriptif de l'équipement	Nombre de visioconférences	Durée moyenne d'utilisation	Services d'assistance, conciergerie
<b>Administration centrale (Beauvau, Lumière, Garance et Levallois)</b>	82 terminaux et des logiciels spécifiques	3 865	1h45	SDSU (service support multimédia dont la visioconciergerie)
<b>Administration territoriale (préfectures de région dont PRIF, sous-préfectures et SGAMI)</b>	219 terminaux, des serveurs de connexion et des logiciels spécifiques	9 624	2h	SGAMI (service support DZSIC), préfectures (service support SIDSIC) et SDSU (service support multimédia dont la visioconciergerie)
<b>Préfecture de Police</b>	72 terminaux, des serveurs de connexion et des logiciels spécifiques	3 794	2h	DOSTL (service support SIC de la PP) et SDSU (service support multimédia dont la visioconciergerie)
<b>Police nationale</b>	323 terminaux, des serveurs de connexion et des logiciels spécifiques	17 613	1h45	Service support SIC de police assisté des SIDSIC et de la SDSU (service support multimédia dont la visioconciergerie)
<b>Total</b>		<b>696</b>	<b>34 896</b>	



### La charte de la téléconférence

Une charte sur le bon usage des outils de téléconférence a été élaborée à destination des agents du ministère de l'Intérieur, en vue d'une diffusion en 2016 sur l'intranet développement durable. Ce document de sensibilisation rappelle les enjeux et les atouts de l'audio et de la visioconférence et promeut un recours plus large à ces outils.

### Les avantages de la téléconférence – Charte sur le bon usage des outils de téléconférence

<b>Un gain de temps</b>	Un déplacement pour une réunion signifie un temps de transport dans des conditions variables. La téléconférence permet de limiter le déplacement à la salle équipée ! De plus, alors que les transports sont incertains, la technologie de téléconférence a un taux de panne proche de zéro.
<b>Un gain financier</b>	Cette évolution des pratiques diminue les dépenses de déplacements (billet de transport et frais de mission) et de temps de gestion des dossiers (prise de billet, traitement des avances ou remboursements). Une fois les équipements installés, une téléconférence représente un coût mineur.
<b>Un moindre impact environnemental</b>	Éviter un déplacement réduit l'empreinte environnementale du ministère et participe à l'atteinte des objectifs concernant l'énergie et les gaz à effet de serre. De plus, la démarche induit une réduction de la consommation de papier (tickets, dossiers de frais de mission...).
<b>Une souplesse d'organisation</b>	La téléconférence présente une grande flexibilité : – établir un contact site à site ; – établir un contact multipoint – plus de trois sites connectés. En cas d'empêchement de dernière minute, il est possible de décaler une réunion sans trop affecter l'organisation du travail de ses collègues. Facile à utiliser, le dispositif permet de programmer des réunions en fonction des besoins et des demandes sans restriction.

### En conclusion : le triplé gagnant !

- Un gain de temps avec la diminution du nombre de déplacements
- Un gain d'efficacité avec des réunions de qualité autant que de besoin
- Un gain financier avec moins de déplacements

### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Taux d'équipements de visio conciergerie	Reformulation de l'indicateur en termes d'évolution du nombre et de la qualité des équipements 2015 : état des lieux – 1 295 terminaux de télécommunication recensés
	Taux d'utilisation des équipements	Indicateur non mesurable en 2015



### 3. Mobilité durable

#### 3.1 – Rationaliser les déplacements

##### Fiche-action n°7 : Le télétravail

#### Bilan 2015

Le décret d'application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 pose le cadre, les principes généraux du télétravail, chaque ministère déclinant ensuite, en fonction de son mode de fonctionnement et de ses contraintes propres, les modalités concrètes d'application à ses services – décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Au ministère, une réflexion est conduite sous le pilotage de la SDASAP entre plusieurs services de la DRH et la DSIC. Les services travaillent en mode projet ; d'autres directions ont été progressivement associées, telles que la mission développement durable de la DEPAFI et la sous-direction du recrutement et de la formation. Ce partenariat doit permettre de mettre en place, au sein des services centraux et territoriaux du ministère de l'Intérieur, un dispositif clair et efficient.

Le groupe de travail s'est réuni deux fois en 2015 autour de trois axes de travail :

- les aspects législatifs et réglementaires ;
- l'impact attendu en termes de qualité de vie au travail ;
- les modalités techniques.

#### Indicateurs

Ministériels	Définition du cadre ministériel réglementaire	Action en cours de réalisation – mise en place du groupe de travail pour la rédaction de l'arrêté ministériel
	Nombre d'agents en télétravail	Recensement en cours de finalisation avec le bilan social 2015 pour le périmètre des préfectures



### 3. Mobilité durable

#### 3.1 – Rationaliser les déplacements

##### Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

#### Bilan 2015

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable, du 16 au 22 septembre, des animations ont été proposées sur les sites d'administration centrale du ministère, en collaboration avec la direction de la communication et la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel.

<b>Action</b>	Des animations sur les sites de Beauvau, Lumière et Oudinot en collaboration étroite avec la délégation à la sécurité et la circulation routières et la DRH/action sociale : <ul style="list-style-type: none"><li>– Des essais de vélos et voitures électriques avec des formateurs de l'IFORE-MEEM ;</li><li>– Des opérations de marquage de vélos, en lien avec la convention entre le ministère et la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB)</li><li>– Une action mobilité et santé en partenariat avec l'action sociale et la médecine de prévention, et les Éditions Buchet-Chastel / collection « Ecologie »</li><li>– Une sensibilisation à la sécurité routière</li><li>– Des témoignages d'actions de mobilité innovante</li><li>– Une réflexion sur la mobilité et le handicap</li></ul>
<b>Lien avec le PMAE</b>	Une action pour encourager chaque agent à repenser les modes de déplacements au quotidien : privilégier les transports plus écologiques et économiques, dans le contexte de la COP21
<b>Bilan</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Près de trente personnes ont testé la conduite d'un véhicule électrique. Elles en ont apprécié les avantages : un environnement sans bruit parasite et la puissance du véhicule. D'autres ont découvert des vélos pliables, guère plus encombrants qu'une trottinette, ou encore un triporteur aux usages variés...</li><li>– Les participants se sont informés sur les modalités de déplacement en vélo, notamment dans Paris ; un air-bag adapté était présenté. Plus de vingt personnes sont reparties avec un vélo marqué, « un vélo plus facile à retrouver ! »</li><li>– Un grand nombre de participants a évalué sa forme physique grâce à des exercices proposés dans la salle de sport ; la médecine de prévention présente sur l'événement donnait les bons conseils</li><li>– L'expérience du crash-test, de la voiture tonneau et du simulateur de conduite ont permis de sensibiliser à une conduite éco responsable et aux enjeux de la sécurité routière</li><li>– Des actions exemplaires pour une mobilité durable : la Carsat Nord-Est et l'unité de sécurité routière de la préfecture de Meurthe-et-Moselle présentaient leurs actions sur le thème de la mobilité : un plan de déplacement entreprises et la formation de chauffeurs de bus scolaires, des approches innovantes pour protéger l'environnement et favoriser la sécurité des déplacements</li></ul>

Plusieurs supports de sensibilisation ont également été diffusés par la mission développement durable à destination des agents, relayés sur l'intranet développement durable (cf. indicateur).

#### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Nombre d'actions de sensibilisation	6 actions réalisées dans le cadre de la semaine européenne du développement durable
	Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services	<ul style="list-style-type: none"><li>– Affiche de sensibilisation à la mobilité durable, « Bougez autrement »</li><li>– Diffusion d'un « quiz vélo » à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité durable</li></ul>



### 3. Mobilité durable

#### 3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

##### Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

###### Bilan 2015

Le ministère de l'Intérieur est engagé dans la rédaction d'une nouvelle politique voyage qui a pour objectif, sur la base des textes réglementaires en vigueur, de mettre en place une politique simple, de bonne gestion, visant à :

- optimiser les déplacements des personnels du point de vue financier, opérationnel et environnemental ;
- préciser les modalités de mise en œuvre des dispositions préconisées en matière d'administration exemplaire, et plus particulièrement de mobilité durable, au regard de la circulaire du Premier Ministre du 17 février 2015 relative au Plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020 et de la loi transition énergétique du 17 août 2015.

L'objectif porte à la fois sur une diminution des coûts et sur une prise en compte de l'impact environnemental des déplacements. À ce titre, le ministère vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre induites par son activité et la valorisation des modes de mobilité durable. Il s'agit de favoriser :

- les modes doux et les moins émissifs en CO<sub>2</sub> ;
- le recours à la visio conférence, l'audio conférence ou le web conferencing, outils collaboratifs qui permettent de se déplacer uniquement si nécessaire.

Pour sensibiliser les services aux enjeux environnementaux, des informations sur le niveau d'émissions de CO<sub>2</sub> en fonction des modes de transport seront diffusées aux voyageurs – sur les billets et les devis.

Dans le cadre du marché voyageur, un état des lieux a pu être réalisé pour l'année 2015 sur l'ensemble des déplacements aériens et ferroviaires des services du ministère :

	Nombre de trajets	Distance parcourue (km)	Émissions de CO <sub>2</sub> (kg éq. CO <sub>2</sub> )
<b>Air</b>	70 853	179 110 151	39 516 410
<b>Fer</b>	82 174	35 126 271	889 003

Cet état des lieux constituera une base de référence pour assurer le suivi de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements à compter de 2017.

Des reports de trajets de l'air vers le fer ont également été identifiés pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> dans le respect des temps et des conditions de trajets. Une communication et une action particulières devront être menées dans ce sens.

###### Principaux trajets transférables air/fer

Trajet	Avion/train	Nombre de trajets	Temps de trajet	Émissions de CO <sub>2</sub> par trajet (Kg éq CO <sub>2</sub> )	Pourcentage avion	Économies totales de CO <sub>2</sub> (Tonnes éq CO <sub>2</sub> )
<b>Paris-Marseille</b>	Avion	1338	3h10	151,89	<b>27,09%</b>	<b>173,24</b>
	Train	3602	3h20	22,41		
	<b>Gain</b>		<b>-0h10</b>	<b>129,48</b>		
<b>Paris-Bordeaux</b>	Avion	1252	3h10	120,19	<b>33,09%</b>	<b>108,06</b>
	Train	2532	3h20	33,88		
	<b>Gain</b>		<b>-0h10</b>	<b>86,31</b>		
<b>Paris-Lyon</b>	Avion	1694	3h10	98,26	<b>18,42%</b>	<b>143,46</b>
	Train	7502	3h20	13,57		
	<b>Gain</b>		<b>-0h10</b>	<b>84,69</b>		

###### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur	2015 : état de référence – l'évolution sera mesurée à compter de 2016
---------------------	---	---



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

#### Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

##### Bilan 2015

Le déploiement prochain d'un outil de suivi des fluides permettra un suivi de la consommation en eau de l'ensemble des services du ministère (cf fiche action n°1-2). Pour 2015, le ministère de l'Intérieur est en capacité de rendre compte d'un suivi de la consommation en eau sur le périmètre de l'administration centrale.

Site AC	Domanial/Locatif/LOA	Conso Eau (m3) (2014)	Total/site (2014)	Conso Eau (m3) (2015)	Total/site (2015)	Evolution consommation (%) 2014-2015	Evolution consommation Total/site (%) 2014-2015
Rosny	Domanial	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Lognes	Domanial	18 335	20 077	15 397	16 418	-16	-18
	Locatif	1742		1 021		-41	
Levallois	LOA	23 848	23 848	NC	NC	NC	NC
Pantin	Domanial	2623	2 623	3 617	3 617	38	38
BCSP	Domanial	38 550	43 227	40 175	42 106	4	-3
	Locatif	4 677		1 931		-59	
Asnières	Locatif	9 101	9 101	1 911	1 911	-79	-79
Issy-les-Moulineaux	LOA	15 265	15 265	15 577	15 577	2	2
Oudinot	Domanial	6 399	6 399	6 464	6 464	1	1
Lumière	Locatif	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Nanterre	Locatif	7968	7968	11 486	11 486	44	44
Garance 4e trimestre	LOA	NC	NC	4 197	4 197	NC	NC
<b>Total</b>		128 508		114 488			
<b>Total parc domanial</b>		65 907		65 653			

Entre 2014 et 2015, les consommations en eau et les coûts correspondants ont augmenté sur l'ensemble des sites de l'administration centrale.

Une régularisation de la consommation estimée depuis plusieurs années, suite à des relevés de compteurs au cours de l'année 2015, explique les forts écarts sur les sites d'Issy-les-Moulineaux (hausse de 85% entre 2014 et 2015) et d'Asnières (diminution de l'ordre de 80%).

À la suite des audits énergétiques réalisés sur les sites d'administration centrale en 2010, un plan d'action avait été élaboré pour diminuer les consommations et optimiser la gestion du parc immobilier (cf. fiche action n°1-3). Dans ce cadre, certaines opérations de travaux ont été conduites pour réduire la consommation en eau des bâtiments (cf. annexe 2).

Sur le périmètre de la gendarmerie nationale, une opération « hydroéconome » a été mise en œuvre, avec l'installation de 43 876 mousseurs et de 21 938 douchettes pour plus de 20 000 logements sur tout le territoire métropolitain. Des relevés de consommation permettront d'estimer d'ici six mois les réductions effectives de consommation réalisées. La réduction des consommations d'eau dans ces logements devrait être de l'ordre de 30% à 50%.

Il est prévu de mener des actions de sensibilisation auprès des usagers, intégrant des items sur la rationalisation de la gestion de l'eau.

##### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût)	En 2015, le ministère de l'Intérieur est en capacité de répondre sur les périmètres de l'administration centrale et de la gendarmerie nationale, sur lesquels des actions ponctuelles ont été menées
<b>Interministériels</b>	Evolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services	Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2014 : 65 907 m3 2015 : 65 653 m3



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.2 – L'optimisation du tri

#### Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

##### Bilan 2015

Le traitement des déchets est un des axes forts du plan administration exemplaire du ministère de l'Intérieur. Les actions ont porté à la fois sur la mise en place de nouveaux dispositifs et sur le suivi statistique du volume et de la nature des déchets produits par les services.

Pour l'ensemble des sites du ministère, le suivi des volumes doit permettre de se situer par rapport à la moyenne nationale et de dégager les pistes d'actions à mettre en œuvre pour améliorer le tri et diminuer la production de déchets.

##### Le dispositif de tri sélectif des déchets avec apport volontaire

Sachant que le papier représente 80 % des déchets de bureau, le ministère de l'Intérieur a fait le choix de la solution de tri sélectif des déchets avec apport volontaire sur des points collectifs. Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- favoriser de nouveaux comportements éco responsables ;
- poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets ;
- améliorer le taux de recyclage ;
- adapter les prestations aux besoins réels pour dégager des actions porteuses d'économies (fréquence plus espacée de la collecte des déchets, optimisation du nombre et du volume des conteneurs, tri plus sélectif des déchets valorisables, pesée systématique des déchets produits permettant un suivi régulier des volumes collectés...) ; la suppression du passage quotidien dans les bureaux représente une économie estimée de l'ordre de 7% du marché.

Le dispositif de tri avec apport volontaire induit une prise de conscience de la volumétrie des déchets et un comportement plus éco responsable, notamment au travers d'un meilleur tri du papier.

##### *Description du dispositif*

Les agents ne disposent plus de poubelle dans leur bureau. S'ils le souhaitent, ils peuvent se munir d'un sac en papier kraft (pour leurs mouchoirs, pelures de fruits, papier de friandises...) ; des distributeurs de sacs papier kraft neufs sont situés dans les espaces de détente.

Chaque agent dépose lui-même ses déchets ménagers (DIB), canettes, bouteilles et papier dans les collecteurs dédiés mis à sa disposition dans les espaces communs. Le dispositif est complété par un point de collecte unique pour le verre.

Le personnel de ménage n'assure plus l'enlèvement des déchets dans les bureaux, mais relève quotidiennement les collecteurs. Un passage hebdomadaire est maintenu dans les bureaux pour le nettoyage des accessoires.

Des containers adaptés (en termes de contenance, de forme et d'esthétisme) ont été choisis.

##### *Le déploiement du dispositif*

La première phase de déploiement du dispositif de tri par apport volontaire a été réalisée sur le site de Garance, suite à l'emménagement de plusieurs services du ministère pour un total de 1 300 agents. Un plan de déploiement prévoit l'élargissement du dispositif sur d'autres sites d'administration centrale du ministère au cours de l'année 2016 – site de Lumière et de Lognes.

##### *Les résultats*

Au terme des premiers mois de mise en place du dispositif de tri, le site de Garance affiche des résultats positifs. Alors que la moyenne de collecte de déchets papier représente, sur l'ensemble des sites d'administration centrale, 20 % du total des déchets, cette proportion s'élève à 50 % à Garance.

##### L'installation de distributeurs détecteurs de mug

Dans l'objectif de réduire le volume de déchets produits, des distributeurs de boissons chaudes équipés de détecteurs de mug sont progressivement déployés sur les sites d'administration centrale du ministère. : Garance a été le premier site concerné. Il s'agit d'un dispositif incitatif, le recours au mug permettant une réduction du coût de la boisson de 5 centimes.



## Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Nombre de sites ayant adhéré au dispositif	Un site en administration centrale (site de Garance)
<b>Interministériels</b>	Quantité de déchets résiduels produits par agent	Le ministère ne dispose pas de cette information en 2015 – une démarche doit être engagée par la mission développement durable pour une mise en place de ce suivi



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.2 – L'optimisation du tri

#### Fiche-action n°12 : Une collecte des déchets sélective

##### Bilan 2015

Au-delà du déploiement d'un dispositif de tri sélectif avec apport volontaire en administration centrale (cf. fiche-action n°11), le ministère de l'Intérieur s'est engagé pour le traitement de certaines catégories de déchets dans des filières adaptées, dans le cadre de conventions adoptées avec des organismes spécialisés.

##### *La convention avec Ecologic*

En juillet 2015, le ministère de l'Intérieur a signé une convention nationale avec l'éco organisme Ecologic, agréé par l'État pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des piles et accumulateurs.

Cette convention s'applique à toutes les directions du ministère sur l'ensemble du territoire. Pour accompagner les services, la mission développement durable a diffusé sur l'intranet dédié une fiche de synthèse sur les étapes de la collecte, un mode opératoire et des outils de communication (signalétique).

L'éco organisme Ecologic a été réagréé fin 2015 pour 5 ans. De nouveaux agréments permettent à l'organisme de collecter davantage de catégories de déchets que celles initialement prévues dans la convention :

- l'outillage professionnel (catégorie 6 des DEEE) ;
- les équipements de sports, loisirs, création (matériels de sport, jouets, machine à sous, matériels de salles de spectacles – catégorie 7 des DEEE) ;
- les distributeurs automatiques (catégorie 10 des DEEE) ;
- les meubles professionnels de cuisine.

Pour l'année 2015, 130 tonnes de DEEE ont été collectées sur près de 30 sites du ministère, contre 28 tonnes sur 9 sites en 2014.

##### *La convention avec l'association Bouchons d'amour*

Sur la proposition d'un policier de Creuse, dont l'initiative a été soutenue par la mission développement durable, le ministère de l'Intérieur a rejoint la démarche de l'association Bouchons d'amour, pour le recyclage non seulement des bouchons en plastique mais également des embouts usagés d'éthylotest.

Une fois collectés, ces déchets sont vendus par l'association à une usine de recyclage, chargée de les transformer en palettes plastiques recyclables qui remplacent progressivement les traditionnelles palettes en bois. L'argent de cette vente permet à l'association de contribuer au financement du matériel destiné aux personnes en situation de handicap (fauteuils roulants, prothèses...), de la formation de chiens d'assistance pour personnes handicapées mais aussi d'actions humanitaires en France et à l'étranger. Sur la base du bénévolat, cette opération n'engendre aucun frais de fonctionnement ; l'intégralité des sommes récoltées est donc reversée à l'aide au handicap.

Le partenariat avec l'association Bouchons d'amour a été formalisé par une convention-cadre au niveau ministériel, qui se décline en conventions locales adoptées sur une base volontaire par les entités du ministère. Pour faciliter cette démarche, la mission développement durable a diffusé une convention type sur l'intranet du ministère. Des containers dédiés et une signalétique adaptée sont également proposés par la mission aux structures intéressées.

##### *La convention avec Valdélia*

Le ministère a engagé une réflexion pour établir une convention avec l'éco organisme Valdélia, qui a en charge les déchets de mobiliers de bureau. La direction des achats de l'État ayant souhaité l'établissement d'une convention interministérielle, le ministère a décidé de s'associer à cette démarche.



## Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco organismes	27 sites au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic
	Volumes collectés par nature de déchet	Indicateur en cours de déploiement – 130 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic
	Nombre de sites disposant du tri sélectif	La réalisation du PMAE 2015 amène le ministère à supprimer cet indicateur, en doublon de l'indicateur de la fiche-action n°11



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.3 – Maîtriser la consommation de papier

#### Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

##### Bilan 2015

En 2015, la direction de l'évaluation et de la performance des affaires financières et immobilière du ministère de l'Intérieur s'est engagée pour une meilleure maîtrise de la consommation de papier. Cette démarche résulte notamment du constat d'augmentation de la consommation de papier à compter de 2013, suite à une diminution de 50 % enregistrée entre 2008 et 2012.

L'objectif est de réduire de 10 % l'achat de papier sur l'année. Cet engagement s'inscrit au cœur de la stratégie « papier » du ministère autour de trois problématiques : la qualité de papier utilisé (éco responsable), le niveau de la consommation de papier et le taux de recyclage (enjeu lié à la collecte des déchets de bureaux).

Pour accompagner cette démarche, répondre aux exigences professionnelles de chacun et préserver de bonnes conditions de travail, un plan d'actions a été élaboré par la mission développement durable.

- Le papier n'est plus en libre service ; sa distribution est coordonnée par les secrétariats.
- Tous les agents doivent opter pour le dispositif d'impression sécurisée par défaut.
- Un suivi des consommations par copieur est mis en place, diffusé chaque trimestre aux points copieur. Il s'agit de la publication du nombre de photocopies réalisées par copieur (recto/verso, couleur / noir et blanc) ainsi que du nombre de documents scannés sur les trois derniers mois.
- La direction teste l'usage d'un papier de 70gr (80gr actuellement) et le papier recyclé.

Le déploiement du plan d'action a fait l'objet d'une communication régulière sur le site intranet développement durable.

En outre, des actions de sensibilisation ont été réalisées pour promouvoir la maîtrise de la consommation de papier dans les services du ministère :

- diffusion de supports de sensibilisation – flyer sur les bonnes pratiques de consommation de papier ;
- mise en place d'une campagne de courriels sur le thème de la réduction de la consommation de papier, à raison de deux courriels par semaine (information et quiz) pendant quatre mois sur le périmètre de la DEPAFI, avec des cadeaux éco responsables à gagner !

Par la suite, la mission développement durable a été sollicitée par d'autres directions pour disposer des supports de sensibilisation et les relayer auprès de leurs personnels, ou qui envisagent de déployer une démarche similaire au sein de leur structure.

##### Indicateurs

Interministériels	Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté	1 804 550 ramettes achetées dont 35 500 ramettes de papier recyclées, soit 2%
	Evolution du nombre de ramettes consommées entre l'année N et l'année N-1	2015 : 1 804 550 ramettes consommées 2014 : 1 674 965 ramettes consommées Soit 7,7% d'augmentation



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.4 – La réparation, le recyclage

#### Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

##### Bilan 2015

###### *Le partenariat avec bilum*

Dans le cadre de la réflexion menée sur les économies de ressources et la réduction des déchets, le ministère de l'Intérieur conduit un travail de parangonnage auprès de structures spécialisées dans la réutilisation de matériaux.

Cette démarche a amené le ministère à rencontrer la société bilum qui, depuis 2005, donne une seconde vie aux matières mises au rebut et les transforme en une large collection de sacs et d'accessoires.

La mission développement durable a proposé de réutiliser des matières usagées pour fabriquer des pochettes, sacs estampillés « Ministère de l'Intérieur » qui deviennent de véritables objets patrimoine. Un projet est également engagé, dans le cadre d'une convention, avec le bureau de l'habillement de la gendarmerie pour étudier la faisabilité d'objets à partir d'un stock de blousons inutilisés dont les matériaux de base sont d'excellente qualité. Côté police nationale, bilum travaille à la réalisation de prototypes d'objets à partir des anciens modèles de chemises.

Unique et singulière, chaque pièce est le résultat d'une production de qualité, responsable et écologique. La préparation des matières et la confection sont effectuées par des ateliers spécialisés en sellerie et maroquinerie. Le travail est réalisé en collaboration avec des entreprises d'insertion sociale, des ateliers partenaires français et notamment des établissements et services d'aide par le travail – ESAT. Il s'agit donc d'un circuit de production court, responsable et local qui s'inscrit dans la démarche solidaire du développement durable.

###### *L'engagement du SAELSI*

Équipementier de la sécurité intérieure, le service des achats et des équipements logistiques de la sécurité intérieure et ses partenaires industriels s'engagent en faveur de l'achat responsable et du développement durable

Avec plus de 12 500 références gérées dans le domaine de l'habillement des forces de sécurité, la contribution du SAELSI aux achats responsables consiste notamment à introduire dans ses marchés des clauses environnementales exigeant des industriels le recours à des pratiques, produits et matériaux susceptibles de préserver l'environnement.

Dans le marché habillement de la gendarmerie nationale, le prestataire a été incité à valoriser la chaîne de réemploi des effets vestimentaires. Depuis 2014, ce sont ainsi 35.000 effets qui ont été récupérés, contrôlés, reconditionnés et redistribués ; cette démarche est source d'économie sur l'ensemble du marché.

Pour la police nationale, la même démarche de développement a été déclinée au niveau des écoles qui se chargent elles-mêmes de ce recyclage vestimentaire.

Ces démarches de recyclage s'accompagnent le plus souvent d'un engagement social, avec le recours à des personnes éloignées de l'emploi et des travailleurs handicapés.

##### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Nombre d'actions réalisées	– Réalisation d'objets patrimoine à partir de drapeaux usagés – Nombreuses actions de sensibilisation auprès des services
	Évaluation des gains notamment économiques (calcul à préciser concernant l'impact environnemental)	Cet indicateur sera complété à compter de 2016



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.4 – La réparation, le recyclage

#### Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire

##### Bilan 2015

###### *La semaine européenne de la réduction des déchets*

Des animations ont été proposées sur les sites d'administration centrale du ministère à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets, du 21 au 29 novembre 2015, en collaboration avec la direction de la communication et la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel. Elles ont permis d'attirer et de sensibiliser les personnels du ministère sur la thématique des déchets.

<b>Action</b>	<p>Chaque jour de la semaine, la mission développement durable a organisé une « Troc Party » sur deux sites d'administration centrale du ministère (Beauvau et Lumière), dans une perspective de promotion de l'économie circulaire. Les agents étaient invités à amener les objets qui leur sont devenus désuets pour prendre en échange d'autres objets de leur choix.</p> <p>Par ailleurs, un quiz sur les déchets, « le recyclage à portée de mains », a été proposé aux agents pour sensibiliser sur le recyclage avec, pour les gagnants, l'offre d'un pot du miel de Beauvau. Enfin, trois ateliers participatifs ont été organisés en partenariat avec des associations et un coach sur les sites de Garance et Lumière.</p>
<b>Lien avec le PMAE</b>	<p>Une action en faveur de la modification des choix et comportements de la société par la diffusion et le partage de l'information sur l'environnement.</p> <p>À travers l'expérimentation de l'économie circulaire, l'objectif était d'impulser une réflexion sur les habitudes individuelles de consommation et la production de déchets.</p>
<b>Bilan</b>	<p>– La première édition de la Troc Party a rencontré un vif succès. La démarche est porteuse de sens à plusieurs titres. Les notions de partage et d'usage de l'objet sont valorisées au regard de la propriété – un objet qui ne m'est plus utile ne doit pas être jeté, s'il peut être utile à d'autres. Ainsi, un nombre important de livres, CD, DVD, jouets et autres objets de décoration ont été déposés et échangés : la quasi-totalité de ces objets a trouvé preneur. Au-delà du troc, cette action crée du lien entre des personnes qui se trouvent liées par l'échange et des besoins communs. Dans le prolongement de cette action, plusieurs services du ministère ont mis en place des « boîtes à lire » dans les espaces de repos : une bibliothèque de CDs, DVDs et de surtout de livres que tout à chacun pourra emprunter, ramener ou compléter... La pause café devient un moment d'échanges autour de la lecture.</p> <p>– Au travers des ateliers participatifs animés par « Les Filles du facteur » et « bilum », les agents ont découvert des démarches de « surcyclage » qui valorisent les déchets en les transformant en de nouveaux produits de qualité ou d'utilité supérieure.</p> <p>– L'intervention d'un chargé de mission modes de vie durable au MEEM, lors d'un atelier de sensibilisation, a été l'occasion de réflexions et d'échanges sur la thématique des déchets et l'importance des gestes éco responsables.</p>

###### *La semaine européenne du développement durable*

Des actions ont été réalisées dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015, pour valoriser auprès des personnels des démarches innovantes de recyclage, en partenariat avec des structures spécialisées dans le recyclage de matériaux usagés du ministère (cf. fiche-action n°14).

##### Indicateurs

<b>Ministériels</b>	Nombre d'actions de sensibilisation	Deux volets d'actions dans le cadre des semaines européennes de la réduction des déchets et du développement durable
	Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services	Articles sur l'intranet développement durable



## 5. Préservation de la biodiversité

### 5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

#### Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

##### Bilan 2015

Le ministère de l'Intérieur privilégie la gestion responsable de ses espaces verts.

En services déconcentrés, de nombreuses préfectures sont engagées dans une gestion responsable des espaces verts depuis plusieurs années, avec le déploiement du zéro pesticides, la récupération des déchets verts, une offre de formation adaptée, des équipements moins polluants, la passation de nouveaux marchés... (cf. annexe 4 – état des lieux en 2012). Cette tendance exprime le besoin de revenir à des méthodes naturelles d'entretien des jardins, au titre de nécessités écologiques combinées avec la réalisation de réelles économies pour les budgets des services. Des politiques très structurées peuvent être déployés aussi bien sur des sites importants par leur superficie et leurs moyens, que sur des préfectures de moindre dimension qui témoignent également d'une implication exemplaire.

En administration centrale, la mission développement durable a rédigé un cahier des charges zéro pesticide à l'occasion de l'aménagement du nouveau site de Garance. Ce cahier des charges a vocation à être utilisé dans le cadre de futurs marchés relatifs à l'entretien des espaces verts d'autres sites du ministère – administration centrale et services déconcentrés.

##### *État des lieux de l'entretien des espaces verts dans les services déconcentrés*

Dans le cadre du bilan PMAE 2015, la mission développement durable a saisi les différents services concernés. Au titre de ce premier exercice, les contributions des services sont hétérogènes : certains ont procédé à un recensement des espaces sans disposer d'information sur les modes de gestion, d'autres se sont concentrés sur les sites exemplaires. Cet état des lieux servira de base à une réponse plus exhaustive au titre de 2016.

<b>Gendarmerie</b>	Sur l'ensemble des unités immobilières de la gendarmerie en métropole et en Corse, soit 5 351 unités : – 4 130 possèdent des aires aménagées (aire de lavage, citerne, cour de service, espaces verts...), soit 77,18 % ; – 3 667 possèdent des « espaces verts et aménagés », soit 68,53 %.
<b>SGAMI Est</b>	Les services de police occupent 182 sites, dont 41% possèdent un espace vert. 47% de ces derniers représentent une surface inférieure à 100 m <sup>2</sup> . L'entretien courant est classique : tonte de la pelouse et taille des arbustes, à l'aide d'outils motorisés. Le personnel effectue cette mission au besoin, ne disposant d'aucun poste de jardinier. Il n'est pas fait usage de pesticide ou d'engrais sur ces espaces. Les déchets sont conduits par véhicule à la déchetterie dans l'espace réservé. Ces espaces ne disposent pas d'hôtels à insecte, de ruches ou de composteurs.
<b>SGAMI Ouest</b>	Trois espaces verts gérés avec une prise en compte de l'impact environnemental. >ENP Oissel (76) – marché public de deux lots dont un réservé aux ESAT/EA Lot 1 : tonte des pelouses pour une surface de 39 592 m <sup>2</sup> . L'ESAT évacue les déchets de coupe de gazon dans une déchetterie agréée pour les valoriser en compost. Lot 2 : entretien de deux terrains de football : 15 911 m <sup>2</sup> ; débroussaillage de sous-bois : 15 000 m <sup>2</sup> ; taille de haies ; désherbage, nouvelles plantations, élagage des arbres, abattage et dessouchage... Les déchets de coupe sont revalorisés en paillage et déposés dans les sous-bois, ou évacués sur une plate-forme de recyclage et transformés en compost. Les souches sont broyées et transformées en bio combustibles. >Brigade Canine de Pacé – marché réservé aux ESAT/EA Tonte de pelouses et désherbage sélectif : 2 904 m <sup>2</sup> ; fauchage de pelouse : 9 559 m <sup>2</sup> ; entretien des parterres, taille des haies, ramassage des feuilles mortes... L'ESAT procède au désherbage manuel des massifs. >Hôtel de police de Rennes Tonte des pelouses : 5 300 m <sup>2</sup> ; entretien des massifs : 700 m <sup>2</sup> ; entretien des haies, désherbage des allées. La société procède au compostage des déchets de tonte et des feuilles.
<b>SGAMI Sud-Est</b>	Pas d'espace vert géré de manière responsable.



<b>SGAMI Sud-Ouest</b>	Nombre de site avec des espaces verts : 38 sur 119 soit un pourcentage de 32 %. Pas d'espace vert géré de manière responsable.	
<b>SGAMI Sud</b>	Pas d'espace vert géré de manière responsable. Les espaces verts font l'objet d'un contrat d'entretien classique. Les déchets sont repris par l'entreprise titulaire du contrat.	
<b>SGAMI Nord</b>	Pas d'espace vert géré de manière responsable.	
<b>Préfectures</b>	Cf. annexe 4	
<b>Sécurité civile</b>	NC	

## Indicateurs

<b>Interministériels</b>	Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable	Peu d'éléments chiffrés disponibles au titre de l'année 2015 – état des lieux en cours de réalisation
--------------------------	--	---



## 5. Préservation de la biodiversité

### 5.2 – Une restauration responsable

#### Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

##### Bilan 2015

S'agissant de la restauration responsable, l'action du ministère de l'Intérieur porte sur deux axes :

- les restaurants administratifs, bien qu'ils soient en nombre limité ;
- les marchés traiteur et boissons.

La mission développement durable a engagé un travail d'accompagnement des services prescripteurs lors du renouvellement des marchés, de manière à intégrer les exigences réglementaires notamment en termes de produits issus de l'agriculture biologique, du traitement des bio déchets, de valorisation des filières locales et de consommation de produits de saison.

Une veille sur l'évolution des dispositifs est réalisée en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et de la direction des achats de l'État.

Une attention particulière est portée sur l'augmentation de la part des produits issus de l'agriculture biologique, dont l'objectif est fixé à 20% par la circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

##### *En administration centrale*

En 2015, sur le périmètre de l'administration centrale, des actions en faveur d'une restauration responsable ont été réalisées :

- la valorisation des filières courtes d'approvisionnement dans le dossier de consultation des entreprises relatif au marché traiteur pour le cabinet du ministre ;
- l'adoption d'une démarche éco responsable, en partenariat avec l'Économat des Armées, pour la restauration du nouveau site de Garance. Il s'agit de la prise en compte de l'impact environnemental de la prestation en termes de fonctionnement (livraisons, équipements, modalités d'emballage, traitement des déchets) ainsi que d'approvisionnement (filières locales, la saisonnalité des produits, introduction d'une offre bio) ;
- la Fondation Jean Moulin, en charge de la restauration collective sur plusieurs sites d'administration centrale, dont les sites de Beauvau et de Lognes, s'est engagée dans une démarche de valorisation et tri des bio déchets. Avec l'objectif de répondre aux obligations législatives ainsi que d'entrer dans une démarche de développement durable, une réflexion a été conduite sur la réorganisation du travail des personnels des restaurants, la formation au tri des déchets classiques et des bio déchets et la valorisation énergétique des bio déchets. Le dispositif, déployé en 2016, s'accompagne d'une sensibilisation des convives sur le tri, notamment avec l'installation des poubelles de tri spécifiques dans les selfs ; les agents trient les débris de leur repas pour participer à la démarche développement durable de valorisation des déchets.

##### *Au sein de la gendarmerie nationale*

Fin 2014, environ 5% des produits étaient certifiés bio (avec des écarts importants en fonction des cercles entre 0% et 19,8%) et 0,6% bio équitables. Au-delà des situations des cercles qui exercent leurs activités dans des contextes variables, les raisons qui peuvent expliquer les faibles pourcentages de recours aux produits issus de l'agriculture biologique sont :

- le prix des produits bio notoirement plus élevés que les produits classiques, ce qui constitue un frein financier ;
- les difficultés d'approvisionnement et l'absence de production en quantités importantes ;
- l'absence de production de produits bio dans certains territoires d'outre-mer ;
- l'éventail insuffisant de produits disponibles.

Des démarches exemplaires ont néanmoins été conduites, à l'image du cercle de gendarmerie de Melun, avec l'introduction de plus de 19% de produits biologiques et de 4% de produits biologiques équitables.

##### *En services déconcentrés*

Dans un très grand nombre de sites, il n'existe pas de structure de restauration administrative ou inter administrative.



Lorsqu'elle existe, dans la plupart des cas, la structure ne relève pas de l'autorité du préfet, mais de la collectivité locale ou d'une autre direction régionale : l'approvisionnement en produits bio dépend du marché passé par l'autorité.

Dans le cas où la structure relève de l'autorité du préfet, celle-ci s'approvisionne auprès d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché ; l'évolution de l'offre alimentaire s'effectue lors du renouvellement du marché.

## Indicateurs

Interministériels	Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs	Données indisponibles en 2015 État des lieux prévu ultérieurement
	Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés	Données indisponibles en 2015 État des lieux prévu ultérieurement



## 5. Préservation de la biodiversité

### 5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

#### Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

##### Bilan 2015

Les services du ministère de l'Intérieur se sont engagés depuis plusieurs années dans des actions de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Ainsi, le fort de Montlignon, qui abrite l'école de tir de la police nationale, a fait le choix dès 2010 d'une gestion éco pastorale avec la présence d'un troupeau de moutons. La particularité de ce projet est que le troupeau vit sur le site du Fort toute l'année avec un système de pacage tournant ; son renouvellement – reproduction et agnelage – s'effectue également sur le site. Cette race faisant l'objet d'un plan de préservation génétique, l'éleveur contribue à son développement en vendant une partie des agneaux à un organisme interprofessionnel de sélection génétique.

##### *L'installation de ruches sur des sites d'administration centrale*

À l'initiative de la sous-direction de l'immobilier et du logement, le rucher de la direction générale de la gendarmerie nationale, basé sur les toitures-terrasses du site d'Issy-les-Moulineaux, a été mis en place en septembre 2012. Initialement composé de 5 ruches, son entretien est assuré, sur son temps libre, par un gendarme volontaire de l'inspection générale de la gendarmerie nationale.

Après presque trois années d'existence et deux récoltes à son actif, le rucher fait partie du cadre de vie des personnels et s'intègre à l'environnement des bâtiments. Le bilan positif a permis d'envisager une extension du rucher à vingt ruches sur le site d'Issy-les-Moulineaux et sur les casernes d'Arcueil et de Malakoff. La récolte de 2015 a atteint les 100 kg de miel !

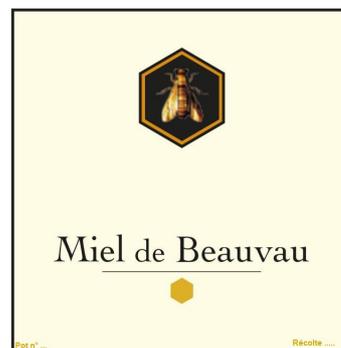
Le choix du site a pris en compte le respect d'une distance de sécurité pour les usagers, les personnels et leurs familles, d'accessibilité pour l'apiculteur et de bien-être pour les abeilles. Le site de la DGGN constitue un environnement idéal. Outre la végétalisation des toitures-terrasses de la DGGN, l'éco quartier du fort d'Issy offre une multitude de jardins (un verger de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers ; un square ; des jardins ; des espaces fleuris en abondance ; des compositions végétales ; des passages arborés). Cet ensemble constitue un site paysager protégé idéal où les abeilles trouvent un cadre propice à la production d'un miel de qualité, riche d'une composition florale variée.

Cette activité de passion suscite la curiosité et l'engouement de nombreux personnels.

En mai 2015, trois ruches ont été installées sur le toit de l'immeuble Brossolette du site de Beauvau, à la suite d'une réflexion engagée par des agents de la direction générale de la police nationale, très sensibles au développement durable.

La première récolte a eu lieu fin septembre 2015, en présence des agents invités à désoperculer les cadres pour retirer la fine couche de cire déposée par les abeilles sur les alvéoles. Avec les apiculteurs, les agents ont procédé à l'extraction du miel à l'aide d'un extracteur qui centrifuge le miel avant de le filtrer.

Les pots de miel sont offerts comme cadeaux de prestige pour les personnalités reçues au ministère. Le graphisme des étiquettes a été réalisé par la direction de la communication du ministère.



D'autres services du ministère s'intéressent à la démarche et envisagent l'installation de ruches sur leurs toits.



## Des actions de sensibilisation : la journée mondiale de la biodiversité du 22 mai 2015

<b>Action</b>	<p>Sur le site de Beauvau, une animation a été proposée au titre de la Stratégie ministérielle de développement durable et du PMAE 2015-2020, pour témoigner de l'engagement du ministère de l'Intérieur à la préservation de la biodiversité.</p> <p>Il s'agissait de valoriser des démarches engagées de longue date au sein des services du ministère – la gestion pastorale du fort de Montlignon, les ruches de la gendarmerie nationale...</p> <p>Un focus a été fait sur l'installation de trois ruches, sur le toit de l'immeuble Brossolette du site de Beauvau, le 15 mai 2015.</p>
<b>Lien avec le PMAE</b>	<p>Une action en faveur de la préservation de la biodiversité. Le focus sur les abeilles et l'installation des ruches a porté plus en particulier sur la sauvegarde d'une espèce menacée, vitale pour l'écosystème mais surtout pour l'Homme.</p>
<b>Bilan</b>	<p>Les actions mises en place dans le cadre de la journée de la biodiversité ont fait l'objet d'une importante fréquentation. Une hausse importante de la consultation de l'intranet développement durable a également été constatée, avec près de 35 000 connexions au cours du mois de mai sur les rubriques consacrées à la biodiversité et aux ruches.</p>

Par ailleurs, une journée de la semaine européenne du développement durable a été consacrée spécifiquement à la préservation de la biodiversité et aux actions menées au sein du ministère, en intégrant la thématique de la gestion responsable des espaces verts.

## Indicateurs

<b>Ministériels</b>	<p>Nombre d'actions en faveur des écosystèmes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Participation à la journée mondiale de la biodiversité</li><li>– Animation sur la thématique de la biodiversité dans le cadre de la semaine européenne du développement durable</li></ul>
---------------------	---



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

### Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

#### Bilan 2015

La formation est un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques au regard des enjeux environnementaux et sociaux.

#### *La convention avec l'IFORE*

Le ministère de l'Intérieur s'est rapproché de l'Institut de formation de l'environnement – IFORE, pour construire un partenariat qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie ministérielle de transition écologique vers un développement durable 2015-2020.

Une convention a été signée en janvier 2015, afin d'organiser les modalités de travail entre le ministère et l'IFORE en particulier en termes de formations, de conférences et de colloques sur les thèmes du développement durable.

#### *L'offre de formation pour l'encadrement supérieur*

Pour parfaire les connaissances et postures des préfets et sous-préfets ainsi que des secrétaires généraux de préfecture en matière d'environnement, les actions suivantes ont été co élaborées avec l'IFORE :

- un module de formation sur l'autorité environnementale – 20 stagiaires ;
- le cycle supérieur d'études territoriales (CSET 2) du ministère.

Cette dernière action constitue l'un des deux cycles proposés au corps préfectoral. Il s'adresse à des hauts fonctionnaires qui occupent des postes de deuxième niveau (sous-directeur en administration centrale ou de secrétaire général ou directeur de cabinet en région...). Les participants au cycle ne font pas acte de candidature ; ils sont choisis par le secrétariat général. Ils sont en général en poste depuis 7/8 ans. Ce cycle comporte :

- > trois modules de deux jours en management ;
- > deux jours de formation sur l'un des quatre thèmes techniques : la sécurité, les relations avec les entreprises et les collectivités, l'innovation et la gestion de l'eau – ce dernier thème avait été retenu pour 2015 ; 17 stagiaires étaient présents pour la première journée de formation et 18 pour la seconde.
- > un voyage pédagogique en Europe organisé avec l'ENA ainsi qu'un coaching personnel.

#### *L'offre de formation ouverte à l'ensemble du personnel du ministère*

Thèmes	Nombre de participants
Formations bilan carbone	3 personnes sur la réalisation du bilan 2 personnes sur la mise en place du plan d'action
Achat public responsable (cursus acheteurs du ministère de l'Intérieur, sur 2 jours)	11
Améliorer la concertation dans les projets d'aménagement (une demi-journée)	1
Devenez ambassadeurs de la SNTEDD (4 jours)	1

#### Indicateurs

Ministériels	Nombre d'actions programmées par thématique	5 actions
	Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation)	56 personnes



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

### Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

#### Bilan 2015

Le ministère de l'Intérieur conduit une démarche d'achats responsables pour prendre en compte l'impact social de la commande publique et agir en faveur de l'insertion sociale.

#### *L'intégration de clauses sociales dans les marchés supérieurs à 90 000€ HT*

Au total, en 2015, 12,8 % des marchés supérieurs à 90 000€ HT comportent une disposition sociale, soit 122 marchés sur un total de 2 083 sur le périmètre ministériel.

En administration centrale, le ministère établit des partenariats avec des acteurs de la démarche achats responsables. La Maison de l'emploi de Paris accompagne les services dans le suivi de clauses sociales prévoyant des heures d'insertion. Le ministère participe également au dispositif « Jeunes décrochés » mis en place par le ministère de l'Éducation nationale avec des heures de formation pour des personnes en situation de décrochage scolaire. En 2015, il s'agit de 15 marchés actifs représentant 35 064 heures d'insertion et de 2 marchés comportant une clause « Jeunes décrochés ». Ces résultats sont en augmentation par rapport l'année antérieure, avec 12 marchés actifs en 2014 pour 31.000 heures d'insertion réalisées.

Dans les préfectures, on recense pour 2015 33,65% des marchés de plus de 90 000€ HT incluant des clauses sociales.

La mission développement durable, en partenariat avec le bureau de la commande publique et de la performance des achats du ministère, mène des actions régulières de sensibilisation auprès des services prescripteurs. La mission intervient notamment dans le cadre de la formation achat public responsable et se tient à la disposition des services pour les accompagner dans la rédaction des clauses sociales. Pour le périmètre des préfectures, depuis 2015, un indicateur d'objectif a été introduit concernant la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés.

#### *Les achats auprès des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail*

Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur soutient les EA et les ESAT leur adressant des commandes de fournitures. En 2015, les dépenses réalisées auprès des ESAT et des EA employant des travailleurs handicapés est de 804 487,66 € :

- 509 620,87 € pour les services centraux et déconcentrés du SG + les services hors PN et GN ;
- 134 634,98 € pour la Police nationale ;
- 160 231,81 € pour la Gendarmerie nationale.

Au sein de la direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières, le dossier a été confié à la mission développement durable en juillet 2015, qui a précisé la démarche autour de trois objectifs :

- établir des plans annuels d'achats qui permettent de donner aux ESAT une visibilité, dès le deuxième trimestre de l'année, sur les commandes en termes de charge de travail et de recettes financières ;
- identifier autant que possible des achats qui ne sont pas couverts par les marchés ministériels et interministériels ;
- favoriser des produits éco responsables à forte valeur ajoutée qui valorisent le travail des travailleurs en situation de handicap.

En 2015, 29 ESAT ont sollicité la DEPFI ; 14 commandes ont été passées pour des montants allant de 598,62€ (lot de serviettes et nappes en papier et nappes) à 9 999€ (réalisation de 435 objets à partir de matériaux usagés – drapeaux et blousons de gendarmes). Au total, le budget consacré à ces dépenses par la direction s'est élevé à 50 357€.

#### Indicateurs

<b>Interministériels</b>	Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan	12,8 % sur l'ensemble du ministère Soit 122 marchés sur un total de 2 083
--------------------------	--	--



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

### Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

#### Bilan 2015

Le protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé en mars 2014 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère. Il traduit la volonté du ministère de se montrer exemplaire dans un domaine porteur d'enjeux pour la modernisation de la gestion des personnels. Le protocole s'applique à tous les personnels du ministère : personnels administratifs et techniques, mais aussi ceux des corps actifs de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale.

Pour mettre en œuvre les différentes mesures du protocole, un plan d'actions pluriannuel, piloté par la DRH, a été élaboré. Sur une base semestrielle, un comité de suivi réunit les directions du ministère (secrétariat général, police nationale, gendarmerie nationale) et les organisations syndicales, pour s'assurer de la réalisation des travaux prévus par le plan d'actions.

#### Indicateur

<b>Ministériels</b> Augmentation du taux de données sexuées	Le ministère ne dispose pas des éléments nécessaires pour calculer cet indicateur. Celui-ci est toutefois à la hausse, avec le suivi de nouvelles données sexuées Proposition d'un indicateur de remplacement : Nombre de réunions du comité de suivi du protocole, 2/an
Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche	Le plan d'action rassemble 51 actions dont 40 ont été conduites à ce jour, le reste étant en cours d'élaboration ou de finalisation
Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants	On dénombre 278 nominations au ministère de l'Intérieur (75% d'hommes et 25% de femmes). Parmi ces nominations, 93 étaient des primo-nominations (dont 67% d'hommes et 33% de femmes)
Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions	Concernant la filière administrative >Premier détachement dans un emploi fonctionnel de CAIOM Nombre de promovables : 930, soit 430 hommes et 500 femmes Nombre de promus : 78, soit 38 hommes et 40 femmes >Attaché d'administration Nombre de promovables : 8 087, soit 1 814 hommes et 6 273 femmes Nombre de promus : 110, soit 21 hommes et 89 femmes >Secrétaire administratif Nombre de promovables : 20 219, soit 2 792 hommes et 17 427 femmes Nombre de promus : 170, soit 19 hommes et 151 femmes Les données concernant la filière technique ne sont pas encore disponibles
Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels	44,2% au titre de 2015 pour le périmètre du secrétariat général



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

### 6.2 – Exercer la responsabilité de l'État employeur

#### Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits - L'obtention du label diversité

##### Bilan 2015

Le ministère s'est engagé pour candidater aux labels égalité et diversité avant la fin de l'année 2016. Ces candidatures traduisent l'engagement du ministère en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines. La démarche du label diversité permet d'évaluer les processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Cette certification délivrée par l'Afnor reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle valorisant la diversité dans la sphère du travail.

##### Indicateurs

---

Ministériels	Obtention du label	Un plan d'actions est en cours d'élaboration dans le cadre de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité
	Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche	



# Conclusion

Conçu avec et validé par l'ensemble des parties prenantes du ministère de l'Intérieur, la conduite du plan ministériel administration exemplaire repose sur des pilotes identifiés pour chaque action, coordonnés par la mission développement durable. En fonction de la nature des actions conduites et du degré d'appropriation des enjeux de développement durable par les pilotes, la mission assure un rôle d'accompagnement variable – du reporting à la rédaction de documents cadres et à la mise en œuvre d'actions.

Chaque bilan d'étape répond à un double objectif :

- dresser un état des lieux de la mise de place du plan d'actions, afin de mesurer l'avancée des projets, d'identifier les succès, les difficultés et les marges de progrès éventuelles du ministère ;
- apporter, si nécessaire, des amendements aux fiches action, en fonction des réalisations, des freins rencontrés et des éléments de contexte ; réviser, le cas échéant, les objectifs ou proposer de nouvelles actions.

Le ministère s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue, en adéquation avec les objectifs fixés au niveau national en matière du développement durable.

Ce premier bilan porte sur une courte période de six mois qui correspond à un premier niveau de mobilisation des services sur la période 2015-2020. À minima, des démarches d'état des lieux ont été engagées, qui permettront de déployer des plans d'action à compter de 2016. Les différents niveaux d'avancement expliquent qu'un certain nombre d'indicateurs n'a pas été rempli au titre de 2015.

Une caractéristique du PMAE 2015-2020 repose sur l'élargissement du périmètre au niveau national, ce qui implique de nouveaux dispositifs de remontée des informations et de déploiement des actions, en cours d'élaboration. La mise en œuvre des outils interministériels, notamment sur l'immobilier (référentiel technique, système de management de l'énergie...) favoriseront une vision nationale.

En 2015, les services du ministère se sont engagés fortement. Au regard des avancées, ce bilan met en évidence les domaines sur lesquels une attention particulière devra être portée en 2016.

Immobilier	Réalisation des bilans carbone et de plans d'actions ans en vue de la diminution des GES
	Déploiement d'un outil de suivi des fluides
Mobilité	Suivi des bilans carbone des déplacements professionnels en avion et train des agents de l'AC pour dégager des actions qui permettent de diminuer les émissions
	Vers un parc de véhicules moins émissif en CO2
Économies de ressources et réduction de la production de déchets	Renforcer l'information sur l'impact environnemental des actions du ministère
	Déploiement du dispositif de traitement des déchets de bureau par apport volontaire
	Mise en place de suivis statistiques des volumes de déchets collectés et des quotas recyclés
	Convention avec un éco organisme pour les déchets de mobilier de bureau
Les marchés	Maîtrise de la consommation de papier
	Intégration de clauses environnementale et sociale dans les marchés de plus de 90.000 € HT
Biodiversité	Restauration responsable (filère courte, produits de saison...)
	Recensement des espaces verts et déploiement du dispositif zéro pesticide
Sensibilisation aux enjeux	Renforcement des réseaux de référents
	Actions sur l'ensemble du territoire (réalisation d'outils dématérialisés...)

En outre, les opérateurs, prioritairement ceux de plus de 250 agents, seront tenus d'intégrer des objectifs développement durable dans leur contrat d'objectifs.

Le calendrier détaillé de déploiement des actions est précisé dans chaque fiche-action.

Le plan ministériel administration exemplaire est conduit de manière participative avec les directions, les services et les agents, ce qui est une des clefs de l'engagement de tous et de l'atteinte des objectifs.



# Annexe 1 – Fiches-action de référence

## 1. Économies d'énergie

### 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

#### Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

##### 1-1-1 – Le réseau de référents immobilier durable

###### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable <a href="mailto:jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr">jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	La constitution de ce réseau s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère. Elle permettra d'optimiser les actions menées au regard des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle 1 qui portent sur une réduction de 40 % de la consommation énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de la situation budgétaire qui impose une rigueur accrue dans la consommation et la gestion des dépenses d'énergie.  La mission développement durable aura un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement des référents dans le cadre de leurs travaux. Elle assurera une veille réglementaire et technique, et leur apportera toute information utile. Un espace collaboratif dédié sur l'Intranet développement durable du ministère sera à la disposition du réseau : <a href="http://developpement-durable.sg.minint.fr">http://developpement-durable.sg.minint.fr</a>  Les échanges s'effectueront à double niveau : MDD–référents et référents–référents.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre de référents > Nombre de réunions
<b>Conditions de réalisation</b>	> L'adhésion des structures > Définition et mise en œuvre d'un planning de travail sur la durée par la mission DD > Collaboration avec la SDAI
<b>Facteurs de risques</b>	> Temps et implication limitée des services et leur hiérarchie

###### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Intranet développement durable > Veille documentaire
<b>Moyens</b>	Temps : une 1/2 journée/semaine pour la MDD Budget : déplacements ponctuels si nécessaire

###### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Expérimentation	Juin : nomination de deux référents Octobre : identification des thématiques de travail, priorisation Novembre : traitement d'une ou deux thématiques  Définition d'un plan de veille : quelles informations, quelle diffusion, quelles attentes ?	SGAMI Nord SGAMI Sud-Est	MDD	SDAI Référents	-
2016 Constitution du réseau et lancement de l'animation	Mai : production d'un outil de référence Juin : évaluation de l'expérimentation Septembre : déploiement du dispositif  Mise en œuvre du plan de veille	MI – périmètre à préciser (échelon régional ?)			
2017-2020 pilottage	– rencontres (visioconférences) : 2 fois par an – production régulière de documents et évaluation – échanges mutualisés, partage des bonnes pratiques – offre de formations ciblées				

###### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-1-2</b>	Le réseau de référents énergie
<b>Fiche n°1-4</b>	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
<b>Fiche n°1-5</b>	Promouvoir le recours aux CEE



## 1-1-2 – Le réseau de référents énergie

### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable <a href="mailto:jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr">jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	<p>La constitution de ce réseau s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère. Elle permettra d'optimiser les actions menées au regard des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle 1 qui portent sur une réduction de 40 % de la consommation énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de la situation budgétaire qui impose une rigueur accrue dans la consommation et la gestion des dépenses d'énergie.</p> <p>Le référent assure la promotion de la maîtrise de l'énergie au sein de son entité, notamment par le biais d'une connaissance précise des consommations. Il est un relais privilégié de la mission développement durable.</p> <p>La mission développement durable aura un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement des référents dans le cadre de leurs travaux. Elle assurera une veille réglementaire et technique, et leur apportera toute information utile. Un espace collaboratif dédié sur l'Intranet développement durable du ministère sera à la disposition du réseau : <a href="http://developpement-durable.sg.minint.fr/">http://developpement-durable.sg.minint.fr/</a></p> <p>Les échanges s'effectueront à double niveau : MDD–référents et référents–référents</p>
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de référents</li> <li>&gt; Nombre de réunions</li> </ul>
<b>Conditions de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'adhésion des structures</li> <li>&gt; Définition et mise en œuvre d'un planning de travail sur la durée par la mission DD</li> <li>&gt; Collaboration avec la SDAI</li> </ul>
<b>Facteurs de risques</b>	> Temps et implication limitée des services et leur hiérarchie

### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Intranet développement durable</li> <li>&gt; Veille documentaire</li> </ul>
<b>Moyens</b>	Temps : une 1/2 journée/semaine pour la MDD
	Budget : déplacements ponctuels si nécessaire

### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Constitution du réseau	Définition de la mission	MI	MDD	SDAI Référents IFORE	€
	Désignation des responsables				
	Conception d'une formation avec l'IFORE				
2017-2020 Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– groupe de travail thématique</li> <li>– mise en ligne de supports de sensibilisation (rédaction d'un guide relatif à l'optimisation des contrats d'électricité et de gaz à l'intention des gestionnaires d'énergie...)</li> <li>– mutualisation de bonnes pratiques</li> <li>– offre de formations ciblées</li> </ul>				

### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-1-2</b>	Le réseau de référents immobilier durable
<b>Fiche n°1-4</b>	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
<b>Fiche n°1-5</b>	Promouvoir le recours aux CEE



# 1. Économies d'énergie

## 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

### Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG/DEPAFI/sous-direction des affaires immobilières
	Armelle de Ribier, cheffe du bureau de la synthèse, du Patrimoine et de la Stratégie <a href="mailto:armelle.de-ribier@interieur.gouv.fr">armelle.de-ribier@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action</b>	Toutes les structures du ministère sont tenues de se doter d'un outil de suivi des fluides et l'exploitent (disposition réglementaire).
<b>Objectif / Description</b>	<p><i>Pour information</i></p> <p>En 2015, 100 % des sites de la gendarmerie renseignent l'application ; 33 % des autres sites du ministère la renseignent également.</p> <p>– Évaluer l'opportunité et la faisabilité de recourir à un outil du secteur privé, au regard du périmètre couvert.</p> <p>✓ 1ère option : le ministère choisit de s'en remettre à l'outil privé pour l'ensemble du périmètre ministériel.</p> <p>✓ 2e option : le ministère choisit de s'en remettre à l'outil privé pour partie du ministère. L'outil Geaude Compteur est déployé sur la partie non couverte par l'outil privé.</p> <p>✓ 3e option : le ministère choisit de déployer son propre outil (Geaude Compteur) sur l'ensemble du périmètre.</p> <p>– Connaître les consommations de fluides pour les maîtriser</p>
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre de compteurs créés > Nombre de compteurs renseignés
	<p><i>Cf. indicateurs interministériels</i></p> <p>&gt; Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services</p> <p>&gt; Consommation annuelle moyenne d'énergie par m2</p>
<b>Conditions de réalisation</b>	<p>&gt; Adhésion des structures et identification des intervenants</p> <p>&gt; Options 1 et 2, budget dédié adapté</p> <p>&gt; Options 2 et 3, collaboration régulière avec le ST(SI)<sup>2</sup></p>
<b>Facteurs de risques</b>	<p>&gt; Option 1 : Budget trop élevé</p> <p>&gt; Option 2 : Compatibilité des deux dispositifs</p> <p>&gt; Option 3 : Insuffisance de l'adhésion des services</p>

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	<p>&gt; Requêtes configurables de Geaude Compteur permettant une vision précise de l'avancement du déploiement</p> <p>&gt; Formations organisées par la sous-direction du recrutement et de la formation</p> <p>&gt; Retours d'expériences dont les référents GEAUDE (fichier de gestion patrimoniale)</p>
<b>Moyens</b>	<p>Temps :</p> <p>Option 1, association du ministère (BCPPA/SDAI/MDD) à la réflexion interministérielle et à la rédaction du cahier des charges pilotés par le SAE</p> <p>Options 2 et 3</p> <p>-conception par le ST(SI)<sup>2</sup></p> <p>-accompagnement du déploiement (SDAI/DMAT/MDD)</p>
	<p>Budget :</p> <p>Options 1 et 2, coût à déterminer</p> <p>Option 3, disponibilité d'équipes internes</p>

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Choix du dispositif	Choix du dispositif	MI	SDAI SDPA		
2016-2017 Définition du plan d'action	Option 1 Définition d'un plan d'actions avec le prestataire -déploiement -relevé et enregistrement des données de consommation -exploitation des données par le MI		SDAI SDPA	Pôle domanialité/ MDD/ BCPPA	€€€€
	Option 2 -définition d'un plan d'actions avec le prestataire -définition d'un plan d'actions MI		SDAI SDPA	ST(SI) <sup>2</sup>	€€



	> évolution de l'outil (conception d'un dispositif d'alimentation automatique de la base de données et intégration d'un cadre type relatif aux contrats fluides) > appropriation par les services (formations)			
	Option 3 Définition d'un plan d'actions MI > évolution de l'outil (conception d'un dispositif d'alimentation automatique de la base de données et intégration d'un cadre type relatif aux contrats fluides) > appropriation par les services (formations)	SDAI/MDD	ST(SI) <sup>2</sup>	ressources internes
2018 – 2019 Déploiement	Déploiement et appropriation progressive du dispositif par les services > 2018 – 50 % > 2019 – 75 % Le plan de déploiement sera précisé début 2017 au regard de l'option retenue – en termes de coût, de moyens, d'implication des services et de calendrier.	SDAI/MDD	en fonction de l'option retenue	en fonction de l'option retenue
2020	100 % (caractéristique des contrats et consommations)	SDAI/MDD	ST(SI) <sup>2</sup> /Pôle domanialité/MDD	

**LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION**

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°1-4</b>	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique



# 1. Économies d'énergie

## 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

### Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable <a href="mailto:jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr">jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action</b>	Évaluer la réduction de gaz à effet de serre.
<b>Objectif / Description</b>	Cette action repose sur : – un réseau de référents BEGES formés à la méthode – une connaissance des consommations – la réalisation des bilans carbone et conception des plan d'actions en vue de la réduction – le suivi des plans d'actions sur 3 ans.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2
	> Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants
<b>Conditions de réalisation</b>	> Implication des services (désignation des référents au plan local, remontée des informations...) > Formation des nouveaux référents (dispositif IFORE)
<b>Facteurs de risque</b>	> Disponibilité des services > Insuffisance du déploiement de l'OESF

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Supports sur l'intranet développement durable et l'espace collaboratif > Formations dispensées par l'IFORE > Accompagnement de la MDD > Retours d'expériences en vue d'une mutualisation des pratiques
<b>Moyens</b>	Temps : Formations proposées par l'IFORE – Mise en place de procédures de collecte des données
	Budget : Budgets alloués au plan d'actions

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Premier semestre : État des lieux Deuxième semestre : – Relancer les référents BEGES et les structures en vue de la réalisation des BEGES de 2016 sur les données 2015. – Actualisation de l'état des lieux et de la liste des référents – Mise en ligne des BEGES et des plans d'actions sur les sites internet de l'AC et des préfectures – Programme de formations au bilan et au plan d'actions Par voie de circulaires, de courriels, d'échanges sur l'espace collaboratif...	MI	MDD	Services	€ Budget formation MDD
2016-2017 Réalisation des BEGES	– Poursuite d'une politique de formation – Réalisation des bilans carbone sur les données 2015 – Suivi trimestriel de la MDD				
2017-2018 Évaluation	– Évaluation du nombre de structures qui ont conduit la démarche – Comparatif des émissions de GES sur la base des BEGES 2013 et 2016 – Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions				Budget PA à prévoir
2019 Réalisation des BEGES	Réalisation des BEGES sur les données 2018 et définition des plans d'actions				-
2017-2020 Formation	Offre de formations adaptées aux besoins				

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-2</b>	Déployer l'OESF
<b>Fiche n°1-4</b>	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique



# 1. Économies d'énergie

## 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

### Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-sous-direction des affaires immobilières
	Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières <a href="mailto:olivier.du-cray@interieur.gouv.fr">olivier.du-cray@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action</b>	Diminuer la consommation énergétique du parc immobilier du ministère.
<b>Objectif / Description</b>	Cette action repose sur : – la conduite de travaux d'amélioration énergétique ; – une optimisation de la maintenance des sites.  À partir d'opérations ciblées, il s'agira d'analyser la pertinence de la nature des travaux ; à termes, la stratégie d'amélioration énergétique incitera les services à donner la priorité aux travaux dont le temps de retour sur investissement est le plus réduit. Selon les résultats obtenus en termes de diminution des consommations de fluides, et des gains, ces opérations pourront être reconduites sur un périmètre plus large. L'opportunité d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration énergétique devra être examinée.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux > Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance
<b>Conditions de réalisation</b>	> Adhésion des RPROG > Implication des services ayant en charge la conduite des opérations > Collaboration SDAI/MDD
<b>Facteurs de risque</b>	> Une vision à moyen terme insuffisamment prise en compte > Budgets limités

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> La circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère de l'Intérieur > Intranet développement durable > Documentation de l'ADEME, du MEDDE
<b>Moyens</b>	Temps : des conducteurs de travaux – suivi et collecte de données pour l'analyse de la MDD
	Budget : pas de dépense en dehors des budgets des opérations

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 DGGN	Opérations ciblées de travaux Direction générale de la Gendarmerie nationale  Plan d'actions d'amélioration des logements domaniaux de la gendarmerie nationale avec un axe d'effort sur la performance énergétique via le traitement du clos et du couvert (isolation par l'extérieur, menuiseries performantes, optimisation des dispositifs de chauffage, ...) 2015-2017 : suivi particulier des sites de Gap (220 logements), Quimper (54), Bouillac (350), Moulins (189), Niort (34) 2016-2019 : en fonction des arbitrages retenus, de nouvelles opérations seront lancées qui pourront être suivies à titre d'exemplarité – Annecy, Roanne, Cannes, Perpignan, Bayonne, Arras, Chalons en Champagne, Melun... 2017-2020 : d'autresancements à préciser en 2016 dès confirmation des budgets	DGGN	DGGN-SDIL et SDAI-BAIGN	SDAI-BAIGN	80 millions par an
2015-2020 Opérations de travaux par nature de travaux	Pour chaque opération, la méthode sera la suivante : – relevé des consommations énergétiques – conduite des travaux – suivi des consommations et analyse (gains induits en KWH, temps de retour sur investissement...) – information des RPROG sur l'exemplarité des opérations afin de les inciter à reconduire les opérations bénéfiques 2018-2020  Au regard des résultats – définition d'une programmation pluriannuelle avec les RPROG (par exemple, campagnes d'opérations pour des travaux identifiés comme étant très rentables sur plusieurs sites d'un même territoire (PN, GN, AT... ?). – conduite des travaux – relevé des gains induits et analyse	MI	SDAI	Les services concernés	€€€



	Opérations ciblées de travaux Isolation – changement de menuiseries <b>Préfecture de Seine Maritime</b> : Calendrier en cours de définition <b>Commissariat de police du 11</b> : Calendrier en cours de définition	DMAT/ PN			250 000 € (prog.307) 75 000 €
	Opérations ciblées de travaux Remplacement de chaudières <b>L'UIISC7 de Brignoles</b> 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2016-2017 : réalisation des travaux – identification des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel <b>UIISC 5 Corté</b> (remplacement des chaudières et du transformateur) 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2016-2017 : réalisation des travaux ; identification des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel	SC	SDAI- BAIPPSC		150 000 € (prog.016 1-CPIS- CIMO)
2015-2018 Opérations de maintenance	Définition d'un cahier des charges type relatif à la maintenance		SDAI	MDD/ SGAMI	€
	Opérations ciblées de maintenance <b>CRA de Metz</b> 2015-2016 : Relevé des consommations sur une année de référence 2017-2018 : Définition des indicateurs – Optimisation de la maintenance 2018-2020 : Relevé des consommations et évaluation des gains. L'intérêt de cette expérimentation est liée à la spécificité du site dont le taux d'occupation fluctue. <b>Garance (HQE et BREAM)</b> 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2017 : définition des indicateurs avec l'AMO énergie, des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel <b>Nîmes-Garons</b> 2015-2016 : Consultation des entreprises et chantier 2017-2018 : relevé des consommations sur une année de référence 2018-2020 : définition des indicateurs avec l'AMO énergie, des points de vigilance et de contrôle, relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel	MI	SDAI	les services concernés	€€
2016-2020 Extinction des postes informatiques	Action spécifique sur l'extinction systématique des postes informatiques au sein du ministère – identification de sites ayant déjà mis en place et/ou volontaires – construction d'un argumentaire en valorisant les gains – déploiement progressif sur l'ensemble des sites du ministère		DSIC	Services tech- niques/MD D	€

**LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION**

<b>Fiche n°1-2</b>	Déployer l'OESF
<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions



# 1. Économies d'énergie

## 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

### Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable <a href="mailto:jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr">jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action</b>	Promouvoir le recours aux CEE sur l'ensemble du périmètre du ministère grâce à l'établissement de conventions, en vue de bénéficier de subventions induites par les CEE.
<b>Objectif / Description</b>	Établir les conventions sur les administrations centrale et territoriale. Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie. Accompagner les services sur la mise en œuvre des premiers CEE.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE > Nombre de KWH cumacs et montant des subventions
<b>Conditions de réalisation</b>	> Implication des services immobiliers
<b>Facteurs de risque</b>	> Manque d'implication

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Intranet développement durable (sept. 2015) > Réglementation > Fiches travaux du MEDDE
<b>Moyens</b>	Temps : préparation du dossier par les services immobiliers (collecte de données)
	Budget : -

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Conventions	Établir des conventions sur l'ensemble du périmètre du ministère – choix de la procédure : de gré à gré ou par une consultation	DMAT/ AC	MDD	BCPPA en cas d'appel d'offre	-
2015-2020 Promotion du dispositif	Sensibilisation à la démarche – Fiche méthodologique (explication de la démarche et des intérêts, bonnes pratiques...) mise en ligne sur l'intranet DD et diffusée aux services immobiliers – Promouvoir les CEE (diffusion d'exemples d'opérations sur le site intranet, des fiches type...)  Doter les services d'outils. Document type à intégrer dans les CCTP des opérations afin que le maître d'œuvre identifie au stade des études les travaux d'amélioration énergétique pouvant donner lieu à CEE.			DICOM	
2015-2020 Valorisation	Suivi de l'évolution des KWH Cumac et du montant des subventions. Communication sur les retours d'expériences.			MI	

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-4</b>	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
--------------------	---



# 1. Économies d'énergie

## 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

### Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Direction des systèmes d'information et de la communication
	Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication <a href="mailto:laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr">laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action</b>	Optimiser la consommation d'énergie du parc des Data Center
<b>Objectif / Description</b>	Définir et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle visant à rationaliser les implantations, optimiser les surfaces et réduire les consommations d'énergie pour l'ensemble des sites (immobilier et matériel informatique)
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Evolution des consommations du parc en KWH
<b>Conditions de réalisation</b>	> Implication des services > Budgets alloués aux études et aux travaux
<b>Facteurs de risque</b>	> Budget insuffisant

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> DSIC, ST(SI) <sup>2</sup>
<b>Moyens</b>	Temps : mobilisation importante de la MDD, de la DSIC, de la SDAI
	Budget : €€€

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux physique	Réaliser un état des lieux pour l'ensemble des Data Center, sites à fort enjeux énergétique (localisation, surface, consommations, nature des équipements, date de construction...)	MI	MDD	DSIC/SDAI / SGAMI	-
2017 Étude technique	<i>Dans le cadre d'un appel d'offres pour retenir un bureau d'études spécialisé</i> Réalisation un audit énergétique. Formulation de propositions : – amélioration en termes d'équipements techniques immobiliers – optimisation des surfaces – vérification des puissances souscrites – amélioration en termes d'équipements informatiques (prescriptions relatives au choix des serveurs...) – ... Rédaction d'un plan d'actions pluriannuel visant à optimiser le parc des Data Center et réduire ses consommations (surfaces, consommations énergétiques, puissances souscrites)		SDAI	DSIC/MDD / services immobiliers	€€€
2018-2020 Déploiement	Lancement du plan d'actions au regard des priorités établies. Évaluation des gains financiers et environnementaux sur les premiers travaux				

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-2</b>	Déployer l'OESF
<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°1-4</b>	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique



# 1. Économies d'énergie

## 1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

### Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Direction des systèmes d'information et de la communication
	Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication <a href="mailto:laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr">laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Rationalisation du parc et déploiement d'équipements informatiques adaptés aux modalités de travail et sobres en énergie.
	Cette action repose sur : – la définition et la mise en œuvre d'un plan de renouvellement (durée des équipements, étiquette énergétique...); – la mise à disposition d'équipements adaptés à l'évolution des modalités de travail (Span/poste nomade sécurisé, terminaux légers/unité centrale légère transportable...).
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre d'équipements mobiles mis en service > Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête
<b>Conditions de réalisation</b>	> Appropriation des nouveaux dispositifs par les agents > Performance des équipements
<b>Facteurs de risque</b>	> Budget insuffisant

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Modes d'emploi de la DSIC > ST(SI) <sup>2</sup>
<b>Moyens</b>	Temps : -
	Budget : €€

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux	Réaliser un point d'étape sur les actions déjà engagées en termes de nature des équipements et de périmètre	MI	DSIC/ ST(SI) <sup>2</sup>	DSIC/SDAI /SGAMI	-
2015-2020 Déploiement Calendrier à préciser	<i>Les terminaux légers en remplacement d'unité centrale</i> – Déployés dans quelques préfectures et en AC – Plus de sécurité, moins de maintenance, économies d'énergie, durée de vie allongée, prix économique  <i>Le Span</i> Déploiement du span, connexion à son environnement de travail et aux applications métiers de n'importe quel point Plan de déploiement par service ?		DSIC		€€

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°7</b>	Le télétravail



# 1. Économies d'énergie

## 1.2 – Changer les comportements

### Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Délégation à l'information et à la communication
	David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication <a href="mailto:david.julliard@interieur.gouv.fr">david.julliard@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Faire évoluer les comportements en sensibilisant aux éco gestes sur la maîtrise de l'énergie.
	Cette sensibilisation repose à la fois sur la construction d'une politique de communication ciblée et sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation relatives aux comportements des agents en tant qu'usagers/citoyens.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif > Nombre d'actions de sensibilisation
<b>Conditions de réalisation</b>	> Collaboration MDD/DICOM
<b>Facteurs de risque</b>	> Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions > Difficulté à atteindre les cibles de communication identifiées

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Site intranet DD > Espace collaboratif dédié > Valorisation des bonnes pratiques > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation
<b>Moyens</b>	Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page – animation des actions de sensibilisation
	Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015- 2020 Politique de communication ciblée	2015-2016 Formaliser un dispositif pour la remontée d'informations relatives aux bonnes pratiques dans les services : -pour les valoriser sur le site Intranet ou lors d'événements dédiés -pour identifier des services pilotes sur des types d'actions	MI	MDD	DICOM/ réseaux des communi- cants AC et préfectures	-
	2015-2020 Diffusion de supports adaptés sous différents formats (ex. 2015 – livret d'accueil de Garantie)				€
2015-2020 Actions de sensibilisation	2015 Action de communication au sein des préfectures dans le cadre de la COP21	MI	MDD	DMAT/DICOM/ référénts DD	-
	2015-2020 -animation de l'intranet dédié et de l'espace collaboratif -des campagnes de sensibilisation, conférence grand public à l'occasion notamment des actualités nationales et internationales – journée mondiale de la biodiversité, semaine européenne du développement durable, semaine européenne de la mobilité, semaine européenne de la réduction des déchets...			DICOM/référénts DD/ réseaux des communi- cants AC et préfecture	€
	Évaluation des opérations conduites en vue des nouvelles actions				

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiches n°1 à 2</b>	Économies d'énergie
-----------------------	---------------------



## 2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

### Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Responsable ministériel des achats
	Yves Bentolila, sous-directeur des programmes et de l'achat <a href="mailto:yves.bentolila@interieur.gouv.fr">yves.bentolila@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action / Objectif / Description</b>	<p>Les objectifs sont définis par la circulaire du 16 février 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'exemplarité de l'État en matière environnementale ;</li> <li>-une bonne gestion des deniers publics (réaliser une économie de 150 millions d'euros sur le coût annuel global de l'ordre de 600 millions d'euros).</li> </ul> <p>Au regard des objectifs de la circulaire et d'un état des lieux sur le périmètre ministériel, il s'agit d'étendre la démarche engagée.</p> <p>Partant d'un parc automobile pour une part importante encore thermique, les objectifs fixés seront difficiles à atteindre. Il s'agira dans un premier temps d'imposer le remplacement d'une part des véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables + le reste des véhicules thermiques à acheter respectant des normes d'émissions de CO2 faibles (105 g CO2/km).</p> <p><i>S'agissant de la gestion mutualisée des véhicules</i> -réduction de la taille du parc d'au moins 10 % d'ici fin 2017</p> <p><i>S'agissant du retrait du parc des véhicules particuliers les plus anciens</i> -mise en vente des véhicules effectuée au bout de 120.000km et au plus tard dans le courant de leur 7<sup>e</sup> année</p> <p>Il s'agira de faire évoluer les dispositifs actuels pratiqués dans certains services et notamment à la GN : 145.000 km pour les véhicules essences et 175.000 km pour les véhicules diesels et au plus tard dans le courant de leur 9<sup>e</sup> année.</p>
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<p>&gt; Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD</p> <p>&gt; Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc</p> <p><i>Cf. indicateurs interministériels</i> &gt; Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc &gt; Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite</p>
<b>Conditions de réalisation</b>	<p>&gt; Budget</p> <p>&gt; Diversité d'une offre adaptée aux besoins</p>
<b>Facteurs de risques</b>	> Achats au niveau local de véhicules thermiques ne répondant pas aux exigences environnementales

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	<p>&gt; Données sur le parc automobile existant et les renouvellements</p> <p>&gt; Retours d'expériences</p> <p>&gt; Plan d'actions parc automobile du SAE</p>
<b>Moyens</b>	<p>Temps : accompagnement de la MDD – suivi de la performance par le BCPPA en lien avec le SAE</p> <p>Budget : €€€</p>

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2017 Déploiement et actions pilotes	– Intégration des directives de la circulaire dans les politiques d'achat des véhicules de services et de gestion du parc – Accompagnement de la MDD – incitation et évaluation	MI	responsables de structures	BCPPA/acheteurs	-
	Une action exemplaire au sein des préfectures – évolution vers un parc moins émissif (équipement des préfets en véhicules hybrides, scooters électriques, bornes de rechargement...) – projet de mutualisation des parcs de véhicules préfectures et DDI	AT	DMAT	AT/BCPPA	€€
	Étude du projet de e-voiture du ministère de la Défense dans l'éventualité de s'y associer (mutualisation de parcs automobiles de service en interministériel)	MI	MDD	SAELSI/DMAT	-
	Évaluation en termes de gains et de changements de comportements			Référents DD	-
2018-2020 Poursuite de la démarche	Poursuite de la démarche au regard des nouvelles dispositions nationales		MDD/BCPPA	Services usagers	€€

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°5 à 9</b>	Mobilité durable



## 2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

### Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure
	Michel Vilbois, directeur du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure <a href="mailto:michel.vilbois@interieur.gouv.fr">michel.vilbois@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
<b>Définition de l'action</b>	Vers un parc de véhicules opérationnels moins émissif
<b>Objectif / Description</b>	À partir d'un état des lieux effectué auprès des services de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile (description du parc, usages, taux d'émission), il s'agira d'identifier des pistes d'actions en termes d'évolution du parc d'une part et d'évolution des organisations d'autre part.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels > Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD
<b>Conditions de réalisation</b>	> Adhésion des services (s'interroger sur les besoins et les moyens d'y répondre) > Budgétaire
<b>Facteurs de risques</b>	> Faisabilité technique > Budget insuffisant > Frein aux changements

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Descriptif du parc automobile > Perspective d'achats sur la période 2015-2020 > Réflexions en cours au SAELSI
<b>Moyens</b>	Temps : accompagnement de la MDD
	Budget : à préciser

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Diagnostic	Diagnostic -le parc de véhicules (équipements/usages) -focus sur des actions pour analyser les retours d'expériences possibles / analyse des gains obtenus et de la pertinence de la répliquabilité Cf La gendarmerie de St Tropez équipée de véhicules électriques Cf COP21	Police Gendarmerie Sécurité civile	SAELSI	services opérationnels/MDD	-
	Identification des calendriers d'achats			services opérationnels/SAELSI	-
	Plan d'accompagnement – sensibilisation des services		MDD	SAELSI	-
2017 Plan d'actions	Identification de pistes d'action pour faire évoluer le parc (réduction du nombre de véhicules, achats de véhicules propres) et les organisations (usages/besoins des missions)		SAELSI	services opérationnels/MDD	à déterminer
2017-2020 Actions	Mise en œuvre des actions qui devraient permettre d'amorcer une dynamique sur un plus long terme				

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
--------------------	---



### 3. Mobilité durable

#### 3.1 – Rationaliser les déplacements

#### Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable - <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	-Questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire -En cas de déplacement, favoriser les modes doux et les moins émissifs en CO2 La maîtrise des déplacements et la valorisation de modes de déplacements doux, et du covoiturage en particulier, permet de moins polluer, de consommer moins de ressources et d'énergie, et de dépenser moins.  -Convaincre les services de la nécessité de moins se déplacer, de se déplacer autrement dans le respect des missions, en proposant des solutions alternatives en termes d'organisation (covoiturage...) et de modes de transport (modes doux, voitures électrique...) -Identifier le périmètre des missions dont les déplacements et les modalités de déplacements ne pourront pas évoluer compte tenu de la nature des métiers (reconduite à la frontière...)
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements > Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions
<b>Conditions de réalisation</b>	> Implication des services ciblé dans le plan d'actions > Dégager une solution informatique/technique pour la création du module covoiturage sur l'intranet
<b>Facteurs de risques</b>	> Frein aux changements

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Émissions de CO2 par service remis par le prestataire voyage du ministère (voyages en train et en avion)
<b>Moyens</b>	Temps : travail régulier de la MDD en termes d'animations et d'évaluation  Budget : € – éventuels développements de modules intranet de covoiturage / accompagnement d'actions exemplaires de certaines structures (plan de déplacement administration, acquisition d'équipements propres...)

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2016 Diagnostic	État des lieux – équipements en mode doux et usages (vélo, rollers...)	MI	MDD	réf. DD	-
	Développer un module de covoiturage sur le site Intranet DD du MI, à partir de la rédaction d'un cahier des charges			DICOM/ DSIC	à déterminer
2017 Plan d'actions	– Atelier de travail pour identifier des priorités et axes d'actions – Réalisation d'un plan d'action avec un double objectif : → faire connaître les avantages de nouvelles pratiques de déplacements (mutualisations des véhicules de courtoisie, offres de covoiturage...) → l'acquisition d'équipements « doux » (accompagnement des services pour trouver les équipements adaptés, sourcing, aide à l'acquisition...)			services opérationnels	budget des structures pour l'acquisition de nouveaux équipements
	Sensibilisation des services à se déplacer autrement (valorisation d'actions exemplaires, communiquer sur les avantages en termes de santé et d'émissions de CO2)				
2018 Déploiement	Identification de quatre ou cinq sites relevant de directions différentes (préfecture, commissariat...) que la MDD accompagnerait sur cette thématique de manière à dégager un cahier des charges applicables à l'ensemble du ministère.				
2019–2020 Poursuite	Au regard du bilan de la première étape de déploiement, extension progressive du périmètre concerné				
2018-2020 Évaluation	Évaluation de l'évolution des usages par des sondages réguliers auprès des sites acteurs	-			

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°3</b>	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
<b>Fiche n°8</b>	Sensibiliser à la mobilité durable



### 3. Mobilité durable

#### 3.1 – Rationaliser les déplacements

#### Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Direction des systèmes d'information et de communication
	Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication <a href="mailto:laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr">laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Rationalisation des déplacements pour contribuer à : – la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; – une meilleure organisation du travail. Le recours à ces modalités de travail limite l'impact environnemental et la consommation des ressources énergétiques, tout en contribuant à diminuer les coûts de fonctionnement.
	Les services du ministère sont largement équipés. La qualité du service rendu est enrichie depuis 2014 par la visio conciergerie en cours de déploiement. L'enjeu aujourd'hui : – questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire ; – proposer des solutions alternatives en termes d'organisation pour systématiser le recours à la visio et l'audio conférence ; – convaincre les services de la nécessité de changer leurs habitudes de travail en valorisant les gains de ces modes d'organisation en termes environnemental, d'efficacité et de conditions de travail.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Taux d'équipements de visio conciergerie > Taux d'utilisation des équipements
<b>Conditions de réalisation</b>	> Équipements suffisants et adaptés aux besoins > Appropriation du dispositif par les agents > Exemplarité de la hiérarchie
<b>Facteurs de risque</b>	> Frein aux changements

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Ressources de la DSIC > Intranet DSIC (fiches pratiques) > Retours d'expériences
<b>Moyens</b>	Temps : travail régulier de la MDD en termes d'animations et d'évaluation
	Budget : -

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Diagnostic	État des lieux des équipements et des usages	MI	MDD	Référents DD/DSIC	-
2015-2017 Plan d'actions	Plan d'action pour le déploiement de la visio conciergerie Rédaction d'une charte des usages et d'un mode d'emploi : – pourquoi choisir la visioconférence ? – valorisation des gains en termes d'efficacité pour le service (gains financier et de temps) et en termes de conditions de travail (réduction de la fatigue liée aux déplacements, diminution du stress...) – sensibiliser à la facilité de l'usage – retours d'expériences			DSIC/DICOM	
2016-2020 Suivi du plan d'actions	Actions régulières de sensibilisation et d'information sur l'usage de la téléconférence – en lien avec animations la semaine de la mobilité durable – informations régulières Suivi des usages			MDD	

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°3</b>	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
<b>Fiche n°8</b>	Sensibiliser à la mobilité durable



### 3. Mobilité durable

#### 3.1 – Rationaliser les déplacements

##### Fiche-action n°7 : Le télétravail

###### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DRH-Sous direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel
	Isabelle Merignat, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel <a href="mailto:isabelle.merignat@interieur.gouv.fr">isabelle.merignat@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Rationalisation des déplacements pour contribuer à : – la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; – une meilleure organisation du travail.  Rendre possible que des agents puissent exercer leur activité professionnelle à leur domicile, grâce par exemple à un aménagement de temps de travail pour les cadres (3 jours de présence obligatoires sur le lieu de travail : lundi, mercredi, vendredi et les mardi et jeudi en télétravail ?) – les mardi et jeudi étant les jours où la circulation est la plus dense = désengorgement des routes et diminution de la pollution/émission de CO2.  Construire des modalités d'organisation du travail qui s'inscrivent dans le cadre d'une rationalisation des déplacements et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. – dresser un état des lieux des situations et identifier le périmètre des missions concernés ou non en fonction de la nature des métiers (mission de terrain...) – définir la position du MI et construire un cadre – convaincre de l'intérêt du télétravail
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Définition du cadre ministériel réglementaire > Nombre d'agents en télétravail
<b>Conditions de réalisation</b>	> Définition d'un cadre ministériel et rédaction d'une circulaire > Acceptation de la hiérarchie
<b>Facteurs de risque</b>	> Refus de ce dispositif par les encadrants

###### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Ressources réglementaires > Retours d'expériences
<b>Moyens</b>	Temps : temps pour la DRH pour la conception du cadre
	Budget : équipements des agents, accessibilité des données partagées

###### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Etat des lieux	Constituer un dossier qui permettrait de mettre en œuvre le dispositif à partir de 2017 : – dispositif réglementaire – faisabilité technique et logistique – faisabilité financière  Questionner les services et les agents sur leur intérêt (enquête dématérialisée auprès des services RH et des agents)	MI	Mission égalité des droits	MDD/DRH/ DSIC	-
2017 Expérimentation	Cibler des services volontaires pour déployer le télétravail dans leurs équipes qui prendront en compte le dispositif et définiront de nouvelles modalités d'organisation du travail	Services tests	DRH	DSIC	€€
2018 Évaluation	Évaluation à la fois des services et des agents en vue d'une diffusion du dispositif sur l'ensemble du ministère	MI	DRH	DSIC	€€
2019-2020 Déploiement	Déploiement du dispositif, sur la base du volontariat				

###### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°8</b>	Sensibiliser à la mobilité durable



### 3. Mobilité durable

#### 3.1 – Rationaliser les déplacements

#### Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Délégation à l'information et à la communication
	David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication <a href="mailto:david.julliard@interieur.gouv.fr">david.julliard@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique Axe 9 – Promouvoir le développement durable au niveau européen et international
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Convaincre les services d'évoluer dans leurs modes de déplacement en proposant des alternatives qui permettent soit de se déplacer avec des équipements plus propres (modes « doux » de mobilité, covoiturage...), soit d'éviter de se déplacer (visio et audio conférences, télétravail...).
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– S'interroger sur la pertinence des déplacements et le cas échéant sur l'intérêt de recourir à des solutions alternatives</li> <li>– Donner le sens de l'action : communiquer sur l'impact environnemental des déplacements (évaluer les gains environnementaux et financiers des actions engagées, simulations en termes de GES...)</li> <li>– Valoriser des actions engagées en matière de mobilité durable (au sein du ministère, ailleurs dans l'administration ou le secteur privé)</li> <li>– Accompagner les services volontaires (analyse des besoins, identification des axes d'évolution)</li> </ul>
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'actions de sensibilisation</li> <li>&gt; Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services</li> </ul>
<b>Conditions de réalisation</b>	> Collaboration MDD/DICOM
<b>Facteurs de risque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions</li> <li>&gt; Difficulté à atteindre les cibles de communication identifiées</li> </ul>

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Intranet développement durable</li> <li>&gt; Veille documentaire</li> <li>&gt; Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation</li> <li>&gt; Retours de bonnes pratiques</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<p>Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page, diffuser, animer, accompagner les services</p> <p>Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD</p>

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Animations de sensibilisation	<p>Septembre : semaine européenne de la mobilité Juin : semaine européenne du développement durable</p> <p>Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation (théâtre, projections de film, conférences, expositions thématiques, présentations de démarches innovantes, ateliers pratiques ...) dans le cadre des actualités nationales</p>	MI	DICOM	MDD/ réseaux des communicants AC et préfecture	€
2015 -2016 Création d'outils	<p>Mettre à disposition des référents DD et des services des fiches pratiques (enjeux, informations pratiques) pour communiquer au niveau local et relayer les informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la visio et audio conférences ;</li> <li>– les modes de déplacements éco responsables ;</li> <li>– comment garer son vélo en toute sécurité sur son site professionnel (notamment les sites parisiens que sont Lumière, Beauvau, Garance...).</li> </ul> <p>Plan de diffusion (supports, format...)</p>		MDD	Référents DD/ réseaux des communicants AC et préfecture	-

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°6</b>	Mieux se déplacer
<b>Fiche n°7</b>	Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence
<b>Fiche n°8</b>	Le télétravail



### 3. Mobilité durable

#### 3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

##### Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

###### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	<p>Agir sur la politique voyage du ministère pour changer les modalités de déplacements en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire ;</li> <li>– promouvoir et faciliter l'accès aux technologies de la communication (outils collaboratifs sur internet, visioconférence, l'audio conférence...);</li> <li>– en cas de déplacement, favoriser les modes doux et les moins émissifs en CO2 (mise à disposition de parking pour vélo et deux roues légers).</li> </ul> <p>La maîtrise des déplacements et la valorisation de modes de déplacements doux permet de moins polluer, de consommer moins de ressources et d'énergie, et de dépenser moins.</p> <p>Élaborer un document de référence sur les déplacements professionnels par service au ministère (réunions, visites de site, formations, concours...) intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les dispositions réglementaires sur la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement par le ministère ;</li> <li>– les recommandations du ministère pour limiter les déplacements et ses objectifs en termes de diminution d'émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul> <p>Diffuser le document et favoriser l'appropriation de nouvelles modalités de travail et de déplacement.</p>
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur
<b>Conditions de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Implication des services</li> <li>&gt; Exemplarité de la hiérarchie</li> <li>&gt; Des modalités alternatives simples à mettre en œuvre (visio conférence, le covoiturage, la voiture électrique...)</li> </ul>
<b>Facteurs de risque</b>	> Frein aux changements

###### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Circulaire du 10 septembre 2007 relative à la réforme des frais de missions (nouvelle rédaction)</li> <li>&gt; Arrêté du 31 janvier 2012 portant sur la politique voyages des personnels civils du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire</li> <li>&gt; Rapport annuel du voyageur du ministère relatif aux émissions de gaz à effet de serre concernant les voyages en train et en avion effectués par les agents du ministère</li> <li>&gt; Retours d'expériences</li> </ul>
<b>Moyens</b>	Temps : rédaction du document, accompagnement des services
	Budget : -

###### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Diagnostic	État des lieux : – analyse des données du voyageur (année de référence 2014) – identification des axes d'amélioration	MI	MDD	BCPPA	-
	Projet de rédaction d'une nouvelle version de la politique voyage intégrant les préoccupations environnementales		MDD/ BCPPA		
2016 Conception d'un plan d'actions	– diffusion de la politique voyage – accompagnement des services sur les axes d'amélioration – réfléchir à un système de compensation pour les voyages dont les modalités ne peuvent pas être modifiées pour des raisons opérationnelles (Retex MAEDI)		MDD	BCPPA/références DD/services prescripteurs	€€
	Actions de sensibilisation et de communication <i>Quand ?</i> – en continu, en visant particulièrement les agents amenés à se déplacer – lors d'actualité telle que la semaine européenne de la mobilité <i>Quoi ?</i> – sensibilisation sur les émissions de GES (informations sur les émissions de GES du ministère/des services et traduction concrète, comparaison			BCPPA/ DICOM	-



	d'un même trajet en avion ou en train, informations sur les coûts...) – rédaction d'une fiche réflexe (comment construire un déplacement éco responsable ?) – valorisation des bonnes pratiques			
2017-2020 Déploiement	Appropriation par les services (actions avec des services pilotes volontaires ?)			BCPPA/référents DD/services prescripteurs
	Évaluation : – diminution des émissions de GES – évolution des pratiques des services			

**LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION**

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°2</b>	Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – périmètre flotte de service



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

#### Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
	SG-sous-direction des affaires immobilières Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières <a href="mailto:olivier.du-cray@interieur.gouv.fr">olivier.du-cray@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Maîtriser la consommation en eau : – limiter la consommation en eau potable – réutiliser les eaux pluviales en remplacement de l'eau potable quand l'usage le permet (lavage de voiture, arrosage d'espaces verts...) – remplacer l'eau par d'autres dispositifs (toilettes sèches)  Cette action repose sur : – une connaissance des consommations – des équipements spécifiques pour diminuer la consommation (système hydro économe, double chasse d'eau...) – des nouvelles pratiques autour de la réutilisation des eaux pluviales – une évolution des comportements
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût) <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Evolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services
<b>Conditions de réalisation</b>	> Déploiement de l'OESF > Budget dédié > L'adhésion des structures
<b>Facteurs de risques</b>	> Insuffisance de la connaissance des consommations (OESF...)

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Connaissance partielle des consommations > Veille documentaire > Intranet développement durable dont l'espace collaboratif
<b>Moyens</b>	Temps : travail de services logistiques Budget : à préciser (voir évaluation action GN)

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Connaître la consommation pour agir	Cf fiche action n°1-2 – Déployer l'OESF	MI	SDAI	Les services	Cf fiche OESF
2015-2020 Installation de dispositifs adaptés	Systematiser la pose de dispositifs type économiseurs et chasse d'eau à double commande  2015-2016 – définition d'un plan d'action > la nature des équipements concernés > les modalités du déploiement (calendrier, périmètre et budget) > évaluation des gains obtenus en termes de diminution d'eau potable 2017-2020 – mise en œuvre du plan d'actions	MI	MDD/ SDAI	MDD	À déterminer
	Une action exemplaire dès 2015 au sein de la gendarmerie  2015-2018 – déploiement de système hydro économes au sein de tous les bâtiments de la gendarmerie – valorisation des bonnes pratiques au profit du plan d'actions ministériel	DGGN	DGGN	DGGN/ SDAI	En cours d'évaluation
2015-2020 Déploiement de nouvelles pratiques	Arrosage des espaces verts (taux d'arrosage et nature de l'eau utilisée)  2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes	MI	MDD	Les services pilotes (DMAT, DGGN)	À déterminer – petit investissement



	2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation, incitation des services à adhérer au dispositif L'objectif en termes de diminution d'eau potable sera défini au regard de l'état des lieux.				
	Lavage de voitures avec l'eau de pluie  2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation, incitation des services à adhérer au dispositif L'objectif en termes de nombre de sites impliqués sera défini au regard de l'état des lieux.	MI	MDD	Les services pilotes (DMAT, DGGN)	À déterminer – petit investissement
	Une action exemplaire dès 2015 au sein des écoles de la gendarmerie  2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation des bonnes pratiques au profit du plan d'actions ministériel	DGGN	DGGN	Les services pilotes GN	À préciser
2015-2020 Actions de sensibilisation	Concevoir et mettre en œuvre des opérations de sensibilisation  2015-2016 – concevoir des supports de communication 2017-2020 – diffusion des supports et organisation d'événements phares sur la thématique de l'eau au regard de l'actualité nationale  – Retours d'expérience et valorisation des actions menées sur la période – Favoriser les échanges ainsi que la mutualisation des pratiques et des projets entre les services	MI	MDD/ DICOM	Référents communication et DD	À déterminer

**LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION**

<b>Fiche n°1-2</b>	Déployer l'OESF
<b>Fiche n°18</b>	Des actions en faveur des écosystèmes



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.2 – L'optimisation du tri

#### Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Optimiser le tri et réduire la production de déchets, au regard des enjeux suivants : – favoriser de nouveaux comportements éco responsables ; – poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets ; – améliorer le taux de recyclage par un tri plus rigoureux ; – adapter les prestations aux besoins réels pour dégager des actions porteuses d'économies  La solution de la collecte des déchets par apport volontaire sur des points collectifs s'est imposée, car elle répond à l'ensemble des objectifs – optimisation du tri, responsabilisation des agents, réduction des passages dans les bureaux à une fois par semaine pour le nettoyage, jusqu'à la réduction du volume des déchets / diminution du coût de la prestation.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre de sites ayant adhéré au dispositif  <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Quantité de déchets résiduels produits par agent</i>
<b>Conditions de réalisation</b>	> Organisation du bâtiment (espaces adaptés) > Collaboration avec les services logistiques > Exemplarité de la hiérarchie > Adhésion des services
<b>Facteurs de risque</b>	> Incivilité

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Retours d'expériences du MEDDE et de structures privées
<b>Moyens</b>	Temps : temps d'accompagnement auprès des services Budget : -

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Adoption du dispositif de tri par apport volontaire	Premier semestre Sourcing, définition du projet et validation hiérarchique Mai : validation du dispositif en COPIL DD et d'un premier périmètre de déploiement sur Garance / présentation du dispositif aux services emménageant à Garance / rédaction d'une fiche de sensibilisation sur le tri sur Garance Automne : déploiement du dispositif sur Garance / accompagnement sur le site lui-même Fin d'année : bilan sur le respect du dispositif, sur l'évaluation des volumes de déchets collectés et des gains générés	Administration centrale	MDD	SDAI	-
2016-2020 Déploiement	– Introduire progressivement le dispositif de tri par apport volontaire sur les sites du ministère – Concevoir un accompagnement pour les services (support, animation) – Déploiement selon un mode à déterminer – Suivi du dispositif, retour d'expérience des services concernés et évaluation des gains financiers et environnementaux	MI	MDD	BGSAC/ BCPPA/ services prescripteurs	
2020 Bilan	Bilan et plan d'actions pour aboutir la démarche sur tous les services	MI	MDD		

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°12</b>	Une collecte des déchets sélective
<b>Fiche n°18</b>	Des actions en faveur des écosystèmes



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.2 – L'optimisation du tri

#### Fiche-action n°12 : Une collecte des déchets sélective

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-sous-direction des affaires immobilières Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières <a href="mailto:olivier.du-cray@interieur.gouv.fr">olivier.du-cray@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Mettre en place et améliorer le tri dans les structures du ministère au niveau de la collecte pour traitement en déchetterie. – Mise en place progressive d'un tri – papier, canettes, bouteilles plastiques, DIB et respect des filières – Traitement des déchets spécifiques et convention avec des éco organismes (D3E, mobilier de bureaux) – Gérer et traiter les déchets de chantier – Des démarches volontaires : le tri des bouchons et des embouts d'éthylotest / éthylomètre
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco organismes > Volumes collectés par nature de déchet > Nombre de sites disposant du tri sélectif
<b>Conditions de réalisation</b>	> Organisation adaptée des espaces de traitement des déchets > Collaboration avec les services logistiques
<b>Facteurs de risque</b>	> Coût > Bâtiments anciens peu fonctionnels

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Dispositif réglementaire sur les éco organismes > Fiches réflexes du SAE sur les filières de collecte
<b>Moyens</b>	Temps : temps de mise en œuvre d'un nouveau dispositif Budget : gains issus de prestations gratuites en termes de collecte des D3E et de mobiliers de bureau

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 État des lieux	– Nombre de structures disposant d'un tri sélectif ? Quel type de tri ? Quelles perspectives ? – Plan d'actions en vue de déployer les systèmes de tri sur le ministère	MI	MDD	Référents DD	-
	Le tri des bouchons et des embouts éthylotest / éthylomètre Avril 2015 – signature de la convention Bouchons d'Amour Juin-juillet 2015 – communication via le SAELSI, les services de communication des différents directions Été 2015 – communication incitative pour une adhésion des services déconcentrés à la convention			SAELSI/ DICOM	
	Convention avec des éco organismes – D3E et les piles (Ecologic) – étude et rédaction pour les mobiliers de bureau (Valdelia)			Services logistiques	
	Gérer et traiter les déchets de chantier État des lieux – évaluer pour 2/3 chantiers importants déjà réalisés (construction, réhabilitation) le mode opératoire retenu pour la gestion des déchets, à partir de l'analyse du cahier des charges et du retour d'expérience			MDD	
2017-2020 Déploiement	Tri sélectif : Mise en œuvre du plan d'actions / – Suivi des volumes collectés / Évaluation des gains		MDD	Services	
	Actions de sensibilisation pour promouvoir les enjeux et les gestes individuels (diffusion des conventions, supports de communication...)			DICOM	
	Gérer et traiter les déchets de chantier : Déploiement – Veiller à l'intégration des préconisations au cahier des charges de nouvelles opérations (réhabilitation de l'ENP Roubaix, l'hôtel de police de Tourcoing)			MDD	

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°14</b>	Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets
<b>Fiche n°18</b>	Des actions en faveur des écosystèmes



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.3 – Maîtriser la consommation de papier

#### Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Maîtriser la consommation de papier : – diminuer sa consommation inutile ; – plus de papier recyclé, papier moins épais. La réduction de la consommation de papier et une utilisation d'un papier plus vertueux permettent d'économiser des ressources et de diminuer l'impact environnemental.  Cette action se repose sur : – une étude des besoins en papier de chaque service, de leur organisation afin de voir ce qu'il est envisageable de mettre en place pour diminuer cette consommation dans le respect de la bonne réalisation des missions ; – une sensibilisation de terrain pour mettre en avant des bonnes pratiques ; – un suivi des achats et des consommations par trimestre ou par semestre.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté > Evolution du nombre de ramettes consommés entre l'année N et l'année N-1
<b>Conditions de réalisation</b>	> Copieurs multifonctions adaptés au papier 70g et recyclé > Adhésion de la hiérarchie > Implication des agents
<b>Facteurs de risque</b>	> Persistance de modalités de gestion traditionnelles (vote papier, dépôts de plaintes, factures, marchés,...) > Incivilité

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Retour d'expériences de la DEPAFI > Veille documentaire > Stratégie ministérielle papier (cf. stratégie interministérielle UGAP)
<b>Moyens</b>	Temps : temps d'accompagnement auprès des services et des agents au moment de l'introduction de nouvelles dispositions Budget : économies générées à terme

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Expérimentation sur une direction	Janvier : mise en œuvre du plan d'action de maîtrise de la consommation de papier à la DEPAFI (suivi des copieurs) – réduction de 10 % des achats de papier Mars : lancement de la communication (mails d'informations et quizz) / déploiement de l'impression sécurisée / accompagnement des services / diffusion d'une fiche réflexe sur les éco gestes / dématérialisation du plus grand nombre de documents Fin juin : bilan d'étape : analyse du nombre de ramettes achetées pour apprécier la capacité à atteindre l'objectif Fin décembre : analyse des achats et de la consommation de papier sur l'année 2015	DEPAFI	MDD	DSIC/ BCPPA	-
2016 Analyse	Élaboration d'un guide de bonnes pratiques afin de le déployer. Définir un plan de déploiement  Déploiement d'équipements informatiques adaptés à des procédures dématérialisées	MI	DSIC	services du MI	
2015-2020 Plan de déploiement	Déploiement au regard de la stratégie papier ministérielle : vers un grammage 70g, papier recyclé... (volontariat des services ? administration centrale puis services déconcentrés ? par direction ?... à déterminer)		MDD		

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°12</b>	Une collecte des déchets sélective
<b>Fiche n°15</b>	Sensibiliser à l'économie circulaire



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.4 – La réparation, le recyclage

#### Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
	SG-Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure Michel Vilbois, directeur du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure <a href="mailto:michel.vilbois@interieur.gouv.fr">michel.vilbois@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 8 – Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Cette action recouvre quatre types de démarches : – la réparation permet de remettre en fonction un équipement de telle sorte que le service initiateur en garde l'usage ; – le réemploi ou reconditionnement conserve la fonction initiale de l'objet ; – la réutilisation conserve la forme ; – le recyclage ne conserve que la matière.  Les quatre démarches contribuent à la fois à une économie des ressources, une économie budgétaire et une réduction des déchets. Cette action s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire.  Cette action correspond à une capacité à reconsidérer les objets/matériaux soit disant usagés et à privilégier la réparation plutôt que le remplacement. Elle repose sur une sensibilisation des usagers et une formation des services prescripteurs et acheteurs.  Son déploiement nécessite de disposer d'une expertise technique : – identifier des filières de réparation en interne ou en externe et le cas échéant en développer ; – une connaissance des matériaux usagés pour déterminer la démarche à mettre en œuvre et identifier une filière ; – des métiers qui permettent cette transformation des objets/matériaux (compétences en interne ou appel à des prestataires externes) ; – les procédures internes de gestion adaptées à ces nouvelles pratiques.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre d'actions réalisées > Évaluation des gains notamment économique (calcul à préciser concernant l'impact environnemental)
<b>Conditions de réalisation</b>	> Soutien hiérarchique > Adhésion des services > Expertise relative à l'emploi des équipements > Disposer des compétences techniques
<b>Facteurs de risques</b>	> Faisabilité technique > Frein aux changements

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Retours d'expériences > Veille sur des pratiques innovantes
<b>Moyens</b>	Temps : procédure un peu plus longue pour les services gestionnaires que la simple procédure d'achat
	Budget : réduction des coûts (dépense de réparation est inférieure au budget achat)

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Identification des démarches : -maintenance des bâtons télescopiques désormais garantis à vie – reconditionnement des gilets pare-balle – remplacement de la housse une seule fois – casques motos – maintenance séparée des casques (remplacement des mousses et des visières) et du système audio (durée de vie plus longue que le casque) / formation à la maintenance des casques pour les SGAMI – ceinturon – récupération aux moments du départ des agents, vérification pour être remis en service/réparation/déchets – habillement – récupération des treillis, casquettes...(tout ce qui peut être nettoyé et remis en service)	MI	SAELSI/ services prescripteurs	MDD/ référénts DD	-
	Valorisation des actions réalisées ou engagées – réparation de sièges de bureau en DDSP30				
2016 Fiches réflexes	Rédiger des procédures : -par nature d'objets et de matériaux (à partir du recensement des actions réalisées) -sur les outils et moyens à disposition des services (procédures		MDD	services déjà engagés	



	administratives, partenariat avec des prestataires externes...)		
	Expertiser l'idée d'une plate-forme d'échanges inter-services		DICOM
2017-2020 Déploiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du développement des actions et évaluation en termes d'efficacité et de gains.</li> <li>- Étendre la démarche au plus grand nombre d'objets/matériaux.</li> </ul>	SAELSI/ services prescripteu rs	MDD/ référénts DD
	Veille, mise à jour de la fiche procédure avec l'intégration des nouvelles actions	MDD	services déjà engagés
	Sensibilisation des services (cf. fiche action 15)		DICOM
	Évaluation des démarches engagées		services déjà engagés

**LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION**

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°15</b>	Sensibiliser à l'économie circulaire



## 4. Économies de ressources et réduction des déchets

### 4.4 – La réparation, le recyclage

#### Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Délégation à l'information et à la communication
	David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication <a href="mailto:david.julliard@interieur.gouv.fr">david.julliard@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action</b>	Convaincre les services d'évoluer dans leur mode de consommation en privilégiant la réparation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage.
<b>Objectif / Description</b>	Valoriser des actions exemplaires. Dégager les gains financiers et environnementaux. Donner les moyens de consommer autrement. Accompagner les services volontaires.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre d'actions de sensibilisation > Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services
<b>Conditions de réalisation</b>	> Collaboration MDD/DICOM
<b>Facteurs de risques</b>	> Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Veille documentaire > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation
<b>Moyens</b>	Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page, diffuser, animer
	Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Actualités nationales	Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation (théâtre, projections de film, conférences, expositions thématiques, présentations de démarches innovantes, ateliers pratiques, concours, quizz, découvertes de nouvelles technologies...)  Juin : semaine européenne du développement durable Novembre : semaine européenne de la réduction des déchets	MI	DICOM	MDD/ réseaux des communic ants AC et préfecture	€
2016 Plan de communication	Conception du plan de communication : -faire connaître la démarche auprès des services -lancer un dispositif d'appels à projets pour assurer la pérennité de la démarche (accompagnement des services, aide à expertise technique, valorisation, mutualisation des moyens...) -communiquer sur les retours d'expérience (réalisation d'un film) -création d'une rubrique dédiée sur l'intranet DD			MDD	DICOM/ réseaux des communic ants AC et préfecture
2017-2020	Suivi des projets et évaluation		Services engagés	-	

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiches n°10 à 14</b>	Économies des ressources et réduction des déchets
-------------------------	---



## 5. Préservation de la biodiversité

### 5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

#### Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Étendre à l'ensemble du ministère l'obligation d'un entretien des espaces verts selon des modalités de gestion zéro pesticide. Recyclage des produits phytosanitaires en stock. Ne pas attendre l'écoulement du stock pour la mise en œuvre de cette action.
	Cette action correspond à de nouveaux modes de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité. Cette action repose sur : – une formation des jardiniers internes ; – une nouvelle rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres ; – une sensibilisation des usagers à l'esthétique des espaces verts.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable</i>
<b>Conditions de réalisation</b>	> Information des services > Formation des services
<b>Facteurs de risque</b>	> Changements des habitudes (accepter un autre aspect visuel des espaces verts)

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Retours d'expériences du MI (préfectures, GN, PN...), du MEDDE, de collectivités locales, d'associations prônant le zéro pesticides > Intranet développement durable
<b>Moyens</b>	Temps : adaptation aux nouvelles techniques pour les jardiniers en interne
	Budget : lors des changements de pratiques, du matériel plus adapté pourra être acquis en fonction des besoins des services

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2016 Garance	Juin-juillet 2015 : rédaction d'un cahier des charges zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts de l'immeuble Garance Septembre 2015 : livraison du bâtiment Mise en place d'une gestion sans pesticide	Garance	BCPPA	BGSAC/ MDD	-
2015-2020 AT	Déploiement du zéro pesticide en administration territoriale. 2015 – état des lieux et validation du SG pour un déploiement du dispositif zéro pesticide sur l'ensemble des espaces verts de l'administration territoriale d'ici 2020	AT	DMAT	MDD	€
2015-2020 Déploiement MI	État des lieux des bonnes pratiques et valorisation (PN, GN, SC, AC) 2016 – rédaction de guide sur les nouvelles pratiques écologiques et d'un cahier des charges type pour les services déconcentrés 2017-2020 – suivi et évaluation du déploiement du zéro pesticide – communication sur des points d'étapes, mutualisation des pratiques	MI	MDD	Services	-
			BCPPA	MDD	
			MDD	Services	

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°18</b>	Des actions en faveur des écosystèmes
-------------------	---------------------------------------



## 5. Préservation de la biodiversité

### 5.2 – Une restauration responsable

#### Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	S'engager dans une restauration plus responsable (agriculture biologique, produits locaux, produits de saison...) afin de réduire l'impact environnemental en préservant la santé.  Cette action repose sur : – l'insertion de clauses environnementales dans les marchés traiteurs (filières courtes, produits de saison...); – une promotion de l'agriculture biologique dans les restaurants collectifs (stand bio dédié, produits AB...); – la prise en considération de l'impact environnemental d'un repas (nouvel équilibre des repas, diminution de la quantité de viande, les emballages produits et jetés...); – un tri et valorisation des déchets alimentaires ; – la prise en compte de l'impact environnemental de la prestation (mutualisation des déplacements, modalités d'emballage...).
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs > Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés
<b>Conditions de réalisation</b>	> Adhésion des services prescripteurs > Collaboration MDD/BCPPA > Accepter de changer ses habitudes alimentaires
<b>Facteurs de risque</b>	> Coût

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Retours d'expériences sur les premiers appels d'offres > Documentation MEDDE, ADEME, IFORE > Les énergivores, vidéos pédagogiques
<b>Moyens</b>	Temps : accompagnement de la MDD – temps de la transition pour les services Budget : -

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Premières expériences	Premières expériences d'appels d'offres en AC : – intégration de clauses environnementales dans la rédaction des CCTP traiteurs cabinet du ministre  La restauration responsable de Garance Partenariat avec l'Economat des Armées, une démarche éco responsable : -en termes de fonctionnement (prendre en compte l'impact environnemental de la prestation : les livraisons, les équipements, les modalités d'emballage, le traitement des déchets) -en termes d'approvisionnement (privilégier les filières locales d'approvisionnement, la saisonnalité des produits, développer une offre bio)	AC	SDASAP	MDD/ services prescripteurs / BCPPA	-
2016 Accompagnement des services	Construire des supports pour les services et proposer des clauses types – Développer un argumentaire de sensibilisation sur le sens et les avantages d'une offre alimentaire responsable. – Sensibiliser sur la notion de gaspillage pour réduire les déchets	MI			
2017-2020 Déploiement	– Accompagnement des services sur la prise en compte de la dimension environnementale de la restauration au moment du renouvellement des marchés, et notamment de la fondation Jean Moulin – Suivi et évaluation				

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-2</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°12</b>	Une collecte des déchets sélective
<b>Fiche n°15</b>	Sensibiliser à l'économie circulaire
<b>Fiche n°18</b>	Des actions en faveur des écosystèmes



## 5. Préservation de la biodiversité

### 5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

#### Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable
	Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action</b>	Agir pour la préservation de la biodiversité à travers des actions en faveur des écosystèmes.
<b>Objectif / Description</b>	Il s'agit d'actions innovantes privilégiant des pratiques naturelles. Ce sont le plus souvent des initiatives locales que le ministère souhaite étendre. Ces actions participent directement de la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité. Exemples d'actions déjà réalisées – des moutons pour une gestion pastorale (centre de tir de Montignon) – installation de ruches (Issy-les-Moulineaux, Beauvau...)
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Nombre d'actions en faveur des écosystèmes
<b>Conditions de réalisation</b>	> Motivation des services
<b>Facteurs de risque</b>	> Freins aux changements

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Sites Intranet DD, PN, GN
<b>Moyens</b>	Temps : temps de transition vers de nouvelles modalités de gestion ; accompagnement des services
	Budget : €

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 État des lieux	Installation de ruches sur le site de Beauvau en mai.	AC	MDD	Services concernés/référents DD	€
	Recensement des initiatives locales pour une campagne de valorisation	MI			-
2015-2020 Sensibilisation et accompagnement des services	Encourager de nouvelles initiatives			MI	MDD
	Actions de sensibilisation et de communication <i>Quand ?</i> – en continu, en communiquant sur les solutions alternatives – lors d'actualité telle que la journée mondiale de la biodiversité ou la semaine européenne du DD <i>Quoi ?</i> – les enjeux – démontrer que d'autres modes de fonctionnements qui intègrent la dimension environnementale sont possibles, dans le respect du bon accomplissement des missions – valorisation des bonnes pratiques	-			

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°1-3</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°10</b>	Rationaliser la gestion de l'eau



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

### Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	<p><i>Pilote pour les formations tous agents</i> SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable <a href="mailto:anne.guiheux@interieur.gouv.fr">anne.guiheux@interieur.gouv.fr</a></p> <p><i>Pilote pour les formations encadrement supérieur</i> SG-DRH-Sous-direction du recrutement de la formation Isabelle Chauvenet-Forin, Sous-directrice du recrutement et de la formation <a href="mailto:isabelle.chauvenet-forin@interieur.gouv.fr">isabelle.chauvenet-forin@interieur.gouv.fr</a></p>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
<b>Définition de l'action</b>	Former sur les thèmes de l'environnement et du développement durable l'ensemble des agents du ministère au regard de deux cibles :
<b>Objectif / Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'encadrement supérieur du ministère, et plus particulièrement le corps préfectoral ;</li> <li>– les agents du ministère (socle de base de formations, conférences et colloques...).</li> </ul> <p>Cette action repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'établissement de deux conventions avec l'IFORE</li> <li>– la conception et la mise en œuvre de programmes de formations et de sensibilisation, avec un suivi et une évaluation des actions</li> </ul>
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'actions programmées par thématique</li> <li>&gt; Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation)</li> </ul>
<b>Conditions de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Budget formation</li> <li>&gt; Adhésion de la hiérarchie et des services</li> </ul>
<b>Facteurs de risque</b>	> Désintérêt des services

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Site IFORE</li> <li>&gt; Espace collaboratif intranet DD</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<p>Temps : élaboration du programme de formation, convaincre les services de s'inscrire</p> <p>Budget : €</p>

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015 Partenariat formation	Signature des deux conventions avec l'IFORE. Convention MDD – avril. Convention SDRF – en cours.	MI	MDD/SDRF	MDD/SDRF	-
2016-2020 Programme de formations générales et évaluation annuelle	<p>Accès aux formations IFORE proposées en interministériel sur les bases du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– développement durable et éco responsabilité</li> <li>– efficacité énergétique des bâtiments</li> <li>– bilan carbone et plans d'actions correspondants</li> <li>– achat public durable (module au sein du cursus formation « Acheteur » du MI)</li> <li>– conduire une démarche éco responsable</li> <li>– l'éco conduite de véhicules...</li> </ul> <p>Formation bilan carbone et l'élaboration des plans d'actions Au-delà du socle de base, formations adaptées aux enjeux spécifiques du ministère, avec un focus sur l'élaboration et le suivi des plans d'actions.</p> <p>L'efficacité énergétique des bâtiments publics Au-delà du socle de base, conception de formations spécifiques destinées aux services immobiliers du ministère sur une durée de trois ans.</p> <p>Suivi et évaluation du programme de formations (nombre d'actions, nombre de stagiaires, identification de projets conduits à l'issue des formations...)</p>		MDD	IFORE/SDRF	€
2016-2020 Actions de sensibilisation	Le MI sollicite l'IFORE pour l'assister dans la préparation de conférences/colloques spécifiques notamment pour les semaines européennes du développement durable, de la mobilité, de la réduction des déchets et la journée mondiale de la biodiversité.		MDD	IFORE	€



2016-2020 Actions de formations pour l'encadrement supérieur	Conception et mise en œuvre de formations pour l'encadrement supérieur du ministère, et plus particulièrement du corps préfectoral sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. 2015 – thématique de l'eau 2016-2020 – à définir		SDRF	IFORE/ MDD	€
---	--	--	------	---------------	---

**LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION**

<b>Fiche n°1-2</b>	Réaliser les BEGES et les plans d'actions
<b>Fiche n°4-1</b>	Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service
<b>Fiche n°1-3</b>	Conduire un plan d'actions amélioration énergétique
<b>Fiche n°3</b>	Changer les comportements pour maîtriser l'énergie
<b>Fiches 5 à 9</b>	Mobilité durable
<b>Fiches 10 à 15</b>	Économies de ressources et de réduction des déchets
<b>Fiches 20</b>	Agir en faveur de l'insertion sociale



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

### Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-DEPAFI-SDPA-Responsable ministériel des achats Yves Bentolila, sous-directeur des programmes et de l'achat <a href="mailto:yves.bentolila@interieur.gouv.fr">yves.bentolila@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Insérer des clauses sociales dans les marchés.  <b>Cf. Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD)</b> Le plan national d'action pour les achats publics durables, qui s'étend sur la période 2014-2020, s'inscrit dans une politique communautaire visant à orienter la production et la consommation des biens et services vers le développement durable. Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables permettent d'agir sur l'emploi, local ou national, grâce : – aux clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ; – au dispositif « jeunes décrochés » ; – au recours aux structures employant des travailleurs handicapés (secteur protégé). Le code des marchés publics permet aux acheteurs publics de tenir compte des objectifs de développement durable dès la détermination des besoins à satisfaire. Le PNAAPD vise à faciliter le recours aux clauses sociales, au-delà des seules obligations réglementaires. Il complète des initiatives déjà solides auxquelles le premier plan a donné l'impulsion, comme le dispositif État exemplaire qui vise les services de l'État, ou bien la constitution de réseaux territoriaux « commande publique et développement durable ». Cet objectif figure dans les objectifs de performance annuels que le service des achats de l'État a assigné à tous les ministères, qui rendent compte par l'intermédiaire des plans annuels de performance et du rapport annuel du SAE.  <b>Cf. Code de marchés publics</b> Articles 14 (clauses sociales d'insertion) et 15 (marchés réservés – EA et ESAT)
<b>Indicateur d'efficacité</b>	<i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan
<b>Conditions de réalisation</b>	> Implication des services
<b>Facteurs de risques</b>	> Dispositif perçu comme une contrainte difficile à intégrer par les services

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) > Site Intranet MI-rubrique achats ; site Intranet développement durable ; site du SAE > Veille achats durables MEDDE > Formation achats durables (sous-direction du recrutement et de la formation)
<b>Moyens</b>	Temps : accompagnement de la MDD – temps de la transition pour les services Budget : -

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2015-2020 Sensibilisation	Mise à disposition d'outils pour les services achats – rédaction d'articles types pour les CCTP, accompagnement...  Sensibilisation des services – retour d'expériences, valorisation Exemple semaine européenne du développement durable 2015 : réparation de fauteuils à la DDSP30 à l'initiative d'un agent de la structure	MI	RMA	MDD/ BCPPA	-
2015-2020 Objectifs	2015 – 10 % des marchés supérieurs à 90 000€ passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale 2020 – 15 % des marchés supérieurs à 90 000€ passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale  L'évaluation annuelle permettra d'apprécier le déploiement des clauses sociales dans les marchés et le cas échéant d'engager une démarche d'incitation plus active.			services acheteurs	
				MDD/ BCPPA	

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°19</b>	Développer une offre de formation
-------------------	-----------------------------------



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

### Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

#### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Direction des ressources humaines SG/DRH/Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines Amélie Guilloteau, adjointe du BGPRH <a href="mailto:amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr">amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes  Le protocole signé par toutes les organisations syndicales représentatives du ministère le 7 mars 2014 constitue un signe fort de la modernité dans laquelle s'inscrit le ministère de l'intérieur, et traduit la volonté du ministère de se montrer exemplaire dans un domaine porteur d'enjeux pour la modernisation de la gestion des personnels.  Le protocole s'applique à tous les personnels du ministère : personnels administratifs et techniques, mais aussi ceux des corps actifs de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale.  Il se veut concret et pragmatique. Il est structuré en 4 axes, déclinés en 14 mesures : – le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ; – pour une égalité effective entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et parcours professionnels au ministère de l'intérieur ; – vers une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents ; – prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.  Pour mettre en œuvre les différentes mesures du protocole, un plan d'actions pluriannuel, piloté par la DRH a été élaboré. Au sein de ce plan d'actions, chacune des mesures comporte plusieurs actions avec un calendrier définissant les délais de réalisation des travaux.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Augmentation du taux de données sexuées > Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants. Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions > Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens profession
<b>Conditions de réalisation</b>	> Implication des services > Mise à disposition d'outils de travail adaptés
<b>Facteurs de risques</b>	> Freins à une évolution de la culture professionnelle

#### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique > Intranet égalité des droits ( <a href="http://egalite-chances.sg.mi/">http://egalite-chances.sg.mi/</a> ) > Protocole d'accord du 8 mars 2013 portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique
<b>Moyens</b>	Temps : conduite du projet Budget : €

#### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2016-2020	Plan d'action en cours d'élaboration	MI	MPFRHM	Référents à préciser	à préciser
2016	Comité de suivi du protocole égalité réunissant SG, PN, GN, OS			SG, PN, GN	
2016	Dépôt de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité			SG, PN, GN	

#### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°21-2</b>	Agir en faveur de l'égalité des droits – L'obtention du label diversité
---------------------	---



## 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

### 6.2 – Exercer la responsabilité de l'État employeur

#### Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits - L'obtention du label diversité

##### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Pilote</b>	SG-Direction des ressources humaines SG/DRH/Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines Amélie Guilloteau, adjointe du BGPRH <a href="mailto:amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr">amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr</a>
<b>Périmètre</b>	Ministériel
<b>Cf. SNTEDD</b>	Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
<b>Définition de l'action Objectif / Description</b>	L'obtention du label diversité  Le label Diversité traduit l'engagement du ministère en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines.  Il permet d'évaluer les processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Cette certification délivrée par l'Afnor reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle valorisant la diversité dans la sphère du travail.  La procédure d'audit et d'évaluation est fondée sur un cahier des charges en six points : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un diagnostic préalable portant sur l'ensemble des critères de discriminations ;</li> <li>• la définition et la mise en œuvre d'une politique en matière de prévention des discriminations et de promotion de la diversité ;</li> <li>• la mise en place d'actions de communication interne, de sensibilisation et de formation ;</li> <li>• la prise en compte de la diversité dans la gestion des ressources humaines ;</li> <li>• la communication externe, l'ancrage territorial, les relations avec les fournisseurs, les clients et les usagers ;</li> <li>• l'évaluation et les axes d'amélioration de la démarche diversité.</li> </ul> Le dossier, s'il répond aux critères définis par l'Afnor, est soumis à la validation de la commission externe multipartite composée d'experts et de parties prenantes.  Le label est accordé pour quatre ans.
<b>Indicateur d'efficacité</b>	> Obtention du label > Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche
<b>Conditions de réalisation</b>	> Implication des services > Mise en place de cellules d'écoute
<b>Facteurs de risques</b>	> Freins à une évolution de la culture professionnelle

##### ORGANISATION DE L'ACTION

<b>Ressources disponibles</b>	> Décret du 14 mars 2014 relatif à la commission de labellisation du label diversité > Décret n° 2008-1344 du 17 décembre 2008 relatif à la création d'un label en matière de promotion de la diversité et de la prévention des discriminations > Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté (mars 2015) > Retours d'expériences (Finances, ministère sociaux) > Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes > Le Label Diversité dans la fonction publique (février 2013)
<b>Moyens</b>	Temps : conduite du projet Budget : €€

##### DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

Étapes	Calendrier	Périmètres	Responsables	Contributeurs	Financement
2016	Elaboration des outils nécessaires à la certification Identification des référents Prises de contacts avec les ministères déjà labellisés Dépôt de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité	MI	MGMRH	Mission égalité/ MDD	€€
2016-2017	Mise en œuvre de la procédure AFNOR - Création de cellules d'écoute				
Pas de date planifiée à ce jour	Obtention du label diversité selon la procédure AFNOR				
Dépendra de la date de certification	Modalités de gestion conformes au label avec des rendus réguliers à l'AFNOR				

##### LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

<b>Fiche n°21-1</b>	Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
---------------------	---



## Annexe 2 – Bilan d’actions immobilier 2014-2015 – périmètre administration centrale

### Site Beauvau (75)

Actions	Réduction des émissions GES KgeqCO2/an	Coût estimé	Réalisation
– Projet de rénovation des toitures, Isolation des toitures sous combles – Remplacement de l'ensemble des menuiseries inclus dans le projet rénovation toiture	– 60 252 – 70 157	18 600 000 €	En cours
Mise en place de détecteurs de présence sur les extracteurs sanitaires fonctionnant en continu	61 540	1 200 €	
Remplacement des pompes par des pompes à variateurs de vitesse haut rendement et Pose de vannes thermostatiques	21 179		Fait / 55 300€
Optimisation de la boucle d'eau chaude	Non évalué	200 000 €	
Remplacement de l'éclairage fluorescent par un éclairage performant (T5+ballast électronique)	18 544	250 000 €	En cours / 64 000 €
Rationalisation des onduleurs sur 4 zones	Non évalué	1 000 000 €	En cours
Mise en place d'un système de gestion de l'éclairage	4 019	6 000 €	En cours / 4 200 €

### Site Pantin (93)

Actions	Réduction des émissions GES KgeqCO2/an	Coût estimé	Réalisation
Isolation des parois par l'extérieur intégrant les menuiseries et double vitrage basse émissivité	84 956	1 400 000 €	
Remplacement de l'éclairage fluorescent par un éclairage performant	14 904	80 000 €	En cours / 30 000€
Mise en place d'un système de gestion de l'éclairage dans les zones à occupation intermittente	4 992	10 000 €	
Remplacement des pompes par des pompes à variateurs de vitesse haut rendement	717		Fait / 14 615 €

### Centre informatique du Val-Maubuée (77)

Actions	Réduction des émissions GES KgeqCO2/an	Coût estimé	Réalisation
Remplacement des ampoules énergivores par des ampoules basses consommation	3 944	800 €	
Système de gestion de l'éclairage dans les zones à occupation intermittentes	1 4261	4 300 €	

### Bureau des pensions à Draguignan (83)

Actions	Réduction des émissions GES KgeqCO2/an	Coût estimé	Réalisation
Isolation sous rampants par laine minérale ép.20 cm ; objectif R > 5 m²	Non évalué		Fait / 10 620 €

### Immeuble Oudinot (75)

Actions	Réduction des émissions GES KgeqCO2/an	Coût estimé	Réalisation
Remplacement de l'ensemble des menuiseries	100 495	150 000 €	
Remplacement des pompes par des pompes à débit variable	3 730	42 000 €	
Pose de vannes thermostatiques sur l'ensemble des émetteurs Immeuble MAE	11 905	40 000 €	
Remplacement de l'éclairage fluorescent par un éclairage performant (T5+ballast)	6 115	50 000 €	
Remplacement des lampes halogènes sur pied par un éclairage performant	610	1100 €	

### Immeuble du 8 Penthievre (75)

Vendu

### Immeuble du 2 Saussaies (75)

Projet de vente

### Immeuble du 4 Cambacérés (75)

Vendu

### Site de Lognes (77)

Programme de réhabilitation et d'extension du Grand Lognes pour un montant de 18 millions d'euros.



# Annexe 3 – Exemple d'une fiche de suivi immobilière

**FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE**  
**AMELIORATION ENERGETIQUE ET REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**  
**OPERATIONS DE REHABILITATION ET DE RENOVATION**

**I - INTITULE DE L'OPERATION :** Traitement clos - couvert des bâtiments de logements

Maîtrise d'ouvrage	MI-DEPAFI-SDAI-BAIGN
Fiche d'opération mise à jour le	28/01/2016

**II - REFERENCES FICHES PMAE**

N°1-2 - Réaliser les BEGES et les plans d'actions
N°1-4 - Conduire un plan d'action amélioration énergétique
N°1-5 - Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

**III - SITUATION ACTUELLE**

Localisation	MOULINS (03)
Année de construction	1980
Nature du bâtiment	Logements
Service occupant	Groupeement de gendarmerie de l'Allier Escadron de gendarmerie mobile 17/5
Surface plancher	15000 m <sup>2</sup> (SHON)
Surface utile	
Coefficient de rendement (surf. SHON/surf. utile)	

**IV - NATURE DES TRAVAUX**

Descriptif (4 lignes maximum)	Remplacement de menuiseries simple vitrage par du double vitrage, isolation thermique par l'extérieur, installation d'une ventilation mécanique contrôlée.
Observations (désamiantage...)	
Date prévisionnelle de réception	Eté 2017

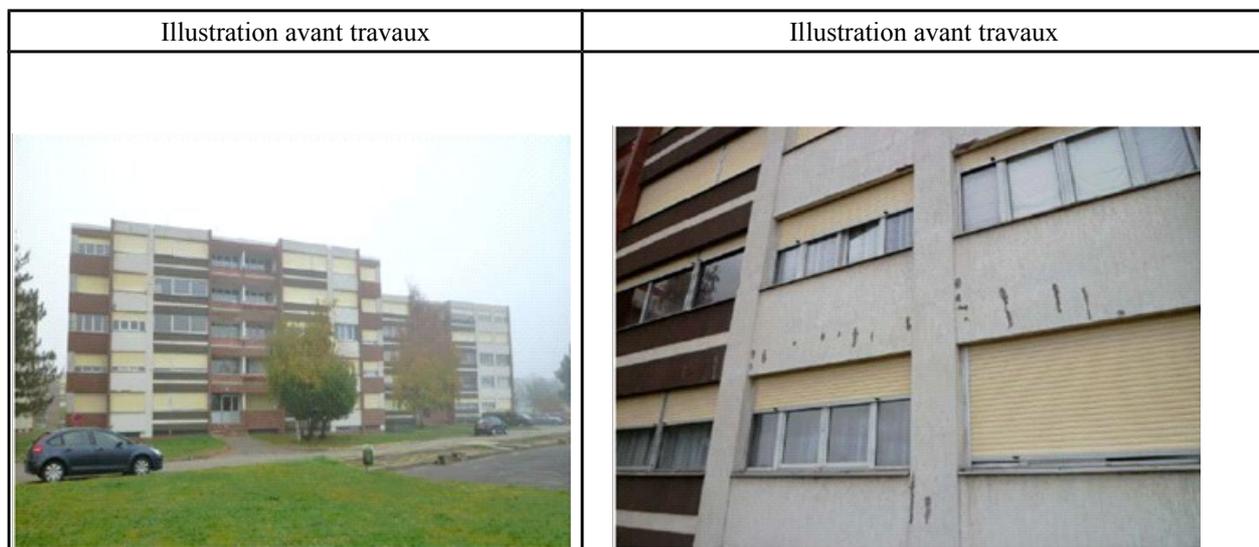
**V - LABEL ET CERTIFICATION**

Zone climatique	H1
Conception et réalisation suivant le type de label	Lable BBC rénovation (<96kWep/m <sup>2</sup> )
Certification par un organisme agréé	Oui
Si oui, préciser l'organisme	Effinergie

**VI - COUT DE L'OPERATION**

Programme	Programme 152
Coût toute dépense confondue (€ TTC)	4 900 000 €
dont coût des travaux (€ TTC)	4 500 000 €
Références fiches CEE	
CEE - KWh/cumacs	
Montant de la subvention CEE	
Coût total (TDC - subvention CEE)	
Temps de retour sur investissement	



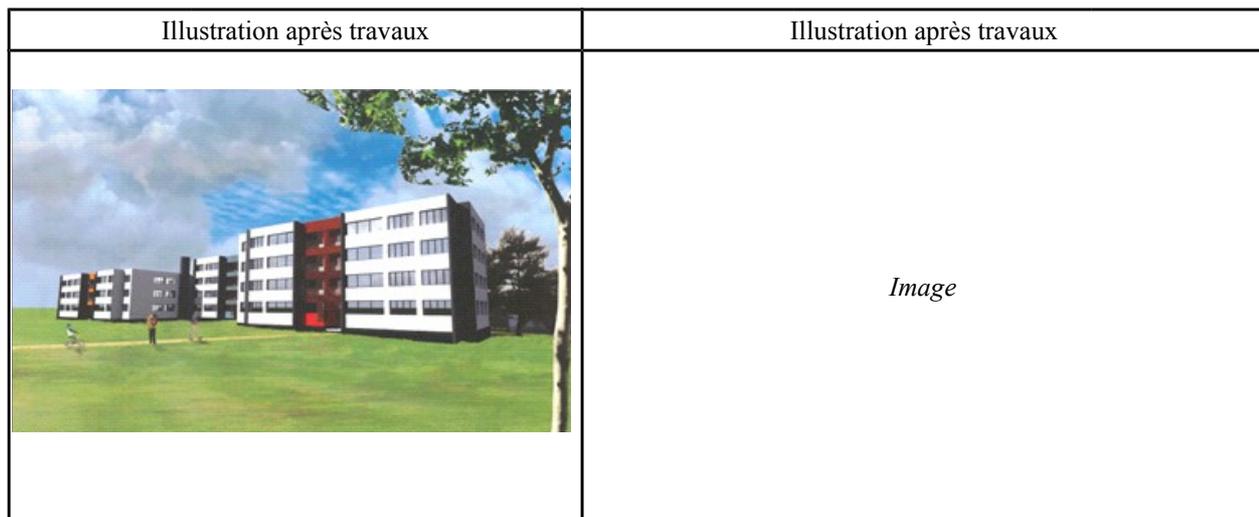


### VII - ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

	Etudes de faisabilité	Avant-Projet Sommaire	Avant-Projet Définitif	Plan d'exécution	Travaux	Réception
Date de réalisation	déc-13		mai-15	juil-15	janv-16	janv-19

### VIII - SITUATION ENERGETIQUE

	Avant travaux	Consommations	
		Estimées après travaux	Réelles après travaux
Consommation annuelle d'électricité (kWh)			
Consommation annuelle chauffage (kWh)	2 449 230	1 195 752	
Consommation annuelle de gaz			
Consommation annuelle de fuel			
Consommation annuelle autres fluides			
<a href="#">Etiquette énergétique (kWh/m2.an)</a>	E 231 à 330	C 91 à 150	
<a href="#">Etiquette climat (kgeqCO2/m2.an)</a>	E 36 à 55		



# Annexe 4 – Entretien des espaces verts et non bâtis dans les préfectures

PREFECTURES	ACHATS	ACTIONS
<b>ALSACE</b>		
Bas-Rhin	En 2009, 3 marchés ont été conclus pour 3 ans pour l'Hôtel du Préfet (avec référence environnementale) et les sous-préfectures de Molsheim et Saverne avec association d'insertion : « Alternative Environnement »	Un taux de 80 % a été satisfait en 2010 pour les objectifs a), b), c) et 100 % pour le d). Le prestataire est une association d'insertion : e) atteint
Haut-Rhin	Les jardiniers de la Préfecture sont formés à l'utilisation des produits éco responsables : pas de marché d'entretien Un composteur est en place pour les déchets verts issus de l'entretien des jardins. Le surplus est évacué vers les déchetteries municipales dédiées	Mise en place d'un composteur à la Préfecture pour les déchets alimentaires
<b>AQUITAINE</b>		
Dordogne	-Jardins entretenus par du personnel titulaire : Produits phytosanitaires achetés avec label européen -Déchets verts compostés sur place ou déposés en déchetterie	
Landes	-Entretien par jardiniers : 8090 m <sup>2</sup> avec produits « verts » ou « naturels » -Désherbage thermique -Composteur pour déchets végétaux	
Lot-et-Garonne	Les jardiniers utilisent déjà des produits naturels ou bio tels : purin d'ortie et prêle, savon noir, huile de paraffine, végétimus (engrais organique), bouillie bordelaise et soufre liquide Solabiol, Dippel DF (bactéries = insecticide biologique)	Externalisation de l'entretien du parc de la SP Nérac par une association d'insertion professionnelle
Pyrénées-Atlantiques	-Préfecture de Pau et d'Oléron : produits éco labellisés -Contrôle de l'entreprise responsable de l'entretien des espaces verts à Bayonne pour les éco labellisés. -Privilégier l'achat de matériel électrique en cas de renouvellement du matériel	
<b>AUVERGNE</b>		
Cantal	Pas d'achats de produits ou d'engrais chimiques	-Matériels électriques uniquement -Pas de compostage : déchets éliminés en déchetterie -Prochain marché avec un ESAT (départ du jardinier à la retraite)
Haute-Loire	-Clause, dans le contrat, pour l'utilisation de produits et d'engrais ayant des caractéristiques équivalentes à l'écolabel européen -Une part de l'entretien sera confiée à un CAT ou une entreprise d'insertion dans la mesure du possible	
Puy-de-Dôme	Utilisation de produits éco responsables	Entretien par un CAT local : normes environnementales prises en compte
<b>BOURGOGNE</b>		
Côte d'Or	Achat d'engrais biologiques	Les jardiniers s'attachent à respecter l'environnement lors de l'entretien des parcs et jardins des résidences : compostage des déchets, binage manuel, utilisation de traitements biologiques contre les pucerons, récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage dans une citerne de 30 000 litres.
Nièvre	Pas d'achats de produits ou d'engrais chimiques	Mesures prises par le personnel d'entretien des jardins de la préfecture : -achat d'un matériel de désherbage thermique à gaz -binage manuel du potager -espacement des tontes de la pelouse, tontes parfois sans ramassage (apport de matière organique) -réduction de l'épandage chimique, moins de produits phytosanitaires, pas de produits désherbants -recyclage de déchets verts pour la constitution de terreau -formation du jardinier à la récupération et l'utilisation de l'eau
<b>BRETAGNE</b>		
Finistère	-Recours aux produits phytosanitaires limité -100 % des marchés d'entretien d'espaces verts sont réservés à des entreprises d'insertion (CAT...)	Jardiniers et agents d'entretien formés aux méthodes raisonnées ou naturelles
Morbihan	À Lorient, la suppression du poste de gardien-jardinier à la sous-préfecture a permis le recours à un CAT en 2010 pour l'entretien des jardins des services de la sous-préfecture	-Entretien naturel et écologique -Les formations menées en liaison avec le service des espaces verts de la ville de Vannes (gestion de l'eau,



	-À Vannes, la préfecture dispose de deux jardiniers -À Pontivy, la sous-préfecture utilise les services d'un CAT. -Les personnels sont très sensibilisés au développement durable. Toutefois, la surface du parc ne permet pas les branchements électriques et le travail avec le fil électrique	recours aux produits bio, au désherbage manuel) ont été d'autant mieux reçues que le personnel concerné est très favorable à cette démarche
<b>CENTRE</b>		
Cher	-Depuis 1/01/2010, les contrats d'entretien des espaces verts ont été résiliés – l'entretien est réalisé par mesures d'économies en interne par le jardinier -Ponctuellement il est fait appel à des entreprises d'insertion de personnes pour des travaux ou prestations de jardinage ou de manutention	-Utilisation majoritaire de produits éco labellisés et issus de filières de valorisation de déchets organiques -Mise en place progressive de composteurs sur les 3 sites -Achat de produits issus de filières de valorisation de déchets animaux dans les achats d'engrais -Communication interne sur l'entretien des espaces verts
Eure-et-Loir	Achats de produits biologiques	Espaces verts gérés en interne par jardiniers respectant les critères
Indre	Les produits achetés pour l'entretien des espaces verts comportent un label « environnement »	Gestion interne intégrant progressivement les objectifs
Indre-et-Loire	Achat de produits éco labellisés pour l'entretien des espaces verts de la préfecture et du parc et recours aux services d'une entreprise d'insertion pour certains travaux dans le parc (tontes et ramassage des feuilles)	
Loir-et-Cher	Achats de produits éco labellisés	-Entretien traditionnel : engrais à base de corne broyée, achat d'une tondeuse électrique -convention passée avec association d'insertion pour l'entretien du parc de la préfecture
Loiret	L'entreprise prestataire utilise des produits ayant des caractéristiques de l'écolabel européen.	-Acquisition exclusive d'outillage électrique pour l'équipe technique pour répondre à l'exigence 2012 -L'entreprise met en œuvre une politique d'insertion des personnes éloignées de l'emploi et de personnes handicapées
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>		
Ardennes	Achats de produits éco labellisés	Achats de composteurs Sensibilisation des jardiniers
Marne	Achats de produits éco labellisés	Utilisation d'engrais naturels
Haute-Marne	Achats de produits « vert » et de composteurs	-Utilisation d'engrais naturel -Processus de récupération d'eau de pluie en cours d'amélioration
<b>CORSE</b>		
Corse-du-Sud	Marché passé en 2010, essentiellement constitué sur des prestations de service concernant l'entretien des espaces verts	Intégration de l'ensemble des critères en 2012 : nouveau marché
<b>FRANCHE-COMTE</b>		
Doubs	Achats de produits éco labellisés	Objectifs en partie réalisés -Engrais naturels pour les potagers -Pas de matériels lourds
Jura	Achats de produits éco labellisés	État des lieux du parc en 2010 Mesures de suivi en 2011
Haute-Saône	Achats de produits éco labellisés	-Composteurs -Entretien traditionnel (paillage des massifs, micro-arrosage)
Territoire de Belfort	Achats de produits éco labellisés	Engrais naturels pour les gazons
<b>ILE DE FRANCE</b>		
Seine-et-Marne	Achats de produits éco responsables	-Produits « verts » uniquement -Matériels électriques -Composteurs
Yvelines	Étude menée en 2010	
Essonne	Le prestataire s'est engagé à n'utiliser que des produits bio et répondant aux exigences prescrites	
Hauts-de-Seine	Entretien effectué par un CAT	
Val-d'Oise	Utilisation de 100 % de produits valorisés à partir de matières organiques	Entretien traditionnel
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>		
Gard		-Formation du jardinier pour une sensibilisation à l'utilisation de produits éco label -Compost issu des tontes
Hérault	Recherche de fournisseurs répondant aux critères écologiques	-Traitement bio pour les jardins des résidences -Composts issus des tontes des pelouses -Entretien confié à une entreprise privée employant des handicapés (ESAT)
<b>LIMOUSIN</b>		
Allier	Achats du prestataire respectant les critères prescrits	
Corrèze		Sensibilisation des jardiniers



Creuse	Achats de produits « verts »	-Les jardiniers utilisent des techniques traditionnelles -Production de compost depuis 2006 -Pas d'utilisation d'engrais
<b>LORRAINE</b>		
Meurthe-et-Moselle	-Inclusion des critères dans le marché avec le prestataire -Autres achats éco responsables	-Limitation du recours aux produits phytosanitaires et différenciation de l'entretien en fonction des espaces -Formation des agents aux méthodes raisonnées ou naturelles d'entretien
Vosges	Intégré dans la convention avec prestataire	-Engrais naturels
<b>MIDI-PYRENEES</b>		
Ariège	Achats de produits « verts »	-Interdiction des produits chimiques -Désherbeur thermique -Engrais issus de végétaux
Aveyron	Au moment de la mise en concurrence du prochain marché « entretien des espaces verts », introduction de clauses environnementales dans les contrats d'entretien et notamment pour limiter le recours aux produits phytosanitaires	
Haute-Garonne	La quantité moyenne d'engrais et de produits phytosanitaires utilisée ramenée aux surfaces (Préfecture et résidence) est faible : 17,5 kg d'engrais pour 9000 m <sup>2</sup> de terrain	-Sensibilisation du jardinier à l'achat éco responsable. À l'échéance du contrat d'entretien des espaces verts, l'entretien des espaces verts sera réalisé en régie
Gers	Mise en place de ces exigences	-Matériel thermique – réduction complète de l'utilisation des produits non « verts » ou naturels -
Lot	Pas d'utilisation d'engrais chimiques ni de produits phytosanitaires	
Hautes-Pyrénées	Pas d'utilisation d'engrais chimiques ni de produits phytosanitaires	-Terreau issu des boues de la station d'épuration de Tarbes
Tarn	Pas d'utilisation d'engrais chimiques ni de produits phytosanitaires	-Les produits naturels telle la bouillie bordelaise sont privilégiés pour des raisons écologiques et de sécurité du jardinier
Tarn-et-Garonne	Seulement 10% de produits phytosanitaires	-Utilisation d'engrais naturels
<b>NORD PAS DE CALAIS</b>		
Nord	Pas de produits phytosanitaires	-Désherbage manuel -Produits « verts » -Convention avec ateliers protégés
<b>BASSE NORMANDIE</b>		
Calvados	Achats répondant aux critères	-Désherbeur thermique -Composteurs
Orne	Bilan des équipements, des produits phytosanitaires utilisés et des amendements, pour une prise en compte dans les achats	Désherbeur thermique
<b>HAUTE NORMANDIE</b>		
Eure	Achats de produits répondant aux critères	-50% des engrais organiques ou recyclés, pas de désherbants, désherbage thermique, binage et paillage... -Formation phytosanitaire des jardiniers
Seine-Maritime	Produits répondant aux exigences : 100% traitement par produits « verts »	Traitement naturel des jardins (compost, mulching – matériel électrique)
<b>PICARDIE</b>		
Aisne	Entretien confié à des entreprises d'insertion Utilisation de produits éco labellisés	Achats de composteurs
Oise	Recours aux engrais naturels issus de la valorisation des déchets animaux	Compostage des déchets verts
Somme	Entretien confié à des entreprises d'insertion Utilisation de produits éco labellisés	Achats de composteurs
<b>POITOU CHARENTE</b>		
Vienne	La prochaine consultation contiendra des critères de sélection des offres portant sur les objectifs de développement durable et d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou handicapées	
<b>PACA</b>		
Alpes-Haute-Provence	Prestataire sensibilisé aux critères demandés	
Hautes-Alpes	Respect des critères	-Achat d'un composteur -Entretien confié à un CAT
Alpes-Maritimes	Prise en compte prévue	
Bouches-du-Rhône	Achats de produits éco labellisés	
Var	Intégration des critères dans le marché d'entretien	
<b>RHONE ALPES</b>		
Ain	Utilisation de produits naturels	Pas d'engrais chimiques
Ardèche	Clause présente dans les contrats d'entretien et lors du renouvellement du matériel	Formation du jardinier
Loire	Intégration des critères	-Engrais organique -Désherbeurs thermiques



OUTRE-MER		
Guadeloupe	Entretien externalisé	Entreprise d'insertion
Martinique	Intégrés dans les contrats en cours	
Guyane	Pour les espaces verts, le cahier des charges du marché passé en 2009 pour 4 ans prévoit l'emploi de produits éco responsables et biodégradables	<p>-L'entreprise titulaire du marché a l'obligation d'évacuer les déchets vers la seule unité de compostage de Guyane. La problématique hexagonale en matière d'utilisation de produits phytosanitaires n'a rien à voir avec celle rencontrée en Guyane, le sol n'est pas ou peu amendé, l'apport d'engrais est limité, les plantes étant adaptées au climat et au sol latéritique</p> <p>-L'engrais apporté est issu de la filière de compostage pour l'essentiel. Quelques produits phytosanitaires contre les fourmis manioc par exemple sont parfois utilisés mais répondent aux normes européennes, car ce sont les seuls produits vendus en Guyane. Ces produits sont peu utilisés sauf en cas d'invasion, une fois par an en moyenne</p>
Réunion	<p>-Le terreau utilisé est certifié NF U-44-551</p> <p>-Le service de la préfecture en charge de l'entretien des espaces verts ne compte à ce jour qu'un seul outillage électrique, un taille haies</p>	<p>-La préfecture a recruté au cours de ces dernières années des stagiaires d'un institut médico-éducatif et fait appel à une association intermédiaire quand il y a des besoins ponctuels de main d'œuvre pour l'entretien des jardins</p> <p>-Un espace de compostage, sur site, est en cours de réalisation par l'atelier de la préfecture. Celui-ci permettra d'une part de bénéficier d'amendements issus de la valorisation de déchets organiques et d'autre part de réduire les déplacements à la déchetterie, pour les seules palmes qui ne peuvent être passées au broyeur avant compostage</p>

